



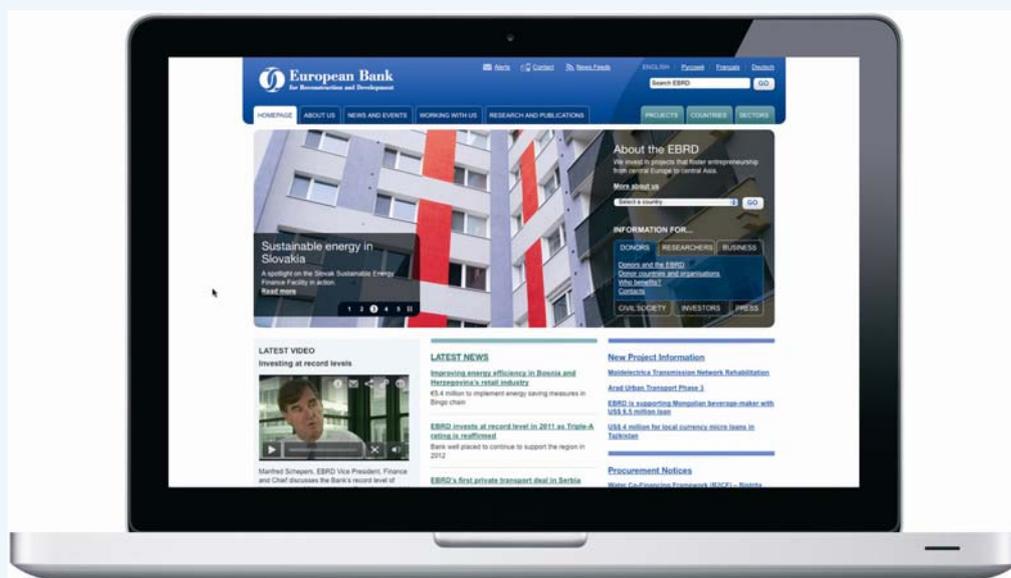
**RAPPORT  
FINANCIER  
2011**



**Banque Européenne**  
pour la Reconstruction et le Développement

Le *Rapport financier 2011* comprend les comptes annuels approuvés et vérifiés qui doivent être soumis en vertu de l'Article 27 de l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et de la Section 13 de son Règlement général.

De l'Europe centrale à l'Asie centrale, la BERD change la vie et l'environnement de millions de personnes. En coopération avec le secteur privé, elle investit dans des projets, dialogue avec les pouvoirs publics et offre une aide technique qui contribue à l'édification d'économies de marché solides et ouvertes. En 2011, la Banque a jeté les bases d'un élargissement de ses opérations à la région située au Sud et à l'Est du bassin méditerranéen (région SEMED).

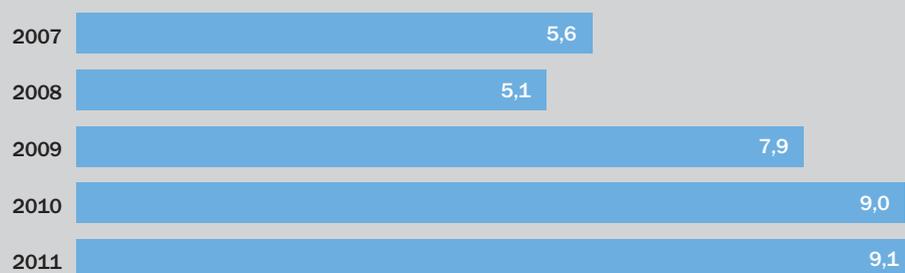


Le rapport financier peut être consulté en ligne à l'adresse :  
[www.ebrd.com/downloads/research/annual/fr11f.pdf](http://www.ebrd.com/downloads/research/annual/fr11f.pdf)

<b>2 Chiffres clés</b>	Chiffres clés
<b>4 Résultats financiers</b> 7 Principaux indicateurs financiers 2007-2011	Résultats financiers
<b>8 Rapports et informations complémentaires</b>	Rapports et informations complémentaires
<b>14 États financiers</b> 14 Compte de résultat 15 État du résultat global 16 État de situation financière 17 Variation des capitaux propres 18 État des flux de trésorerie 19 Principes comptables 27 Gestion des risques 52 Notes annexes aux états financiers	États financiers
<b>71 Synthèse relative aux fonds spéciaux</b>	Synthèse relative aux fonds spéciaux
<b>77 Responsabilité en matière d'information financière externe</b> 77 Responsabilité de la direction 78 Rapport de l'auditeur indépendant	Responsabilité en matière d'information financière externe
<b>79 Rapport de l'auditeur indépendant aux gouverneurs de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement</b>	Rapport de l'auditeur indépendant aux gouverneurs

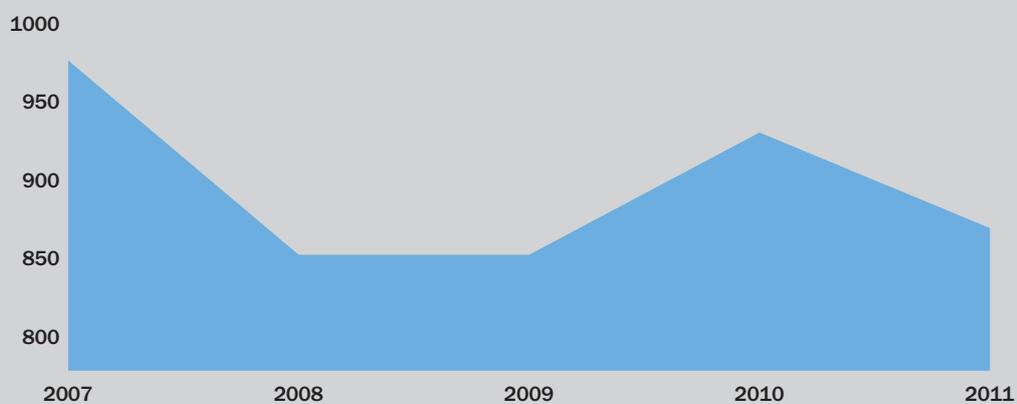
# Chiffres clés

Engagements de la BERD 2007-2011\*  
En milliards d'euros



\*Les « engagements » désignent les financements de la BERD accordés en vertu d'accords signés

Bénéfice réalisé avant dépréciation 2007-2011  
En millions d'euros



## Résultats financiers 2007-2011

En millions d'euros	2011	2010	2009	2008	2007
Bénéfice réalisé avant dépréciation <sup>1</sup>	866	927	849	849	973
Bénéfice net/(perte nette) avant transferts du revenu net	173	1 377	(746)	(602)	1 884
Capital libéré	6 199	6 197	5 198	5 198	5 198
Réserves et bénéfices non distribués	6 974	6 780	6 317	6 552	8 676
Total du capital social	13 173	12 977	11 515	11 750	13 874

## Investissements annuels 2007-2011

	2011	2010	2009	2008	2007	Total cumulé 1991-2011
Nombre de projets	380	386	311	302	353	3 374
Volume annuel des opérations (millions d'euros)	9 051	9 009	7 861	5 087	5 583	71 147
Financement hors BERD (millions d'euros)	20 802	13 174	10 353	8 372	8 617	138 605
Valeur totale des projets <sup>2</sup> (millions d'euros)	29 479	22 039	18 087	12 889	13 809	210 665

<sup>1</sup> Le bénéfice réalisé s'entend avant ajustement pour variations latentes de la juste valeur des titres de participation, provisions et autres montants latents.

<sup>2</sup> La valeur totale des projets correspond au montant total du financement accordé pour un projet, en tenant compte à la fois du financement de la BERD et du financement hors BERD. Elle est comptabilisée l'année de la signature initiale du projet. Le financement de la BERD peut être engagé sur plus d'une année, le « volume annuel des opérations » reflétant le financement de la BERD par année d'engagement. Le montant du financement provenant de parties extérieures à la BERD est comptabilisé l'année de la signature initiale du projet.

---

# Résultats financiers

La Banque a réalisé un bénéfice net de 866 millions d'euros en 2011, avant provisionnement du portefeuille de prêts des opérations bancaires, pertes latentes sur les titres de participation et autres montants latents, contre 927 millions d'euros en 2010. Si l'on inclut les montants latents, cela ramène ce chiffre à 173 millions d'euros en 2011, contre 1,4 milliard d'euros en 2010. Ce recul du bénéfice net est dû à la contraction de la valeur des titres de participation de la Banque. Ce portefeuille reste cependant supérieur de 0,3 milliard d'euros au coût en tenant compte de la valorisation des instruments dérivés associés.

Les réserves de la Banque étaient de 7 milliards d'euros fin 2011 (2010 : 6,8 milliards d'euros), reflétant le bénéfice net de l'exercice.

La Banque a continué de se voir accorder la note AAA ou l'équivalent par les principales agences de notation. Elle conserve une solide assise financière, une importante trésorerie et le soutien résolu de ses actionnaires.

## Opérations bancaires

### Volume annuel des opérations et portefeuille

En 2011, le volume annuel des opérations<sup>3</sup> a atteint 9,1 milliards d'euros, avec 380 projets et 63 soldes impayés au titre du Programme d'aide aux échanges commerciaux 2011 (2010 : 9 milliards d'euros, 386 projets et 57 soldes impayés). Ce volume annuel des opérations record montre que la Banque continue d'appuyer énergiquement ses pays d'opérations, qui restent confrontés à des risques dus notamment aux tensions économiques persistantes dans la zone euro.

Les financements de la BERD en 2011 demeurent le reflet de ses priorités stratégiques. Ils ont comporté entre autres une augmentation de 10 % des fonds dans les pays aux premiers stades de la transition de la BERD, avec un record de 120 opérations signées, et un apport de près de 1 milliard d'euros dans l'Ouest des Balkans. Le maintien de la priorité accordée à l'efficacité énergétique a entraîné une progression de 21 % des investissements dans l'énergie durable, ce qui les a portés à 2,6 milliards d'euros, soit près d'un tiers de l'ensemble des financements consentis par la Banque en 2011.

La Banque a continué de soutenir tous les grands secteurs de l'économie. En 2011, les projets dans les secteurs diversifiés des entreprises ont représenté 30 % du financement et, dans le secteur financier, 32 %, la priorité étant accordée au secteur des PME. Les secteurs de l'énergie et de l'infrastructure ont quant à eux bénéficié des 38 % restants.

Le volume net cumulé des opérations atteignait 71,1 milliards d'euros à la fin de l'exercice 2011 (2010 : 62 milliards d'euros). Si l'on y inclut les cofinancements et les financements par des tiers, ce volume représentait une valeur totale de 210,7 milliards d'euros (2010 : 178,8 milliards d'euros). Le portefeuille de la Banque a augmenté, passant de 30,7 milliards d'euros à la fin de 2010 à 34,8 milliards d'euros à la fin de 2011. Les remboursements ont progressé de 6 % par rapport à 2010, traduisant la fiabilité des remboursements liés au portefeuille de prêts de la Banque au sein duquel les prêts improductifs continuent de ne représenter qu'une faible composante, soit seulement 2,6 % du total des prêts – en baisse par rapport aux 2,9 % de 2010. Le portefeuille a enregistré une croissance de 13 % en 2011, due en partie à une appréciation de 4 % du dollar EU par rapport à l'euro.

Les décaissements bruts ont atteint, en 2011, le montant record de 6,7 milliards d'euros, soit une hausse de 11 % par rapport à 2010 (6 milliards d'euros). Les actifs d'exploitation ont augmenté, atteignant 24,8 milliards d'euros à la fin de l'exercice 2011, soit une progression de 16 % par rapport à 2010 (21,3 milliards d'euros), ces actifs se composant d'un encours de prêts décaissés de 18,7 milliards d'euros (2010 : 15,8 milliards d'euros) et d'un encours de participations décaissées au coût d'origine de 6,1 milliards d'euros (2010 : 5,4 milliards d'euros).

En 2011, la Banque a obtenu pour ses projets des financements nettement supérieurs, correspondant à 20,8 milliards d'euros (2010 : 13,2 milliards d'euros). Sur ce total, la Banque a mobilisé 10,2 milliards d'euros à travers ses activités de cofinancement (2010 : 5,8 milliards d'euros), obtenant 6,5 milliards d'euros

du secteur privé et 3,7 milliards d'euros du secteur public (2010 : 2,3 milliards d'euros), la contribution des IFI pour ce dernier montant étant de 2 milliards d'euros (2010 : 2,3 milliards d'euros). Des tierces parties ont apporté à ces projets 10,6 milliards d'euros supplémentaires. Par ailleurs les activités de la Banque ont continué d'être fermement soutenues par les donateurs, notamment à travers le programme de fonds spéciaux et les fonds de coopération technique et de coopération en matière d'investissement.

### Résultats financiers

Les opérations bancaires ont dégagé un bénéfice de 99 millions d'euros (2010 : bénéfice de 1,3 milliard d'euros), reflétant la dépréciation de la valeur du portefeuille de titres de participation de la Banque. Hors variations latentes de la juste valeur du portefeuille de titres de participation et avant provisionnement du portefeuille de prêts, les opérations bancaires ont réalisé un bénéfice de 0,7 milliard d'euros (2010 : 0,7 milliard d'euros).

La contribution des participations au compte de résultat de la Banque devrait subir des fluctuations importantes d'une année sur l'autre, puisqu'elle est tributaire du calendrier de cession des titres et de l'instabilité des marchés d'actions. Une cession est principalement liée, d'une part à la date à laquelle le rôle de transition de la Banque prend fin et, d'autre part, à la possibilité de céder ces parts, sur le marché ou de gré à gré.

## Opérations de trésorerie

### Portefeuille

La valeur des placements de trésorerie se situait à 17,6 milliards d'euros au 31 décembre 2011 (2010 : 13,8 milliards d'euros). Ce chiffre se composait de 11,5 milliards d'euros de titres de créance (2010 : 9,6 milliards d'euros), de 5,2 milliards d'euros de placements auprès d'institutions de crédit (2010 : 3 milliards d'euros) et de 0,9 milliard d'euros de créances garanties (2010 : 1,2 milliard d'euros).

### Résultats financiers

Les opérations de trésorerie ont généré un bénéfice d'exploitation de 113 millions d'euros en 2011 avant ajustement conformément aux principes de la comptabilité de couverture, contre 119 millions d'euros en 2010. Le portefeuille génère un bénéfice essentiellement à travers les revenus d'intérêt, car la majorité des actifs sont comptabilisés sur la base du coût amorti.

### Capital

Lors de l'Assemblée annuelle de 2010, le Conseil des gouverneurs a approuvé une augmentation de 10 milliards d'euros du capital autorisé de la Banque, prévoyant d'incorporer 1 milliard d'euros dans les réserves et de maintenir 9 milliards d'euros sous forme de capital sujet à appel. Les 9 milliards d'euros de capital sujet à appel sont devenus effectifs en avril 2011 quand la part des actions souscrites a atteint 50 % du nombre des nouvelles actions autorisées. Au 31 décembre 2011, cette part s'établissait à 85 %, les fonds propres et le capital sujet à appel s'inscrivant à 35,3 milliards d'euros, contre 27,6 milliards d'euros fin 2010.

Le capital libéré s'élevait à 6,2 milliards d'euros au 31 décembre 2011 (2010 : 6,2 milliards d'euros), dont 15 millions d'euros d'arriérés (2010 : 16 millions d'euros).

<sup>3</sup> Engagements contractés par la banque durant l'exercice, en tenant compte des opérations restructurées mais déduction faite des annulations ou cessions de ces engagements pendant la même période.

---

## Réserves

---

Les réserves de la Banque ont augmenté, passant de 6,8 milliards d'euros à la fin de 2010 à 7 milliards d'euros à la fin de 2011, du fait du bénéfice net de l'exercice. Les réserves générales non soumises à restrictions se sont accrues de 552 millions d'euros (2010 : hausse de 1,2 milliard d'euros), dont 210 millions d'euros seront consacrés à des dons pour les projets concernant Tchernobyl (190 millions d'euros) et à une assistance technique pour les pays membres dans la partie méridionale et orientale du bassin méditerranéen (20 millions d'euros).

## Charges

---

La BERD continue de mettre l'accent sur la discipline budgétaire, une maîtrise efficace des dépenses et un rigoureux programme de recouvrement des coûts. En 2011, ses frais généraux, amortissements compris, ont atteint 270 millions d'euros (2010 : 250 millions d'euros). Les frais généraux en livres sterling, amortissements compris, ont représenté au total 229 millions (2010 : 217 millions).

## Perspectives pour 2012

---

La Banque devrait réaliser un bénéfice net relativement stable. Cependant, sa rentabilité globale reste tributaire de la volatilité des marchés financiers, les variations de la juste valeur de son portefeuille de titres de participation et la dépréciation de certains prêts ayant une incidence particulière sur ses bénéfices.

# Principaux indicateurs financiers : 2007 - 2011

Les principaux indicateurs financiers concernant la Banque sont présentés pour ces cinq dernières années. Ces ratios dépendent de la croissance du portefeuille et du volume annuel des opérations sur cette période de cinq ans, conformément à la stratégie de la Banque. La Banque développe ses activités en s'appuyant sur ses capacités capitalistiques afin d'atteindre les objectifs de son mandat, tout en maintenant ses ratios sous-jacents à des niveaux prudents essentiellement conformes aux IFI appartenant au quartile supérieur en termes d'assise financière et d'efficience.

Les bénéfices et les réserves de la Banque témoignent d'une certaine volatilité due aux fluctuations des valorisations des titres de participation. Si l'on ne tient pas compte de ces fluctuations, on constate une augmentation persistante des fonds propres de la Banque pour chacune des cinq dernières années, la rentabilité des capitaux propres s'établissant sur cette base en 2011 à 5,1 % (2010 : 8,1 %). Les résultats des actifs sous forme de prêts de la Banque restent de bonne tenue, le ratio des prêts improductifs au 31 décembre 2011 s'établissant à 2,6 % (2010 : 2,9 %).

Le niveau d'endettement – la dette divisée par les fonds propres – a augmenté, le ratio étant de 2,4 au 31 décembre 2011 (2010 : ratio de 1,9), ce qui reflète la croissance du portefeuille de la Banque et le maintien d'un gros volant de liquidité.

Le niveau des fonds propres de la Banque reflète sa solide assise financière. Ils se situaient à 28 % du total des actifs au 31 décembre 2011 (2010 : 33 %), dont les actifs de trésorerie dotés d'un note moyenne de risque située entre AA et AA- et assortis d'une échéance moyenne plus courte. Les fonds propres représentaient 54 % des actifs des Opérations bancaires (« risque lié au développement ») au 31 décembre 2011 (2010 : 61 %).

	2011	2010	2009	2008	2007
<b>Résultats financiers</b>					
1. Rentabilité des fonds propres – sur la base des IFRS	0 %	12 %	(2 %)	(15 %)	14 %
2. Rentabilité des fonds propres – sur la base des données effectives	5 %	8 %	2 %	3 %	15 %
<b>Efficience</b>					
3. Ratio coût-revenu	25 %	24 %	25 %	17 %	22 %
<b>Qualité du portefeuille</b>					
4. Ratio des prêts improductifs	3 %	3 %	2 %	1 %	0 %
5. Note moyenne des actifs liquides de la Trésorerie	2,2	2,4	2,5	2,1	1,9
6. Échéance moyenne des actifs liquides de la Trésorerie	1,3	1,5	1,9	2,1	2,2
<b>Liquidités et endettement</b>					
7. Actifs liquides / investissements non décaissés des Opérations bancaires plus une année de service de la dette	88 %	82 %	74 %	96 %	103 %
8. Dette / fonds propres : ratio d'endettement	241 %	192 %	172 %	157 %	127 %
<b>Assise financière</b>					
9. Fonds propres / total des actifs	28 %	33 %	35 %	35 %	42 %
10. Fonds propres / actifs des Opérations bancaires	54 %	61 %	64 %	77 %	88 %

## Notes explicatives concernant les indicateurs ci-dessus :

- (Total des fonds propres de clôture moins le total des fonds propres d'ouverture) divisé par le total des fonds propres d'ouverture. Les fonds propres sont corrigés des affectations du résultat net.
- (Total des fonds propres de clôture moins le total des fonds propres d'ouverture) divisé par le total des fonds propres d'ouverture, en excluant des fonds propres les ajustements pour variations latentes de la juste valeur du portefeuille des Opérations bancaires et avant les affectations du résultat net.
- Total des charges d'exploitation divisé par le total des produits d'exploitation avant les variations nettes des valorisations des titres de participation et le provisionnement du portefeuille de prêts des Opérations bancaires et de la Trésorerie.
- Total des prêts improductifs en pourcentage de la totalité des actifs d'exploitation au titre des prêts.
- Correspond à la note de crédit moyenne pondérée par le risque maximal des contreparties, en fonction du barème de notation interne de la Banque présenté dans la partie Gestion des risques : risque de crédit du présent rapport.
- L'échéance moyenne des actifs de la Trésorerie en nombre d'années est calculée à partir de la durée moyenne pondérée jusqu'à l'échéance finale, sauf pour les titres adossés à des actifs dont l'échéance finale correspond à peu près à la durée moyenne de l'opération.
- Actifs liquides de la Trésorerie divisés par le total des engagements non utilisés des Opérations bancaires (investissements non utilisés mais engagés), plus une année de service de la dette, soit les paiements du principal et des intérêts sur un emprunt venant à échéance dans l'année à venir.
- Total des emprunts divisé par le total des fonds propres.
- Total des fonds propres divisé par le total des actifs.
- Total des fonds propres divisé par le total des actifs des Opérations bancaires à leur juste valeur.

# Rapports et informations complémentaires

## Gouvernance

La BERD est résolue à appliquer des critères de gouvernance rigoureux. Les responsabilités et les mécanismes de contrôle correspondants sont clairement définis et délimités. La transparence et la responsabilisation font partie intégrante de son dispositif de gouvernance. Ce mode d'organisation repose par ailleurs sur un ensemble de rapports destiné à faire en sorte que les différents niveaux de responsabilité de la Banque reçoivent bien l'information dont ils ont besoin pour permettre au système de vérification et d'équilibre des pouvoirs de fonctionner efficacement.

L'acte constitutif de l'institution est l'Accord portant création de la BERD (l'Accord), qui énonce que celle-ci est dotée d'un Conseil des gouverneurs, d'un Conseil d'administration, d'un Président et de Vice-Présidents, assistés de cadres et d'agents.

### Le Conseil des gouverneurs

Au sein de la BERD, tous les pouvoirs sont dévolus au Conseil des gouverneurs, qui représente les 65 actionnaires. Hormis certains pouvoirs réservés, le Conseil des gouverneurs a délégué l'exercice de ses pouvoirs au Conseil d'administration, tout en continuant d'assurer la direction d'ensemble de la Banque.

### Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est constitué de 23 administrateurs et sa présidence est assurée par le Président de la Banque. Chaque administrateur représente un ou plusieurs actionnaires. Sous l'autorité du Conseil des gouverneurs, le Conseil d'administration met en œuvre les activités et les politiques générales de la Banque. Il exerce les pouvoirs qui lui ont été expressément conférés par l'Accord portant création de la BERD ainsi que ceux qui lui ont été délégués par le Conseil des gouverneurs.

### Les comités du Conseil d'administration

Pour faciliter ses travaux, le Conseil d'administration s'est adjoint trois comités :

Le **Comité d'audit**, qui l'aide à exercer ses responsabilités dans les domaines suivants :

- intégrité des états financiers de la Banque, et de ses procédures et méthodes en matière de comptabilité et d'information financière ;
- solidité des systèmes de contrôle interne mis en place par la Direction pour les questions financières et comptables et mise en œuvre effective de ces systèmes ;
- rôle, capacité à agir de manière indépendante et résultats de la Banque en matière de déontologie, d'audit interne, d'évaluation et de gestion des risques ;
- indépendance, qualifications et résultats de l'auditeur externe de la Banque ;
- autres responsabilités relevant de son domaine de compétence.

Le **Comité du budget et des questions administratives**, qui l'aide à exercer ses responsabilités dans les domaines suivants :

- ressources humaines, budgétaires et administratives de la Banque ;
- efficacité, maîtrise des coûts et prudence budgétaire ;
- Fonds spécial des actionnaires, utilisation des fonds des donateurs et relations avec les donateurs ;
- politique de la Banque en matière de ressources humaines ;
- responsabilités spécifiques afférentes aux gouverneurs, au Président, aux Vice-Présidents et aux administrateurs de la Banque ;
- politique en matière de gouvernance et d'éthique ;
- dispositions administratives de la Banque ;
- autres responsabilités relevant de son domaine de compétence.

Le **Comité de la politique financière et des opérations**, qui l'aide à exercer ses responsabilités dans les domaines suivants :

- politique financière de la Banque ;
- opérations de trésorerie de la Banque, politique en matière de liquidité et programme d'emprunts ;
- politique opérationnelle de la Banque ;
- gestion du portefeuille stratégique de la Banque dans le cadre de la stratégie à moyen terme ;
- transparence et responsabilité des opérations de la Banque dans le cadre de la Politique d'information publique et du Mécanisme de recours sur les projets ;
- autres responsabilités relevant de son domaine de compétence.

La composition de ces comités en 2011 est présentée au chapitre 11 du Rapport annuel.

### Le Président

Le Président est élu par le Conseil des gouverneurs. Il est le représentant légal et chef du personnel de la Banque. Il conduit l'institution selon les orientations que donne le Conseil d'administration.

Le président assure la présidence du Comité exécutif de la Banque, qui inclut également les Vice-Présidents et les autres membres de l'équipe de direction.

## Autres comités de direction

Les autres comités de direction qui aident le Président dans la gestion d'ensemble de la Banque sont présentés ci-dessous.

Comités de direction	Présidence	Fonctions du comité	Fréquence des réunions
<b>Comité exécutif</b>	Président de la Banque	Examine tous les aspects fondamentaux relatifs à la stratégie de la Banque, le budget ainsi que la gestion au jour le jour relevant de la compétence du Président, prend des décisions concernant ces questions et se prononce sur les éléments à soumettre au Conseil d'administration.	Hebdomadaire
<b>Comité des opérations</b>	Premier Vice-Président chargé des opérations bancaires	Examine toutes les opérations bancaires aux différentes étapes de la conception, du montage et de l'examen final avant qu'elles soient soumises par le Président au Conseil d'administration.	Hebdomadaire
<b>Comité des prises de participation</b>	Premier Vice-Président chargé des opérations bancaires	Exerce une surveillance sur les prises de participations dans des entités cotées et non cotées. Examine et identifie les possibilités de cessions et formule des recommandations concernant ces désengagements à l'intention du Comité des opérations.	Trimestrielle
<b>Comité de recours sur la passation de marchés</b>	Directeur adjoint des affaires juridiques (Opérations bancaires et Finance)	Examine les plaintes et les contentieux liés aux appels d'offres et aux marchés concernant des biens, des travaux et des services de conseil (y compris ceux financés par les fonds de coopération ou par le budget de la Banque), conformément à la politique et aux règles de passation des marchés ou à la politique d'achats, selon le cas. Examine les questions relatives à la passation des marchés et les problèmes connexes portés à son attention par le Comité exécutif.	Selon le besoin
<b>Comité de coopération technique</b>	Vice-Président, chargé des politiques opérationnelles	Prend des décisions concernant toutes les propositions de coopération technique liées ou non à des opérations spécifiques, à l'exception de celles désignées expressément par le Conseil d'administration comme soumises à un processus d'approbation différent.	Hebdomadaire
<b>Comité de gouvernance en matière de technologie de l'information</b>	Vice-Président chargé des risques et des ressources	Veille à ce que la stratégie et le plan d'activités de la Banque en matière d'informatique soutiennent la stratégie globale de la Banque. Définit le mécanisme d'évaluation des performances et contrôle les améliorations résultant des projets informatiques. Contrôle et approuve les demandes de dotation budgétaire concernant les nouveaux projets sur la base du budget du département informatique.	Au moins six fois par an
<b>Équipe de gestion de crise</b>	Vice-Président, chargé des finances, Directeur financier	Prépare une réponse coordonnée à tous les problèmes internes et externes majeurs pouvant survenir en cas d'événements affectant le fonctionnement normal de la Banque. Veille à ce que le plan de gestion de crise et le plan de reprise des activités soient en place et fassent l'objet de tests réguliers.	Au moins trois fois par an
<b>Comité stratégique des ressources humaines</b>	Président de la Banque	Approuve toutes les nominations des cadres de direction.	Selon le besoin
<b>Comité de mise en application</b>	Directeur adjoint des affaires juridiques (Opérations bancaires et Finance)	Supervise les orientations et procédures de la BERD en vue de l'examen des allégations de fraude, de corruption, de collusion ou de coercition concernant les activités et projets financés par les ressources ordinaires en capital de la Banque, par les Fonds spéciaux ou par les fonds de coopération administrés par la Banque. Décide de l'opportunité de prendre des mesures fondées sur des constatations de tierces parties ou destinées à la mise en œuvre d'accords d'application de sanctions croisées par la Banque et une autre organisation internationale.	Selon le besoin

## Codes de conduite de la Banque

Les codes de conduite applicables aux membres du Conseil d'administration ainsi qu'au personnel et aux experts de la Banque, approuvés en mai 2006, énoncent les principes, devoirs et obligations, ainsi que les normes d'éthique que les responsables et le personnel de la Banque doivent respecter. Ces codes ont fait l'objet d'un examen en 2011 afin d'évaluer si, compte tenu de l'expérience, les normes de comportement requises dans les codes étaient suffisamment claires, rigoureuses et conformes aux codes d'institutions comparables. Le Conseil d'administration a approuvé les codes révisés qui, une fois adoptés par le Conseil des gouverneurs de la Banque, entreront en vigueur en mars 2012. Les codes de conduite actuels et révisés interdisent les représailles à l'encontre de personnes qui signalent des manquements.

---

## Déontologie

La BERD dispose d'un Bureau indépendant de la déontologie, dont le responsable rend compte directement au Président et – chaque année ou selon le besoin – au Comité d'audit. Le Responsable de la déontologie ne peut être relevé de ses fonctions par le Président qu'en accord avec l'avis formulé par le Conseil d'administration réuni en session restreinte.

Le Bureau de la déontologie est chargé de promouvoir une bonne gouvernance et le respect des normes les plus rigoureuses d'éthique professionnelle dans l'ensemble des activités de la Banque, conformément aux meilleures pratiques internationales. Il a notamment pour attribution de traiter les questions d'intégrité, de confidentialité, de conflits d'intérêt, de gouvernance, de responsabilité, d'éthique, de lutte contre le blanchiment de capitaux et contre le financement d'activités terroristes, et de prévention de la fraude et de la corruption. Il peut diligenter des enquêtes en cas d'allégations de manquement à leurs devoirs de la part d'agents, ou de fraude et de corruption en lien avec des projets et des contreparties de la Banque.

Dans le cadre de ses efforts permanents pour s'assurer de la conformité de ses politiques avec les normes internationales, la Banque, guidée par le Bureau de la déontologie, a introduit de nouvelles Règles et procédures de conduite et de discipline, en vigueur à compter de mars 2011 pour remplacer sa Politique de signalement et d'enquête concernant les soupçons de manquement (*Policy for Reporting and Investigating Suspected Misconduct*, ou PRISM) et ses Procédures disciplinaires, deux mécanismes adoptés en 2002. Les Règles et procédures de conduite et de discipline établissent un ensemble de règles et de procédures concernant la conduite des agents, les procédures de signalement et d'enquête en cas de soupçon de manquement, la marche à suivre pour imposer des mesures disciplinaires et des questions connexes. Parmi les changements importants introduits dans les Règles et procédures de conduite et de discipline, les droits et les obligations de la Banque et de ses agents lors de procédures d'enquête et en cas de mesures disciplinaires ont été définies plus explicitement, notamment les mesures de protection s'appliquant aux personnes soumises à une enquête.

En ce qui concerne le traitement des allégations de fraude et de corruption en lien avec des projets ou des contreparties de la Banque, la BERD a clos en juillet 2011 les premières procédures instituées dans le cadre de ses Principes et procédures de mise en application, en vigueur depuis fin mars 2009, qui ont abouti à l'exclusion de deux entités. En 2011 également, suite à l'entrée en vigueur de l'Accord d'application de sanctions croisées en juin 2010, la Banque a imposé de telles sanctions à 36 entités et 23 personnes physiques, sur la base de 36 avis d'exclusion reçus du Groupe de la Banque mondiale et de 23 avis communiqués par la Banque asiatique de développement. La liste de l'ensemble des entités et des personnes physiques exclus par la BERD est disponible à l'adresse internet suivante : [www.ebrd.com/pages/about/integrity/list.shtml](http://www.ebrd.com/pages/about/integrity/list.shtml).

Le Bureau de la déontologie forme et conseille également, selon le besoin, les membres du personnel de la Banque appelés à siéger au conseil d'administration d'entreprises dans lesquelles la Banque détient une participation. Lorsqu'elle approuve de nouvelles opérations et examine des opérations existantes, la Banque veille à procéder, dans le cadre de ces activités, aux vérifications nécessaires en matière de finance et d'intégrité. La Banque publie le rapport anti-corruption du Bureau de la déontologie sur son site internet.

En outre, le Bureau de la déontologie est spécialement chargé de la gestion du mécanisme de responsabilité de la Banque. Il s'agit du Mécanisme de recours sur les projets (MRP), qui a pour but d'évaluer et d'étudier les plaintes relatives aux projets financés par la Banque et de déterminer, au besoin, si la Banque a agi en conformité avec ses principes en approuvant un projet donné. Au sein du Bureau de la déontologie, un responsable du MRP nommé par le Président, est chargé de la mise en œuvre du mécanisme au jour le jour.

En 2011, le premier contrôle déontologique a été réalisé à propos du projet concernant l'autoroute D1 en République slovaque et de l'incapacité supposée de la Banque à évaluer convenablement l'impact potentiel du projet sur des sites classés Natura. Le contrôle déontologique a conclu que la Banque n'avait pas adopté une conduite contraire à la déontologie. Durant l'année, 16 nouvelles plaintes ont été reçues dans le cadre du MRP ; dix plaintes étaient manifestement irrecevables ; trois plaintes ont exigé de la Banque qu'elle trouve une solution et cinq ont nécessité des contrôles déontologiques. Quatre de ces plaintes concernaient le même projet et trois d'entre elles ont fait l'objet à la fois d'un contrôle déontologique et d'initiatives pour tenter de remédier aux problèmes. À l'issue de l'évaluation de la recevabilité des plaintes, la décision a été prise de recommander une initiative conjointe de résolution des problèmes et un contrôle déontologique conjoint pour remédier aux problèmes soulevés dans ces quatre plaintes. L'initiative conjointe de résolution des problèmes a été interrompue du fait de l'annulation du projet. Quant au contrôle déontologique, il est encore en cours. Les deux autres plaintes déposées en 2011 exigent un contrôle déontologique et sont actuellement soumises à une évaluation pour déterminer si elles sont recevables.

Des informations complémentaires sur les plaintes déposées peuvent être consultées à l'adresse internet [www.ebrd.com/pages/project/pcm/register.shtml](http://www.ebrd.com/pages/project/pcm/register.shtml)

## Rapports

Les structures institutionnelles de la BERD reposent sur un système complet de rapports de gestion financière et administrative. La Banque dispose d'un mécanisme qui permet de certifier, dans le *Rapport financier 2011*, l'efficacité des procédures de contrôle interne de l'information financière grâce au cadre COSO (*Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*). Signée par le Président et par le Vice-Président chargé des finances, Directeur financier, cette déclaration de certification annuelle est soumise à la vérification et à l'approbation des auditeurs externes de la Banque. Par ailleurs, la Banque présente fréquemment un ensemble complet de rapports au Conseil d'administration et à ses comités. Au Comité d'audit, par exemple, elle rend compte des activités des départements Évaluation et Audit interne.

## Risques financiers

La question des risques financiers est traitée au chapitre Gestion des risques du présent rapport.

## Risque opérationnel

La Banque définit comme risques opérationnels tous les risques n'appartenant pas aux catégories des risques de crédit, de marché et de liquidité. En font partie les risques de perte résultant de processus et de systèmes internes inadéquats ou défectueux, de facteurs humains ou d'éléments extérieurs, ainsi que le risque d'atteinte à la réputation de la Banque. On citera, comme exemples :

- les erreurs ou défaillances qui touchent les systèmes d'appui aux transactions et la planification insuffisante des mesures de redressement prises en cas de crise, y compris les erreurs commises dans les formules mathématiques utilisées pour les modèles de tarification ou de couverture ou dans le calcul de la juste valeur des transactions ;
- les événements extérieurs ;
- les atteintes portées au nom et à la réputation de la Banque, soit directement par des commentaires défavorables, soit indirectement ;
- les erreurs ou omissions commises dans le traitement et le règlement d'opérations, qu'il s'agisse de l'exécution, de l'engagement ou du règlement, ou du fait de documents juridiques erronés ;
- les erreurs commises dans la communication des résultats financiers ou les défaillances des systèmes de contrôle (par exemple, dépassements non identifiés des limites ou opérations non autorisées ou en marge de la ligne d'exploitation choisie) ;
- la dépendance à l'égard d'un nombre limité de membres-clés du personnel, la formation inadaptée ou insuffisante du personnel ou encore le manque de qualifications.

La BERD s'efforce d'éviter les pertes matérielles dues aux risques opérationnels. Lorsque des risques matériels opérationnels sont identifiés (risques pouvant entraîner des pertes matérielles s'ils ne sont pas réduits), des mesures d'atténuation et de contrôle appropriées sont prises après évaluation attentive du rapport risque encouru/bénéfice. La sauvegarde de la réputation de la Banque étant essentielle, ce risque a donc été inclus dans la définition qu'elle donne du risque opérationnel. La BERD prend en toutes circonstances des mesures raisonnables et concrètes pour préserver sa réputation.

Parmi les politiques et les procédures que la Banque a mises en place pour se prémunir contre divers types de risques opérationnels, on citera avant tout les normes rigoureuses d'éthique professionnelle qu'elle applique ainsi que son système de contrôle interne, d'équilibre et de séparation des pouvoirs. S'y ajoutent :

- les Codes de conduite de la BERD ;
- les mécanismes de reprise après sinistre et de planification d'urgence ;
- la Politique d'information publique ;
- des procédures d'intégrité et de prudence applicables aux clients et aux projets, y compris des mesures contre le blanchiment de capitaux ;
- des procédures de communication et d'enquête visant d'éventuels manquements de la part du personnel, y compris les soupçons de fraude ;
- un cadre de sécurité de l'information ;
- les procédures d'appels d'offres et d'achat, y compris la détection de cas de corruption lors de la passation des marchés.

C'est à la Vice-Présidence chargée des risques et des ressources qu'il revient de mettre au point le mécanisme de gestion du risque opérationnel et de suivre sa mise en œuvre. C'est elle qui met en place le cadre et la structure d'ensemble qui aide les responsables à contrôler et à gérer le risque opérationnel au quotidien. Elle formule également des propositions, débattues et examinées par le Groupe de gestion du risque opérationnel, qui met en œuvre, à l'échelle de la Banque, les orientations et techniques relatives à la gestion du risque opérationnel. Le Groupe de gestion du risque opérationnel est présidé par le Vice-Président chargé des risques et des ressources (Vice-Président Risque) et il est constitué de hauts responsables de la BERD susceptibles d'être confrontés dans leurs activités normales à un niveau particulièrement élevé de risque opérationnel. Ce groupe a pour mission de développer et coordonner les méthodes de la Banque en matière de gestion du risque opérationnel et de veiller à ce qu'elles soient mises en œuvre dans l'ensemble des activités de l'institution.

Le dispositif actuel de gestion du risque opérationnel de la BERD s'appuie sur une définition établie (voir plus haut), la catégorisation de différents événements pouvant entraîner des pertes afin d'évaluer l'exposition de la Banque aux risques opérationnels, un groupe d'indicateurs clés pour mesurer ces risques et l'identification des risques opérationnels spécifiques par un exercice annuel d'autoévaluation, la collecte des données relatives aux pertes internes, et l'utilisation des données concernant les pertes externes.

Les services de la BERD déterminent leur exposition au risque opérationnel et évaluent les procédures d'atténuation qui contribuent à la réduction du risque intrinsèque ou antérieur à la procédure. L'impact de chaque risque (intrinsèque et postérieur à la procédure) est évalué en fonction d'une échelle de valeur prédéfinie et en fonction de sa probabilité fondée sur une étude de fréquence. Les services de la BERD signalent également les pertes ou incidents liés au risque opérationnel dont l'impact est supérieur à 5 000 euros. La collecte de ces données vise principalement à améliorer les mécanismes de contrôle en prenant en compte le coût de renforcement des contrôles et les pertes potentielles à venir. La BERD est membre de la banque de données sur les pertes externes GOLD, que les membres alimentent en fournissant des informations sur les incidents liés au risque opérationnel au-delà d'un seuil monétaire. Elle peut ainsi accéder à de nombreuses données dépassant le cadre de sa propre expérience et enrichir les analyses effectuées à partir des incidents internes signalés. GOLD est gérée comme un consortium sans personnalité morale et à but non lucratif, constitué d'institutions de services financiers.

Pour plus d'informations concernant les risques financiers, on se reportera au chapitre Gestion des risques du présent rapport.

## Auditeur externe

L'auditeur externe est désigné par le Conseil d'administration, sur recommandation du Président, pour quatre ans et pas plus de deux mandats consécutifs. PricewaterhouseCoopers LLP a terminé son deuxième mandat en 2010. Pour la période 2011-2014, le nouvel auditeur externe désigné par la Banque est Deloitte LLP (UK).

L'auditeur externe réalise un audit annuel afin d'être en mesure d'indiquer si, selon son opinion, les états financiers reflètent fidèlement la situation financière et les résultats de la Banque en conformité avec les normes internationales d'information financière IFRS. En outre, il examine la déclaration de la Direction relative à l'efficacité des procédures de contrôle interne de l'information financière et émet une opinion sur cette déclaration. Cette opinion fait l'objet d'un rapport distinct. À l'issue de son audit annuel, l'auditeur externe rédige à l'intention du Conseil des gouverneurs une lettre de gestion qui indique l'opinion de l'auditeur externe sur l'efficacité des mesures de contrôle interne et diverses autres questions, ainsi que la réponse de la Direction. Cette lettre est examinée en détail avec le Comité d'audit, qui évalue une fois par an la qualité du travail et l'indépendance de l'auditeur externe.

Les principes de la Banque en matière d'indépendance de l'auditeur externe posent certaines conditions. L'auditeur externe n'est pas autorisé à proposer des services hors audit, sauf si ces services sont considérés comme étant dans l'intérêt de la Banque et sont approuvés par le Comité d'audit. Il peut en revanche proposer des services de conseil qui sont rémunérés par les fonds de coopération technique finançant les projets de clients ; ces cas sont signalés périodiquement au Comité d'audit.

## Politique de rémunération

Compte tenu des contraintes auxquelles elle est soumise en tant qu'institution multilatérale, la Banque a mis au point, pour rémunérer son personnel, une politique axée sur le marché qui doit lui permettre :

- d'être suffisamment compétitive pour attirer et fidéliser un personnel hautement qualifié provenant d'un large éventail de pays membres ;
- de motiver et d'encourager l'excellence ;
- de tenir compte des différents niveaux de responsabilité ;
- d'être suffisamment flexible pour s'adapter rapidement à l'évolution des conditions ;
- de favoriser en permanence l'évolution du personnel ;
- de proposer des prestations permettant de bénéficier d'une protection sociale au quotidien.

Pour faciliter la réalisation de ces objectifs, les actionnaires de la BERD sont convenus que celle-ci devrait fonder son barème des traitements sur les rémunérations versées par des institutions comparables et que les salaires et les primes seraient fonction des résultats. Les éléments de comparaison retenus par la Banque sont principalement les institutions financières du secteur privé établies dans ses différentes zones d'activité ainsi que d'autres institutions financières internationales.

Les primes de résultats sont conçues de manière à récompenser la contribution individuelle et collective apportée aux résultats de la Banque dans son ensemble. Elles représentent un pourcentage limité de l'ensemble de la rémunération et des prestations dont bénéficie le personnel.

## Rémunération du personnel de la BERD

Tous les membres du personnel de la BERD bénéficiant de contrats à durée déterminée ou indéterminée perçoivent un salaire, qui est revu le 1<sup>er</sup> avril de chaque année. En outre, les cadres peuvent recevoir des primes en fonction de leurs résultats et de ceux de la Banque.

Tous les membres du personnel qui bénéficient de contrats à durée déterminée ou indéterminée – ainsi que la plupart des administrateurs<sup>4</sup>, le Président et les Vice-Présidents – sont couverts par une assurance médicale, participent aux plans de retraite de la Banque et peuvent être admis à recevoir une indemnité en cas d'emprunt immobilier. Les cadres engagés alors qu'ils résident à l'étranger peuvent bénéficier du statut d'expatrié/de ressortissant d'un pays tiers et recevoir, sous certaines conditions, une indemnité destinée à faciliter leur réinstallation, une allocation de logement utilisable pour le paiement d'un loyer ou le remboursement d'un prêt immobilier, ainsi qu'une indemnité d'études pour leurs enfants.

La BERD dispose de deux régimes de retraite. Dans le régime de retraite à cotisations définies, la BERD et le personnel contribuent au régime et les participants peuvent décider des fonds dans lesquels ils souhaitent investir. Le régime « dernier salaire », quant à lui, est un régime à prestations définies auquel seule la Banque contribue. Les deux régimes offrent un versement global aux personnes qui quittent l'institution ou atteignent l'âge de la retraite, de sorte que les obligations au titre des plans de retraite envers les employés qui ont quitté la Banque ou ont pris leur retraite sont minimales (elles se limitent aux réajustements en fonction de l'inflation sur les prestations non perçues ou différées de chacun de ces régimes). Les règles qui régissent les plans de retraite sont approuvées par le Conseil d'administration et leur suivi est assuré par le Comité des plans de retraite, le Comité d'administration des plans de retraite et le Comité d'investissement des plans de retraite.

Les traitements et émoluments de tous les membres du personnel sont soumis à un impôt interne dont le taux varie en fonction du traitement et de la situation personnelle. Ces traitements et émoluments sont, au Royaume-Uni, exonérés d'impôt sur le revenu.

<sup>4</sup> Certains administrateurs et administrateurs suppléants sont rémunérés directement par le pays ou groupe de pays qu'ils représentent et ne participent pas aux plans de retraite et/ou aux autres prestations de la Banque.

## Président et Vice-Présidents

Le Président est élu par le Conseil des gouverneurs et lié généralement par un contrat à durée déterminée de quatre ans. Son traitement et ses indemnités sont approuvés par le Conseil des gouverneurs. Le Président peut bénéficier des mêmes prestations que les employés mais ne peut percevoir de prime de résultats.

Les Vice-Présidents sont nommés par le Conseil d'administration sur recommandation du Président et liés généralement par contrats à durée déterminée de quatre ans. Leurs traitements et indemnités sont approuvés par le Conseil d'administration. Les Vice-Présidents peuvent bénéficier des mêmes prestations que les employés mais ne peuvent percevoir de prime de résultats.

Le traitement brut annuel de ces responsables, avant déduction de l'impôt interne, s'établit comme suit :

	2011 En milliers de livres sterling	2011 En milliers d'euros	2010 En milliers de livres sterling	2010 En milliers d'euros
Président	317	366	313	365
Premier Vice-Président chargé des opérations bancaires	281	324	279	325
Vice-Président chargé des Finances, Directeur financier	257	296	255	297
Vice-Président chargé des risques et des ressources <sup>5</sup>	171	197	255	297
Vice-Président chargé des politiques opérationnelles <sup>6</sup>	257	296	86	100
Vice-Président chargé de l'environnement, de la passation des marchés et de l'administration <sup>7</sup>	s.o.	s.o.	160	187

Les montants totaux pour 2010 tiennent compte d'un ajustement des traitements du Président à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 et des Vice-Présidents à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010. Les ajustements des traitements pour 2011 n'ont pas encore été approuvés et ne sont donc pas pris en compte dans les montants totaux de 2011.

## Conseil d'administration

Les administrateurs sont élus par le Conseil des gouverneurs pour un mandat de trois ans. Ils peuvent être réélus. Les administrateurs nomment les administrateurs suppléants. Les traitements des administrateurs et des administrateurs suppléants sont approuvés par le Conseil des gouverneurs. Ils peuvent bénéficier des mêmes prestations que les employés mais ne peuvent percevoir de prime de résultats. Certains administrateurs et administrateurs suppléants sont rémunérés directement par le pays ou le groupe de pays qu'ils représentent. Les fonds qui seraient utilisés par la Banque pour rémunérer ces personnes sont alors mis à la disposition du pays ou groupe de pays pour couvrir d'autres dépenses admissibles.

Le traitement brut récemment approuvé pour ces responsables, avant déduction de l'impôt interne, s'établit comme suit :

	2011 En milliers de livres sterling	2011 En milliers d'euros	2010 En milliers de livres sterling	2010 En milliers d'euros
Administrateur	135	156	135	157
Administrateur suppléant	112	129	112	131

## Équipe de direction

Le personnel clé d'encadrement comprend les membres du Comité exécutif de la Banque, ainsi que le Directeur du bureau du Président, les directeurs généraux, les directeurs principaux, le Trésorier, le Contrôleur, le Directeur des ressources humaines, le Directeur de la communication, le Responsable de l'audit interne et le Responsable de la déontologie. Ce groupe, exception faite du Président et des Vice-Présidents (dont le cas est traité plus haut), comprend 29 personnes qui perçoivent, avant déduction de l'impôt interne, des salaires bruts dans les fourchettes indiqués dans le tableau ci-après. La prime de résultats moyenne pour ce groupe s'est établie à 23 % des salaires bruts annuels en 2011 (2010 : 25 %).

2011 En milliers de livres sterling	2011 En milliers d'euros	2010 En milliers de livres sterling	2010 En milliers d'euros
85 à 203	98 à 234	101 à 191	118 à 223

<sup>5</sup> Employé jusqu'au 31 août 2011.

<sup>6</sup> Employé à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010.

<sup>7</sup> Employé jusqu'au 31 août 2010.

# Compte de résultat

La publication des présents états financiers a été approuvée par le Conseil d'administration le 28 février 2012.

	Note annexe	31 décembre 2011 En millions d'euros	31 décembre 2010 En millions d'euros
<b>Exercice clos le 31 décembre 2011</b>			
Intérêts et produits assimilés			
Prêts des opérations bancaires		859	645
Titres de créance à revenu fixe et autres		187	131
Intérêts et charges assimilés		(263)	(159)
<b>Intérêts nets perçus</b>	3	783	617
Commissions nettes perçues	4	20	19
Dividendes		115	66
(Pertes nettes)/plus-values nettes des participations à la juste valeur par le biais du compte de résultat	5	(424)	850
Plus-values nettes/(pertes nettes) des prêts à la juste valeur par le biais du compte de résultat	6	5	(7)
Profits nets des prêts sur la base du coût amorti		2	-
(Pertes nettes)/plus-values nettes des actifs de trésorerie détenus sur la base du coût amorti	7	(34)	10
Plus-values nettes des activités de courtage à la juste valeur par le biais du compte de résultat	8	57	40
Autres pertes	9	(35)	(62)
(Provisions)/prélèvement sur provisions pour dépréciation des prêts des Opérations bancaires	10	(46)	94
Frais administratifs	11	(249)	(228)
Amortissements	20,21	(21)	(22)
<b>Bénéfice net de l'exercice provenant des activités poursuivies</b>		173	1 377
Transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs		-	(150)
<b>Bénéfice net après transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs</b>		173	1 227
Imputable aux :			
<b>Actionnaires</b>		173	1 227

Les pages 20 à 76 font partie intégrante des présents états financiers.

# État du résultat global

	31 décembre 2011 En millions d'euros	31 décembre 2010 En millions d'euros
<b>Exercice clos le 31 décembre 2011</b>		
<b>Bénéfice net après transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs</b>	173	1 227
<b>Autre revenu global/(charge globale)</b>		
Titre de participation désigné à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	2	(1)
Couverture de flux	15	15
<b>Total du revenu global</b>	190	1 241
Imputable aux :		
<b>Actionnaires</b>	190	1 241

Les pages 20 à 76 font partie intégrante des présents états financiers.

# État de situation financière

Au 31 décembre 2011	Note Annexe	31 Décembre 2011		31 décembre 2010	
		En millions d'euros	En millions d'euros	En millions d'euros	En millions d'euros
<b>Actif</b>					
Créances sur les institutions de crédit	12	5 172		2 974	
Créances représentées par un titre	13				
À la juste valeur par le biais du compte de résultat		411		737	
Sur la base du coût amorti		11 161		9 065	
Moins : provisions pour dépréciation		(34)		(110)	
		11 538		9 692	
Créances garanties	14	851		1 179	
			17 561		13 845
Autres actifs financiers	15				
Instruments financiers dérivés		5 111		4 168	
Autres actifs financiers		517		525	
			5 628		4 693
<b>Prêts</b>					
<i>Portefeuille des Opérations bancaires :</i>					
Prêts sur la base du coût amorti	16	18 088		15 243	
Moins : provisions pour dépréciation	10	(672)		(630)	
Prêts à la juste valeur par le biais du compte de résultat	17	239		221	
			17 655		14 834
<b>Titres de participation</b>					
<i>Portefeuille des Opérations bancaires :</i>					
À la juste valeur par le biais du compte de résultat	18	6 037		5 798	
<i>Portefeuille de la Trésorerie :</i>					
Titres de participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	19	58		56	
			6 095		5 854
Actifs incorporels	20		44		47
Biens immobiliers, technologie et matériel de bureau	21		38		38
Capital libéré à recevoir			15		16
<b>Total de l'actif</b>			47 036		39 327
<b>Passif</b>					
<b>Emprunts</b>					
Dettes envers les établissements de crédit	22	2 610		1 911	
Dettes représentées par un titre	23	29 195		23 036	
			31 805		24 947
Autres passifs financiers	24				
Instruments financiers dérivés		1 643		1 070	
Autres passifs financiers		415		333	
			2 058		1 403
<b>Total du passif</b>			33 863		26 350
<b>Fonds propres des membres imputables aux actionnaires</b>					
Capital libéré	25		6 199		6 197
Réserves et bénéfices non répartis	26		6 974		6 780
<b>Total des capitaux propres</b>			13 173		12 977
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>			47 036		39 327
<b>Instruments hors bilan</b>					
Lignes de crédit non utilisées	27		10 034		9 394

Les pages 20 à 76 font partie intégrante des présents états financiers.

# Variation des capitaux propres

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2011	Capital souscrit En millions d'euros	Capital sujet à appel En millions d'euros	Réserve pour juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global En millions d'euros	Réserves pour flux de trésorerie En millions d'euros	Bénéfices non distribués En millions d'euros	Total des capitaux propres En millions d'euros
Au 31 décembre 2009	19 794	(14 596)	9	(15)	6 539	11 731
Total du résultat global pour l'exercice	-	-	(1)	15	1 227	1 241
Impôt interne pour l'exercice	-	-	-	-	5	5
Émission d'actions libérées	999	-	-	-	(999)	-
Au 31 décembre 2010	20 793	(14 596)	8	-	6 772	12 977
Total du résultat global pour l'exercice	-	-	2	15	173	190
Impôt interne pour l'exercice	-	-	-	-	4	4
Capital souscrit	7 587	(7 585)	-	-	-	2
<b>Au 31 décembre 2011</b>	<b>28 380</b>	<b>(22 181)</b>	<b>10</b>	<b>15</b>	<b>6 949</b>	<b>13 173</b>

La note annexe 26 (Réserves et bénéfices non distribués) présente des informations complémentaires sur les réserves de la Banque.

Les pages 20 à 76 font partie intégrante des présents états financiers.

# État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2011	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
	En millions d'euros	En millions d'euros	En millions d'euros	En millions d'euros
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</b>				
Bénéfice net pour l'exercice	173		1 227	
Ajustements pour :				
Suppression de la décote liée aux actifs dépréciés identifiés	(11)		(7)	
Intérêts perçus	(1 035)		(769)	
Intérêts et charges assimilées	263		159	
Report net des commissions et coûts directs	101		102	
Plus-values réalisées sur titres de participation et dérivés sur actions	(162)		(338)	
Pertes latentes/(gains) sur titres de participation et dérivés sur actions à la juste valeur par le biais du compte de résultat	586		(512)	
Gains réalisés sur les prêts des Opérations bancaires sur la base du coût amorti	(2)		-	
Pertes latentes sur titres détenus à des fins de transactions	-		104	
Variation en juste valeur sur les couvertures	39		62	
Variation latente cours du marché	46		387	
Bénéfices de change	(4)		-	
Dotations aux amortissements	21		22	
Provisions pour dépréciation de titres de créance sur la base du coût amorti	27		(10)	
Charge de provisions brutes/(reprise) pour pertes sur prêts des Opérations bancaires	46		(94)	
	88		333	
Intérêts perçus	914		742	
Intérêts et charges assimilées payés	(224)		(145)	
(Augmentation)/diminution des actifs d'exploitation :				
Charges constatées d'avance	(93)		(79)	
Produit du remboursement de prêts des Opérations bancaires	4 545		4 176	
Avances de fonds pour prêts des Opérations bancaires	(7 246)		(6 563)	
Produit de la cession de titres de participation et dérivés sur actions des Opérations	616		759	
Avances de fonds pour titres de participation des Opérations bancaires	(1 088)		(928)	
Créances nettes sur établissements de crédit	(235)		(153)	
Variation des montants dus aux établissements de crédit	699		(219)	
Augmentation des passifs d'exploitation :				
Charges à payer	24		16	
<b>Flux de trésorerie nets des activités d'exploitation</b>		(2 000)		(2 061)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de placement</b>				
Produit de titres de créance sur la base du coût amorti	11 246		6 069	
Achat de titres de créance sur la base du coût amorti	(12 581)		(7 524)	
Produit de la cession de titres de créance désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	1 189		1 177	
Acquisition de titres de créance désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	(874)		(1 165)	
Acquisition d'actifs incorporels, biens immobiliers, technologie et matériel de bureau	(19)		(15)	
<b>Flux de trésorerie utilisés dans des activités de placement</b>		(1 039)		(1 458)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>				
Fraction reçue du capital	4		3	
Émission d'emprunts représentés par des titres	15 427		15 410	
Remboursements d'emprunts représentés par des titres	(10 756)		(12 312)	
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement</b>		4 675		3 101
<b>Diminution nette des disponibilités</b>		1 636		(418)
<b>Disponibilités en début d'exercice</b>		2 814		3 232
<b>Disponibilités au 31 décembre</b>		4 450		2 814
		<b>2011</b>		<b>2010</b>
		<b>En millions d'euros</b>		<b>En millions d'euros</b>
<b>Disponibilités<sup>8</sup></b>				
Créances sur des établissements de crédit <sup>9</sup>		4 450		2 814
<b>Disponibilités au 31 décembre</b>		4 450		2 814

Les pages 20 à 76 font partie intégrante des présents états financiers.

<sup>8</sup> Les disponibilités sont des montants présentant une maturité inférieure à trois mois à compter de la date de l'opération. Elles sont utilisables à bref délai et soumis à un risque de variation de valeur très minime. Dans le solde de 2011 figurent 20 millions d'euros restreints à l'aide technique destinée aux pays membres de la région SEMED.

<sup>9</sup> Consulter la note annexe 12 pour les montants totaux de « Créances sur les institutions de crédit ».

# Principes comptables

Les principes comptables essentiels utilisés pour la préparation des présents états financiers sont indiqués ci-dessous. Sauf mention contraire, ces principes ont été appliqués uniformément à toutes les années présentées.

## A. Base de préparation

Les présents états financiers ont été établis selon les normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards*, ou IFRS) approuvées par le Conseil des normes comptables internationales (CNCI). Les états financiers ont été préparés selon la comptabilisation au coût historique, modifiée par la réévaluation comptable des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat global, des actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat et de tous les contrats dérivés. Par ailleurs, les actifs et passifs financiers soumis à la méthode du coût amorti faisant partie d'un schéma de couverture répondant aux critères, ont été traités conformément aux principes de la comptabilité de couverture (voir « Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture » dans ce chapitre). Les états financiers ont été préparés sur la base du principe de continuité d'exploitation. L'évaluation sur cette base est réalisée par le Conseil d'administration de la Banque lors de l'approbation de la politique de liquidités annuelle de la Banque au quatrième trimestre de l'année. Elle a été confirmée par le Président et le Vice-Président Finance le 28 février 2012, date à laquelle ils ont signé les états financiers.

Pour préparer les états financiers conformément aux normes internationales d'information financière IFRS, il faut retenir des estimations comptables critiques. Cela exige également que, dans l'application des principes comptables, la Direction de la Banque exerce un jugement. Les domaines où elle est amenée davantage à exercer son jugement ou qui présentent une plus grande complexité, ou encore ceux dans lesquels les estimations et les hypothèses ont une incidence significative sur les états financiers sont décrits dans la section « Estimations comptables critiques et jugements » du présent chapitre.

### Normes, modifications des normes officielles et interprétations adoptées par la Banque

Les normes, modifications des normes officielles et interprétations suivantes, qui concernent la Banque, ont été adoptées au cours de l'exercice:<sup>10</sup>

**IAS 24 (version révisée), Informations relatives aux parties liées :** s'applique aux périodes comptables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. La révision simplifie la définition d'une partie liée et accorde aux entités publiques certaines exemptions concernant les obligations de communication d'informations. L'adoption de cette norme révisée n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers de la Banque.

**IFRIC 14 (amendement) : Paiements anticipés d'exigences de financement minimal :** s'applique aux périodes comptables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. L'amendement précise le traitement des versements anticipés dans des circonstances où une entité est soumise aux exigences de financement minimal. L'amendement permet à une entité de comptabiliser un tel paiement comme un actif. L'adoption de cet amendement n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers de la Banque.

Plusieurs normes existantes ont été révisées en mai 2010 par le CNCI dans le cadre du projet d'amélioration des normes internationales d'information financière (IFRS). Les amendements ci-après concernent la Banque mais n'ont pas eu d'impact significatif sur ses états financiers :

- IFRS 7, Instruments financiers : Informations à fournir (applicable aux périodes comptables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011)
- IAS 1, Présentation des états financiers (applicable aux périodes comptables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011)
- IAS 27, États financiers consolidés et individuels (applicable aux périodes comptables à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2010)
- IAS 34, Information financière intermédiaire (applicable aux périodes comptables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011).

<sup>10</sup> En 2010, la Banque a adopté par anticipation la phase 1 de l'IFRS 9 : Instrument financier, qui concerne la classification et l'évaluation des actifs et passifs financiers. On se reportera pour plus de détails au *Rapport financier 2010*.

## Normes, amendements aux normes officielles et interprétations non encore applicables et n'ayant pas fait l'objet d'une adoption anticipée par la Banque

Les normes, amendements aux normes officielles et interprétations ci-après s'appliquent impérativement aux périodes comptables commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2012 ou après cette date. Elles n'ont pas fait l'objet d'une adoption anticipée par la Banque, qui examine actuellement leur incidence.

Intitulé	Nature du changement	Date de mise en application imposée par le CNCI
IFRS 7 (amendement) Instruments financiers : Informations à fournir – Transferts d'actifs financiers	Cette norme exige la divulgation d'informations permettant de comprendre la relation entre les actifs financiers transférés qui ne sont pas intégralement décomptabilisés et les passifs associés, ainsi que la divulgation d'informations permettant d'évaluer la nature de la continuité de l'engagement de l'entité par rapport aux actifs financiers décomptabilisés et aux risques qui y sont associés.	Périodes comptables à partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2011
IFRS 7 (amendement) Instruments financiers : Informations à fournir – Compensation des actifs financiers et des passifs financiers	Cet amendement exige la divulgation d'informations permettant à ceux qui se servent des états financiers d'évaluer l'impact ou l'impact potentiel des accords de compensation sur la situation financière de l'entité.	Périodes comptables à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2013
IFRS 9 (octobre 2010) : Instruments financiers – Passifs	Cette norme maintient les deux classifications d'évaluation. Les passifs financiers peuvent être évalués soit sur la base du coût amorti, soit à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Cependant, pour les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, les variations de la juste valeur dues au risque de crédit propre doivent être comptabilisées par le biais du résultat global.	Périodes comptables à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2015
IFRS 10 : États financiers consolidés	Cette norme établit les principes de présentation et de préparation des états financiers consolidés lorsqu'une entité contrôle une ou plusieurs autres entités.	Périodes comptables à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2013
IFRS 11 : Accords conjoints	Cette norme établit les principes de communication d'informations financières pour les parties à un accord conjoint.	Périodes comptables à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2013
IFRS 12 : Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités	Cette norme regroupe les exigences d'informations à fournir sur les participations dans des filiales, les accords conjoints, les sociétés associées et les entités structurées non consolidées.	Périodes comptables à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2013
IFRS 13 : Évaluation de la juste valeur	Cette norme définit la juste valeur, établit un cadre unique pour évaluer la juste valeur et exige la communication d'informations sur les évaluations de la juste valeur.	Périodes comptables à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2013
IAS 1 (amendement) : Présentation des états financiers	Cet amendement exige des entités qu'elles regroupent les éléments présentés sous la rubrique « Autre revenu global » en fonction de la possibilité de les reclasser dans le résultat.	Périodes comptables à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2012
IAS 19 (amendement) : Avantages du personnel	Cette norme a fait l'objet de plusieurs amendements, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'élimination de l'option qui permettait de reporter la comptabilisation des profits et pertes en recourant à la méthode du corridor ;</li> <li>• la rationalisation de la présentation des variations d'actifs et de passifs dues aux régimes à prestations définies ;</li> <li>• le renforcement des exigences de communication d'informations concernant les régimes à prestations définies.</li> </ul>	Périodes comptables à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2013
IAS 27 (republiée) : États financiers individuels	Cette norme republiée exige d'une entité préparant des états financiers individuels qu'elle comptabilise les investissements dans les filiales, les co-entreprises et les sociétés associées à leur coût ou conformément à la norme <i>IFRS 9 : Instruments financiers</i> .	Périodes comptables à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2013
IAS 28 (republiée) : Participations dans des sociétés associées et des co-entreprises	Cette norme republiée prescrit la comptabilisation des investissements dans les sociétés associées et définit les exigences concernant l'application de la méthode de mise en équivalence pour la comptabilisation des investissements dans les sociétés associées et dans les co-entreprises.	Périodes comptables à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2013
IAS 32 (amendement) Instruments financiers : Présentation – Compensation des actifs et des passifs financiers	Cet amendement met à jour le guide d'application et la base des conclusions concernant la compensation des actifs et des passifs financiers.	Périodes comptables à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2014

## B. Principes comptables d'importance significative

### Actifs financiers – Classification et évaluation

La Banque a adopté par anticipation, et applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, la phase 1 de la norme IFRS 9 : Instruments financiers, concernant la classification et l'évaluation des actifs financiers. Elle classe par conséquent ses actifs financiers selon les catégories suivantes : ceux évalués sur la base du coût amorti et ceux évalués à la juste valeur. Cette classification dépend à la fois des caractéristiques contractuelles des actifs et du modèle qu'utilise la Banque pour gérer ces actifs.

#### Actifs financiers sur la base du coût amorti

Pour être classés comme des actifs évalués sur la base du coût amorti, les deux critères suivants doivent être remplis : d'une part, l'objectif du modèle utilisé par la Banque doit être de détenir l'actif financier pour recueillir les flux de trésorerie contractuels et, d'autre part, les conditions contractuelles régissant l'actif financier doivent donner lieu, à des dates précises, à des flux de trésorerie composés uniquement du principal et des intérêts calculés sur ce principal, les intérêts représentant la valeur temporelle de l'argent et le risque de crédit associés à l'encours du principal.

Les investissements remplissant ces critères sont d'abord évalués à la juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition des actifs financiers. Ils sont ensuite valorisés sur la base de leur coût amorti en utilisant la méthode de détermination du taux d'intérêt effectif, déduction faite d'une éventuelle provision pour dépréciation. À l'exception des titres de créance qui sont détenus sur la base du coût amorti et comptabilisés à la date de transaction, les actifs financiers de la Banque sont évalués sur la base du coût amorti et comptabilisés à la date de règlement.

Les créances garanties sont comptabilisées sur la base du coût amorti. Elles représentent des transactions dans le cadre desquelles les risques et bénéfices associés à la propriété de l'actif de référence sont transférés à un tiers par un swap de rendement total et constituent une forme de prêt garanti.

#### Actifs financiers sur la base de la juste valeur

Si l'un des deux critères ci-dessus n'est pas rempli, le titre de créance est classé comme désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultat. La présence d'un dérivé incorporé, susceptible de modifier les flux de trésorerie provenant d'un titre de créance, de sorte que ces flux ne représentent plus seulement le principal et les intérêts, nécessite de classer cet actif comme désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultat, les emprunts convertibles en étant un exemple.

Les titres de créance classés comme désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisés à la date de règlement s'ils font partie du portefeuille de prêts des Opérations bancaires et à la date de transaction s'ils font partie du portefeuille de la Trésorerie.

Les titres de participation de la Banque – les instruments de fonds propres détenus au sein du portefeuille des Opérations bancaires – sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, y compris les investissements dans les entreprises associées. La Banque considère ces derniers comme du capital-risque, une forme d'investissement qui, conformément à la norme IAS 28 : Participations dans des sociétés associées et des co-entreprises, n'exige pas une comptabilisation selon la méthode de mise en équivalence.

Quand un instrument qui doit être évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat présente à la fois les caractéristiques d'un titre de créance et d'un instrument de capitaux propres, la Banque décide de le classer en tant que titre de créance ou instrument de capitaux propres selon l'évaluation et la présentation de cet investissement réalisées en interne et soumises au Comité des opérations pour approbation.

La base de la juste valeur des prises de participations dans des entreprises cotées sur un marché actif est le cours acheteur du marché à la date de l'état de situation financière. La base de la juste valeur des prises de participations dans des entreprises non cotées ou cotées sur un marché inactif est déterminée à l'aide de techniques de valorisation adaptées au marché et au secteur de chaque investissement. Les principales techniques de valorisation appliquées sont la valeur de l'actif net et la valorisation basée sur les bénéfices, qui utilisent des informations comparables et la valeur actualisée des flux de trésorerie. Les techniques employées pour établir ces valorisations sont notamment les valorisations de référence du secteur et les prix des transactions récentes.

Les titres de participation de la Banque sont comptabilisés à la date de règlement.

Lors de la comptabilisation initiale, la Banque évalue ces actifs à la juste valeur. Les coûts de transaction des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont passés en charge au compte de résultat. Ces actifs sont inscrits à la juste valeur dans l'état de situation financière et les variations de la juste valeur sont portées au compte de résultat pour la période où elles se produisent.

Une participation stratégique détenue par la Trésorerie est comptabilisée à la juste valeur sous la rubrique « Autre revenu global ». Tous les gains et pertes de juste valeur sont comptabilisés par le biais du résultat global et ne sont pas recyclés à travers le compte de résultat.

#### Décomptabilisation d'actifs financiers

La Banque décomptabilise un actif financier, ou une part d'un actif financier, quand les droits contractuels concernant cet actif ont expiré ou quand les droits sur les futurs flux de trésorerie provenant de l'actif ont été transférés à un tiers et, avec eux :

- (i) la quasi-totalité des risques et avantages rattachés à cet actif, ou
- (ii) les risques et les avantages importants, ainsi que la possibilité inconditionnelle de céder ou de donner en garantie l'actif.

Lorsque les risques et les avantages importants ont été transférés, mais que le cessionnaire n'a pas la possibilité inconditionnelle de céder ou de donner en garantie l'actif, la Banque continue de comptabiliser l'actif selon l'approche de l'implication continue du cédant. Lorsque ni une décomptabilisation ni une comptabilisation selon l'approche de l'implication continue ne se justifie, la Banque continue de comptabiliser la totalité de l'actif et assimile toute rémunération reçue à un passif financier.

## Passifs financiers

La Banque n'a pas adopté par anticipation la partie 2 de la norme IFRS 9 qui concerne les passifs financiers<sup>11</sup> et continue par conséquent d'appliquer la norme IAS 39 : Instruments financiers.

À l'exception des instruments dérivés qui doivent être évalués à la juste valeur, la Banque ne désigne pas les passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Ils sont tous comptabilisés sur la base du coût amorti, sauf s'ils répondent aux critères de la comptabilité de couverture, auquel cas le coût amorti est corrigé de la juste valeur imputable aux risques couverts. Les passifs résultant des titres émis sont comptabilisés à la date de la transaction et les autres passifs à la date de règlement.

Les charges d'intérêts sont calculées selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisées sous la rubrique « Intérêts et charges assimilées » du compte de résultat, sauf pour le coût imputé au financement des activités de courtage de la Trésorerie, qui est comptabilisé sous la rubrique « Plus-values nettes des activités de courtage à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

## Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

La Banque a recours aux instruments dérivés pour atteindre essentiellement trois objectifs :

- (i) pour convertir les produits de l'émission de titres par la Banque dans la monnaie et au taux d'intérêt qu'elle souhaite, la majorité de ces titres, en dehors des effets de commerce, sont associés à un swap ;
- (ii) pour gérer les risques de taux d'intérêt nets et les risques de change provenant de l'ensemble de ses actifs et passifs financiers, et
- (iii) pour prévoir d'éventuelles stratégies de désengagement concernant ses participations dans des entreprises non cotées au moyen d'options de vente négociées.

Tous les instruments dérivés sont portés en juste valeur au compte de résultat, sauf s'ils font partie d'un schéma de couverture répondant aux critères. Dans ce cas, la juste valeur est reprise dans les réserves et inscrite au compte de résultat en même temps que les risques associés à l'instrument couvert. Si la couverture est imparfaite, cette part de la juste valeur continue de figurer dans le compte de résultat. La juste valeur est obtenue essentiellement à partir de modèles d'actualisation des flux financiers, de modèles de valorisation des options et d'indications fournies par des tiers. Les dérivés sont comptabilisés comme des actifs quand leur juste valeur est positive et comme des passifs quand leur juste valeur est négative. Le Département Trésorerie de la Banque identifie explicitement toutes les activités de couverture et fournit les informations correspondantes.

## Comptabilité de couverture

La comptabilité de couverture est conçue pour rendre cohérent le traitement comptable des instruments financiers, ce qui est impossible à obtenir par d'autres méthodes. Une véritable relation de couverture existe lorsqu'il est possible de déceler, entre deux ou plusieurs instruments financiers, une relation spécifique dans le cadre de laquelle la variation de valeur d'un instrument, à savoir « l'instrument de couverture », est corrélée très négativement avec la variation de valeur de l'autre, « l'élément couvert ». Pour être compatible selon la comptabilité de couverture, cette corrélation doit rester dans les limites de 80 à 125 % ; toute imperfection à l'intérieur de ces limites doit être portée au compte de résultat comme « Variation en juste valeur des couvertures ne répondant pas aux critères et couvertures inefficaces ». La Banque applique la comptabilité de couverture à des relations de couverture désignées individuellement. Cette rubrique du compte de résultat comprend également les plus-values et les pertes liées à des produits dérivés que la Banque utilise pour couvrir le risque de taux d'intérêt de manière globale, mais auxquels elle n'applique pas la comptabilité de couverture.

La Banque consigne la relation de couverture entre l'instrument de couverture et l'élément couvert lors de la comptabilisation initiale de la transaction. Elle consigne également en permanence son évaluation de l'efficacité des instruments dérivés pour couvrir le risque de modification de la juste valeur ou du flux de trésorerie des éléments couverts.

## Couvertures de juste valeur

Les activités de couverture de la Banque sont principalement conçues pour limiter le risque de taux d'intérêt en utilisant, sur les actifs comme sur les passifs, des swaps pour convertir ce risque en risque de taux variable. Ces couvertures sont appelées couvertures de « juste valeur ». Les variations en juste valeur des dérivés qui sont désignés et admissibles en tant que couvertures de juste valeur et se révèlent particulièrement efficaces quant au risque couvert, sont portées au compte de résultat, de même que la variation correspondante en juste valeur de l'actif ou du passif couvert imputable à ce risque particulier.

Dans le cas d'une couverture de juste valeur d'un passif financier, lorsque la couverture cesse d'être compatible à des fins de comptabilité de couverture et que le passif financier comporte un dérivé intégré d'une nature économique différente de celle de l'instrument hôte, ce dérivé intégré est scindé et évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Un tel traitement n'est pas nécessaire pour les actifs financiers couverts, car la norme IFRS 9 n'exige pas de scinder les dérivés intégrés dans le cas des actifs financiers.

<sup>11</sup> La phase 2 de la norme IFRS 9 du CNCI, qui porte sur les passifs financiers, a été publiée en octobre 2010. Elle s'applique aux périodes comptables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

## Couvertures de flux de trésorerie

La Banque a effectué des opérations de couverture de flux pour, essentiellement, minimiser le risque de change lié à ses futurs frais administratifs encourus en livres sterling. Le montant et le calendrier de ces couvertures varient selon les décisions que la Banque prend quant au moment opportun pour la fermeture de l'opération. La couverture consiste principalement à acheter des livres sterling sur le marché de change à terme, mais des options sur devises sont également possibles. La Banque comptabilise directement les variations de juste valeur dans les réserves jusqu'au moment où la dépense concernée est engagée. Au 31 décembre 2011, elle avait mis en place plusieurs couvertures de flux pour les futurs frais administratifs encourus en livres sterling.

Pour de plus amples informations sur le risque et les stratégies de gestion des risques, on se reportera au chapitre Gestion des risques du présent rapport.

## Garanties financières

Initialement, les garanties financières émises sont comptabilisées à la juste valeur, puis au plus élevé des deux montants suivants : solde non amorti des commissions reçues et reportées, et dépenses requises pour dénouer l'engagement à la date de l'état de situation financière. Ces dernières sont comptabilisées lorsqu'il est probable que la garantie devra être réglée et que le montant du règlement peut être estimé de manière fiable. Les garanties financières sont comptabilisées sous « Autres actifs financiers » et « Autres passifs financiers ».

## Dépréciation d'actifs financiers

### Actifs financiers désignés sur la base du coût amorti

Lorsqu'il est manifeste que la recouvrabilité d'un prêt est problématique, des provisions spécifiques pour dépréciation sont portées au compte de résultat. La dépréciation est la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur nette des rentrées de trésorerie attendues, actualisée, au besoin, en fonction du taux d'intérêt effectif d'origine. La valeur comptable de l'actif est réduite par l'utilisation d'un compte de provisions et le montant de la perte est porté au compte de résultat. La valeur comptable de l'actif n'est directement réduite que lors du passage en pertes et profits. Des ajustements peuvent être effectués, y compris la disparition de la décote dans le compte de résultat pendant la durée de vie de l'actif, et tout ajustement requis suite à une réévaluation de la dépréciation initiale.

Pour déterminer l'existence de signes objectifs de pertes par dépréciation, la Banque utilise les critères suivants :

- défaillance de paiements contractuels de principal ou d'intérêt ;
- difficultés de trésorerie de l'emprunteur ;
- non respect des clauses ou conditions du prêt ;
- lancement d'une procédure de faillite ;
- détérioration de la position concurrentielle de l'emprunteur ;
- détérioration de la valeur de la garantie.

Les provisions pour dépréciation d'actifs similaires non suivis individuellement sont calculées sur la base du portefeuille. La méthodologie utilisée pour estimer la dépréciation s'appuie sur celle utilisée pour mesurer les risques inhérents aux actifs non souverains. Pour tous les actifs à risques souverains, on utilise une méthodologie distincte qui prend en compte le statut de créancier privilégié de la Banque que lui accordent ses membres. La méthodologie de la Banque calcule la dépréciation sur la base de la perte subie. La dépréciation est déduite des actifs dans l'état de situation financière.

La Banque maintient une réserve pour pertes sur prêts afin de conserver, dans les capitaux propres, un montant de bénéfices non distribués égal à la différence entre les pertes par dépréciation escomptées sur la durée de vie totale du portefeuille de prêts et le montant cumulé provisionné dans le compte de résultat sur la base de la perte subie.

La dépréciation, déduction faite des sommes contre-passées pendant l'exercice, est portée au compte de résultat. Lorsqu'un prêt est réputé irrécouvrable, la valeur du capital est passée en pertes et profits en regard de la provision pour dépréciation correspondante. Ces prêts sont passés en pertes et profits après accomplissement de toutes les procédures nécessaires et définition du montant de la perte. Les recouvrements ultérieurs sont crédités au compte de résultat.

Les prêts et les avances sont généralement renégociés lorsque l'emprunteur est confronté à une évolution défavorable de sa situation. Selon l'ampleur de la modification du prêt initial, soit il continuera à être comptabilisé, soit il sera décomptabilisé et remplacé par un nouveau prêt. Dans la mesure où le prêt initial est conservé, il continuera d'apparaître comme étant en souffrance le cas échéant et comme étant déprécié individuellement lorsque les paiements renégociés des intérêts et du principal ne permettent pas de récupérer la valeur comptable initiale de l'actif.

## État des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est préparé à l'aide de la méthode indirecte. Les disponibilités comprennent les instruments d'une échéance inférieure à trois mois à compter de la date de la transaction, utilisables à court terme et soumis à un risque de variation de valeur très minime.

## Monnaies

La Banque utilise l'euro comme monnaie de présentation de ses états financiers.

Les transactions libellées dans des monnaies autres que l'euro sont converties en euros aux taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains et pertes en devises résultant du règlement de ces transactions et de la conversion des actifs et passifs monétaires libellés dans des monnaies autres que l'euro au taux de change de fin d'année sont enregistrés dans le compte de résultat, sauf s'ils sont reportés aux réserves de couverture en cas de flux répondant aux critères.

## Capital souscrit

Le capital social de la Banque est exprimé en euros.

### Actifs incorporels

Les dépenses de maintenance de programmes informatiques sont comptabilisées comme des charges au moment où elles sont engagées. Les coûts directement liés à des programmes informatiques identifiés et uniques contrôlés par la Banque et qui généreront des avantages économiques supérieurs aux coûts au-delà d'une année, sont comptabilisés comme actifs incorporels. Les coûts directs comprennent les coûts de personnel de l'équipe de développement logiciel et une part appropriée des frais généraux associés.

Les dépenses qui permettent d'améliorer ou de prolonger le fonctionnement de programmes informatiques au-delà de leurs spécifications d'origine sont comptabilisées comme une amélioration apportée aux immobilisations et ajoutées au coût initial dudit programme. Les frais de développement de logiciel comptabilisés comme actifs incorporels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée de vie estimée de trois ans.

### Biens immobiliers, technologie et matériel de bureau

Les biens immobiliers, la technologie et le matériel de bureau sont comptabilisés à leur coût d'acquisition minoré des amortissements cumulés. Leur amortissement est calculé linéairement après déduction de leur valeur résiduelle en fonction de leur durée de vie estimative, celle-ci s'établissant comme suit :

Immobilier en pleine propriété	30 ans
Agencements concernant des baux dont l'échéance est de moins de 50 ans	Terme non échu
Technologie et matériel de bureau	Trois ans

### Comptabilité des contrats de location

Lorsque le loueur assume en fait les risques et les avantages liés à la propriété du matériel, les contrats de location sont classés dans la catégorie des contrats de location-exploitation. La Banque a conclu des contrats de ce type pour la plupart de ses bureaux, à Londres comme dans ses pays d'opérations. Les paiements effectués au titre de contrats sont imputés au compte de résultat selon un mode linéaire pendant toute la durée de la location. Lorsqu'un contrat de location-exploitation est résilié avant son expiration, toute somme à verser au loueur à titre de pénalité est assimilée à une dépense engagée pendant l'exercice au cours duquel intervient la résiliation.

### Intérêts, commissions et dividendes

Les intérêts perçus sont comptabilisés sur la base des faits générateurs en utilisant la méthode de détermination du taux d'intérêt effectif. Les intérêts sur les prêts dépréciés sont reconnus en supprimant la décote utilisée dans les calculs de valeur actuelle appliqués aux rentrées de trésorerie attendues.

Tous les intérêts perçus sont comptabilisés sous « Intérêts et produits assimilés » dans le compte de résultat, à l'exception des intérêts provenant des actifs détenus à des fins de négociation dans le portefeuille de la Trésorerie, qui sont comptabilisés sous « Plus-values nettes des activités de courtage à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

Les commissions d'ouverture et d'engagement sont différées, conformément à l'IAS 18 : Produits des activités ordinaires, de même que les coûts directs liés à la mise en place et au maintien de l'engagement. Ces éléments sont alors comptabilisés en intérêts perçus en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif pour la période comprise entre le décaissement et le remboursement du prêt concerné. Si l'engagement vient à échéance sans que le crédit ait été mis en place, la commission est comptabilisée comme revenu à l'échéance.

Les commissions reçues dans le cadre de services fournis pendant une certaine période sont comptabilisées comme recettes lors de la prestation desdits services. Les autres commissions sont comptabilisées comme recettes lorsqu'elles sont perçues. Les frais et primes d'émission et de remboursement ou les décotes sont amortis sur la durée des emprunts considérés sur la base du rendement effectif.

Les dividendes liés aux titres de participation sont comptabilisés conformément à l'IAS 18 et présentés comme « Dividendes » dans le compte de résultat.

## Plans de retraite du personnel

La Banque propose à son personnel un régime de retraite à cotisations définies et un régime de retraite à prestations définies. Dans le premier, la Banque et ses employés se partagent les cotisations en vue du versement d'une somme forfaitaire. Le second est entièrement financé par la Banque et les prestations sont calculées en fonction des années de service et en pourcentage de la rémunération brute finale qui y est définie.

Dans le cadre du régime à prestations définies, l'actif est la juste valeur des actifs du régime, diminuée de la valeur actualisée de l'obligation due au titre des prestations définies à la date de l'état de situation financière, compte tenu des ajustements opérés pour gains et pertes actuariels non reconnus et coût des services passés. Des actuaires indépendants calculent l'obligation due au titre des prestations définies au moins tous les trois ans à l'aide de la méthode de référence des unités de crédit projetées. La valeur actualisée de l'obligation due au titre des prestations définies est calculée en actualisant la valeur estimative des futures sorties de trésorerie (liées aux services accumulés à la date de l'état de situation financière) sur la base du taux de rendement des obligations de sociétés de grande qualité. Pour les années intermédiaires, l'obligation due au titre des prestations définies est estimée en utilisant des techniques actuarielles approximatives de suivi qui permettent une accumulation supplémentaire des prestations, des flux de trésorerie actualisés et des variations des hypothèses actuarielles d'origine.

La Banque détient toutes les cotisations à ces régimes et tous les autres avoirs et revenus qui s'y rapportent dans des comptes distincts de tous les autres actifs. Les cotisations effectives au régime de retraite à cotisations définies sont imputées au compte de résultat et versées aux dépositaires indépendants des avoirs du plan de retraite. Les sommes imputées sur le compte de résultat au titre du régime de retraite à prestations définies sont fondées sur les coûts actuels de prestation et autres ajustements actuariels, qui sont déterminés sur les conseils d'actuaires indépendants. Les sommes comprennent également les pertes et les excédents actuariels supérieurs à un corridor de 10 % qui sont amortis pendant le reste de la vie active moyenne des employés de la Banque. Le corridor de 10 % correspond à 10 % de la valeur de l'obligation due au titre des prestations définies ou à 10 % de la juste valeur de l'actif, la valeur la plus élevée étant choisie. Les contributions de la Banque au régime à prestations définies sont fixées par le Comité des plans de retraite, conseillé par les actuaires de la Banque, et sont ensuite transférées aux dépositaires indépendants du plan de retraite.

## Fiscalité

Conformément à l'article 53 de l'Accord, la Banque, son patrimoine et ses revenus sont, dans le cadre de ses activités officielles, exonérés de tout impôt direct ainsi que de tous droits et taxes afférents à des biens ou services achetés ou importés, à l'exception des droits et taxes qui ne sont que la contrepartie de services publics rendus.

## C. Estimations comptables critiques et jugements

Pour préparer les états financiers conformément aux normes internationales d'information financière IFRS, la Banque doit effectuer des estimations et formuler des hypothèses qui ont une incidence sur la valeur des actifs et des passifs comptabilisés à la date des états financiers et sur les valeurs reportées au compte de résultat pendant la période considérée. Les estimations et jugements comptables font l'objet d'une évaluation permanente. Ils sont établis sur la base de l'expérience et d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugés plausibles compte tenu des circonstances.

Ces estimations sont, pour une grande part, fonction de diverses variables qui reflètent le contexte économique et les marchés financiers des pays d'opérations de la Banque, mais elles ne sont pas directement corrélées à des risques de marché comme le risque de taux d'intérêt et le risque de change. Les estimations comptables critiques et jugements de la Banque sont les suivants :

### Juste valeur d'instruments financiers dérivés

Les justes valeurs des instruments financiers dérivés de la Banque sont déterminées à l'aide de modèles d'actualisation des flux financiers. Ces modèles sont fondés sur les cours du marché des devises, les taux d'intérêt et la volatilité des options. Lorsqu'il n'existe pas de données de marché pour tous les éléments de l'évaluation d'un instrument dérivé, on utilise l'extrapolation et l'interpolation des données existantes. Lorsque des données d'entrée non observables ont été utilisées, une analyse de sensibilité a été incluse à la section « Hiérarchie applicable à la juste valeur » du chapitre Gestion des risques du présent rapport.

### Juste valeur des prêts bancaires à la juste valeur par le biais du compte de résultat

La juste valeur des prêts bancaires désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat est déterminée en conjuguant des modèles d'actualisation des flux financiers et des modèles de valorisation des options. Ces modèles incorporent les données de marché relatives aux taux d'intérêt, aux écarts de taux pour les emprunteurs, aux cours pertinents des actions et aux flux de trésorerie représentés par les dividendes. Lorsque les données de marché nécessaires ne sont pas disponibles, on utilise l'extrapolation et l'interpolation des données existantes. Lorsque des données d'entrée non observables ont été utilisées, une analyse de sensibilité a été incluse à la section « Hiérarchie applicable à la juste valeur » du chapitre Gestion des risques du présent rapport.

### Juste valeur des titres de participation

La méthode par laquelle la Banque détermine la juste valeur des participations est décrite dans la section « Actifs financiers » du chapitre Principes comptables et une analyse du portefeuille de participations est présentée dans la note annexe 18. Concernant les titres de participation de la Banque dont l'évaluation n'est pas fondée sur des données de marché observables, des informations de sensibilité complémentaires ont été fournies à la section « Hiérarchie applicable à la juste valeur » du chapitre Gestion des risques du présent rapport.

### Provision pour dépréciation de prêts

La méthode par laquelle la Banque détermine le niveau de dépréciation des prêts est décrite dans le chapitre Principes comptables du présent rapport et expliqué plus en détail dans la section Risque de crédit du chapitre Gestion des risques du présent rapport.

Les provisions de portefeuille constituées au titre de la dépréciation non identifiée de prêts non souverains étaient, au 31 décembre 2011, de 409 millions d'euros (2010 : 378 millions d'euros). Des précisions sont données ci-après sur la sensibilité des provisions de portefeuille aux principales variables utilisées pour déterminer le degré de dépréciation.

### Notation des risques

- Si tous les prêts non souverains étaient revalorisés d'une catégorie de notation de la probabilité de défaillance de la Banque, cela se traduirait par un crédit au compte de résultat de 406 millions d'euros. Ce crédit est attribuable à une réduction de 242 millions d'euros des provisions de portefeuille constituées au titre des prêts et de 164 millions d'euros des provisions individualisées.
- Inversement, si tous les prêts non souverains étaient déclassés d'une catégorie de notation de la probabilité de défaillance de la Banque, cela se traduirait par une charge totale de 1,4 milliard d'euros imputée sur le compte de résultat. Cette somme inclurait une charge au compte de résultat de 67 millions d'euros liée aux provisions de portefeuille constituées au titre des prêts non souverains. En cas de déclasserement d'une catégorie de notation de la probabilité de défaillance, 13 % des prêts non souverains seraient devenus des actifs dépréciés individuellement. La conséquence en aurait été une augmentation de 1,3 milliard d'euros environ des provisions individualisées pour dépréciation identifiée.

### Délai de survenance de pertes

- Des provisions sont constituées pour dépréciation non identifiée afin de refléter les pertes qui découlent d'événements existants mais non identifiés à la date de l'état de situation financière et qui surviendront dans un délai de 12 mois à compter de cette date. Si le délai de survenance des pertes était ramené à trois mois, cela entraînerait d'après les estimations une diminution des provisions de portefeuille portées au compte de résultat d'environ 300 millions d'euros. Les réserves pour pertes sur prêts augmenteraient d'un montant équivalent, la modification du délai de survenance n'ayant pas d'incidence sur l'estimation globale de la perte pour le portefeuille.

### Taux applicables à la probabilité de défaillance

- Afin de déterminer la probabilité de défaillance pour chaque notation du risque, la pondération relative appliquée aux données extérieures et aux données propres à la Banque est révisée tous les ans. Conformément à la méthodologie générale de provisionnement pour 2011, une pondération de 50 % est respectivement appliquée aux données propres à la Banque et aux données extérieures, conformément à la méthodologie utilisée en 2010. Si la pondération appliquée aux données propres à la Banque avaient été ramenée à 40 % (60 % pour les données extérieures relatives à la probabilité de défaillance), les provisions de portefeuille auraient augmenté de 47 millions d'euros, les provisions constituées au titre de la dépréciation non identifiée des prêts non souverains étant portées à 456 millions d'euros. En revanche, si la pondération attribuée aux données propres à la Banque avait été relevée à 60 % (40 % pour les données extérieures relatives à la probabilité de défaillance), les provisions de portefeuille auraient diminué de 47 millions d'euros, les provisions constituées au titre de la dépréciation non identifiée des prêts non souverains reculant à 362 millions d'euros.

### Taux de pertes en cas de défaut

- Une baisse de 10 points de pourcentage des taux de pertes en cas de défaut entraînerait une contraction des provisions de portefeuille de 67 millions d'euros, ramenant les provisions constituées au titre de la dépréciation non identifiée de prêts non souverains à 342 millions d'euros.
- Une hausse de 10 points de pourcentage entraînerait une augmentation de 67 millions d'euros des provisions constituées au titre de la dépréciation non identifiée de prêts non souverains, les portant à 476 millions d'euros.

### Notation des prêts souverains

- Les provisions de portefeuille constituées au titre de la dépréciation non identifiée de prêts souverains étaient, au 31 décembre 2011, de 13 millions d'euros (2010 : 12 millions d'euros). Compte tenu du statut de créancier privilégié que confèrent ses membres à la Banque, un déclasserement ou une revalorisation d'une notation de risque n'aurait pas d'impact significatif sur le niveau des provisions constituées au titre des risques souverains – et donc sur le compte de résultat.

La méthodologie et les hypothèses utilisées pour estimer les provisions pour dépréciation de prêts sont examinées annuellement afin de réduire d'éventuels écarts entre les pertes estimées et la réalité.

# Gestion des risques

## Risques financiers

La responsabilité générale de l'identification indépendante, de l'évaluation, du suivi et de l'atténuation de tous les risques auxquels la Banque s'expose aussi bien dans ses opérations bancaires que dans ses activités de trésorerie incombe au Vice-Président Risque, qui est membre du Comité exécutif. Il assume la responsabilité générale de l'élaboration de la stratégie de la Banque en matière de gestion des risques, tant pour les opérations bancaires que pour la trésorerie, et veille à ce que tous les risques soient correctement répertoriés et convenablement gérés et atténués à l'aide de méthodes globales et rigoureuses qui correspondent aux meilleures pratiques du secteur bancaire.

En accomplissant sa mission, la Banque s'expose à des risques financiers, aussi bien dans ses opérations bancaires que dans ses activités de trésorerie. Les principaux risques auxquels elle doit faire face sont le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. Au cours du dernier exercice, les marchés d'actions d'Europe orientale se sont fortement contractés, tandis que les risques systémiques revenaient au premier plan des préoccupations, provoquant un recul sensible de la valeur des titres de participation de la Banque. Concernant les prêts, cependant, les résultats sont restés d'assez bonne tenue.

### A. Risque de crédit

Le risque de crédit est la perte que peut subir un portefeuille du fait du défaut d'une contrepartie ou de la détérioration de sa note de crédit. La Banque suit également le risque de concentration, c'est-à-dire d'allocation d'une part trop importante du portefeuille à un pays, un secteur d'activité, un débiteur, un instrument ou une opération spécifique.

La BERD est exposée au risque de crédit aussi bien dans ses opérations bancaires que dans ses activités de trésorerie parce qu'un emprunteur ou une contrepartie peut faire défaut ou parce que la valeur des placements de la Banque peut se déprécier.

#### Exposition maximale au risque de crédit avant prise de garanties ou autres rehaussements de crédit

	2011 En millions d'euros	2010 En millions d'euros
Créances sur des établissements de crédit	5 172	2 974
Titres de créance désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	411	737
Titres de créance sur la base du coût amorti	11 127	8 955
Créances garanties	851	1 179
Actifs financiers dérivés	5 111	4 168
Exposition aux contrats d'échange sur défaillance ( <i>credit default swap</i> ou CDS) <sup>12</sup>	63	113
Autres actifs financiers	517	525
Prêts des Opérations bancaires au coût amorti	17 416	14 613
Prêts des Opérations bancaires à la juste valeur	239	221
Capital libéré à recevoir	15	16
Engagements non utilisés et garanties	10 034	9 394
<b>Au 31 décembre</b>	<b>50 956</b>	<b>42 895</b>

Le tableau ci-dessus représente, pour ce qui est du risque de crédit auquel la Banque est exposée, le pire scénario au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010, sans tenir compte d'éventuelles garanties détenues ou d'autres rehaussements de crédit. Des précisions sur les garanties et autres formes d'atténuation des risques sont données ci-après dans les sections respectives concernant les Opérations bancaires et la Trésorerie.

#### Risque de crédit des Opérations bancaires : gestion

Pour limiter les risques bancaires, le Conseil d'administration de la Banque approuve un document d'analyse des opérations de crédit exposant les procédures d'approbation, de gestion et d'examen de ces risques, que doit appliquer le Comité des opérations. Le Comité d'audit procède chaque année à un examen de ces procédures, qui est ensuite soumis au Conseil pour approbation.

Les projets du Département des opérations bancaires sont examinés par le Comité des opérations. Ce Comité, que préside le premier Vice-Président chargé des opérations bancaires, réunit les principaux responsables de la Banque. Il examine tous les projets du Département des opérations bancaires avant qu'ils soient soumis à l'approbation du Conseil d'administration. Parmi eux figurent un certain nombre de dispositifs concernant de petits projets qui sont chacun examinés par le Comité d'investissement dans les petites entreprises. Les deux Comités étudient les projets afin de s'assurer qu'ils respectent les critères de la Banque en matière de bonne gestion bancaire, d'impact sur la transition et de complémentarité. Le Comité des opérations approuve, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le Conseil via le Comité exécutif, des projets entrant dans le cadre d'opérations types définies par le Conseil. Il est également chargé de contrôler la gestion du portefeuille des Opérations bancaires, d'agréer les modifications majeures pouvant affecter les opérations en cours et d'approuver les recommandations faites par le Département de la gestion des risques en matière de provisions pour dépréciation de prêts bancaires.

<sup>12</sup> Les contrats d'échange sur défaillance (crédit default swap ou CDS) sont évalués à la juste valeur dans l'état de situation financière. Ce chiffre représente l'exposition au risque supplémentaire de la Banque s'il survenait un cas de défaillance exigeant le paiement du contrat.

La Banque examine périodiquement tous les risques de son portefeuille des Opérations bancaires, généralement deux fois par an. Elle étudie cependant plus fréquemment ceux perçus comme étant plus vulnérables aux défauts de paiement et éventuellement une fois par an ceux perçus comme l'étant moins. Chaque fois, le Département de la gestion des risques détermine si le profil des risques a changé, recommande des mesures d'atténuation et confirme ou ajuste la note accordée aux projets, évaluant également, pour les titres de participation, la juste valeur. À la demande du Département de la gestion des risques, les investissements jugés compromis peuvent être transférés, pour restructuration et redressement, des équipes du Département des opérations bancaires vers l'Unité de gestion des contentieux, qui rend compte à la fois au Département de la gestion des risques et au Département des opérations bancaires.

Le tableau ci-après montre l'échelle de notation interne de la Banque concernant la probabilité de défaut et ses correspondances approximatives avec la notation externe de Standard & Poor's (S&P). Les références à la notation des risques dans le présent rapport renvoient aux notations de la probabilité de défaut, sauf mention contraire.

Échelle de notation interne de la BERD	Équivalent en notation externe – S&P	Catégorie BERD
1	AAA	Excellent
2	AA+, AA, AA-	Solide
3	A+, A, A-	Très bon
4	BBB+, BBB, BBB-	Bon
5	BB+, BB, BB-	Satisfaisant
6	B+, B	Acceptable
6W	B-	À surveiller
7	CCC	Attention particulière
8	CC	Insatisfaisant
9	C	Douteux
10	D	Pertes attendues

Le contrôle des décaissements est confié à l'Unité d'administration des opérations du Bureau des Affaires juridiques, qui est chargée de vérifier le respect des clauses des accords de prêt et autres et de s'assurer que les procédures appropriées sont suivies, conformément à la politique définie. Les dispenses, consentements et modifications des conventions et clauses de prêt sont préparés par l'Unité d'administration des opérations et approuvés par le Département des opérations bancaires, le Département de la gestion des risques et, au besoin, le Bureau des affaires juridiques, le Bureau des affaires économiques et le Département chargé de l'environnement et du développement durable.

La méthodologie de provisionnement utilisée pour le portefeuille a été révisée durant l'exercice pour accentuer la granularité sectorielle lors de l'application d'une méthodologie pour déterminer les pertes en cas de défaut. Les provisions de portefeuille générales reposent sur des valeurs supposées en fonction des notes de la probabilité de défaillance et des paramètres de perte en cas de défaut attribués à chaque transaction par le Département de la gestion des risques. Ces valeurs supposées restent plus prudentes que celles dont la Banque a fait elle-même l'expérience en cas de défaut et de redressement. Durant l'exercice, la Banque a soumis ses procédures et sa méthodologie à un examen interne pour s'assurer de la pertinence de leur calibrage et de leur cohérence. Du fait de ce changement de méthodologie, la dépréciation des provisions du portefeuille en 2011 a été inférieure de 41 millions d'euros à son niveau en l'absence de changement, tandis que la réserve pour pertes sur prêts au 31 décembre 2011 était elle aussi inférieure de 97 millions d'euros.

Le Département de la gestion des risques présente chaque trimestre un rapport sur l'évolution du portefeuille dans son ensemble au Comité d'audit. Ce rapport résume les principaux facteurs qui influent sur le portefeuille, et analyse et commente les tendances qui se dégagent. Il détaille également les différents risques du portefeuille douteux et mesure l'exposition par rapport aux limites de risque du portefeuille, tout dépassement étant signalé et expliqué.

La Banque attribue d'une part, pour le risque-projet, le risque-pays et la probabilité globale de défaut, une note interne de 1 à 10 concernant chaque exposition, 1 reflétant le risque le plus faible et 10 le risque le plus élevé, et d'autre part des notes de probabilité de défaut sur une échelle de 0 % à 100 %. Pour le risque-projet, elle prend en compte la solidité financière de la contrepartie et l'atténuation des risques inhérente à la structure du projet, notamment en termes de soutien apporté par les promoteurs du projet ou en termes de garantie. Le risque-pays est évalué en interne sur la base des notes fournies par des agences de notation externes. Pour les opérations non souveraines, la note de la probabilité globale de défaut correspond généralement à la plus haute note attribuée localement à un pays. Il y a exception à cette règle lorsque la Banque a recours au soutien inconditionnel d'un promoteur de projet extérieur au pays d'opérations, auquel cas la note globale est identique à celle du projet. Pour les opérations souveraines, elle est identique à celle du pays.

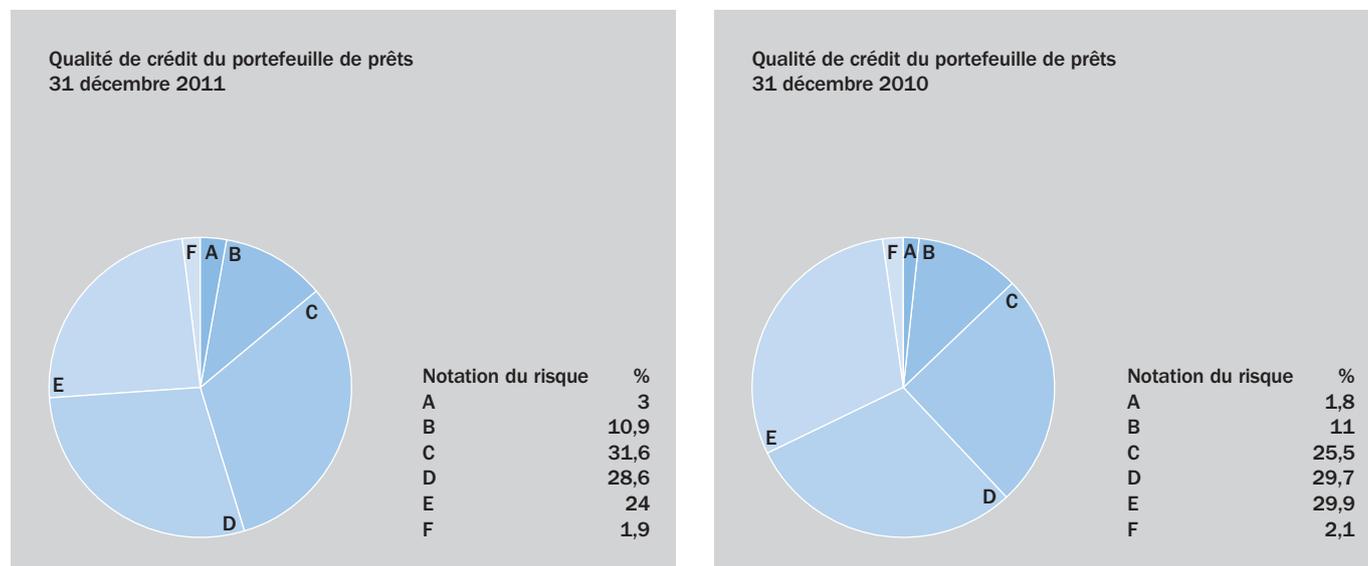
### Risque de crédit des Opérations bancaires : résultats 2011

Le risque bancaire total (actifs d'exploitation après ajustement pour variation de la juste valeur mais avant provisionnement) a augmenté au cours de l'exercice, atteignant 24,4 milliards d'euros au 31 décembre 2011 contre 21,3 milliards d'euros au 31 décembre 2010.

Le montant total du portefeuille des Opérations bancaires (actifs d'exploitation avant ajustement pour variation de la juste valeur et hors provisionnement, mais incluant les engagements non utilisés) a progressé, s'établissant à 34,8 milliards d'euros au 31 décembre 2011 contre 30,6 milliards d'euros au 31 décembre 2010. La note globale de probabilité de défaut du portefeuille reflète une légère amélioration, passant de 5,79<sup>13</sup> à 5,68.

<sup>13</sup> Calculée conformément à la méthodologie révisée introduite en 2011. Le chiffre cité dans le Rapport financier 2010 était 5,94.

Si le risque total des actifs d'exploitation non souverains, notés de 7 à 10, a augmenté, en termes réels, passant de 3,7<sup>14</sup> milliards d'euros à 3,9 milliards d'euros, la part de ces actifs dans le portefeuille a légèrement reculé, de 18 %<sup>14</sup> à 16 %. Le montant des prêts dépréciés a également enregistré une légère progression, de 465 millions d'euros à 484 millions d'euros.



Le portefeuille des Opérations bancaires est exposé à la zone euro<sup>15</sup> à la fois directement et indirectement en tant que promoteur et actionnaire majoritaire dans les projets de la Banque. Une exposition directe a lieu quand trois pays d'opérations de la Banque sont situés dans la zone euro ou quand les prêts ou les investissements sont consacrés à des sociétés holding, généralement en France, aux Pays-Bas ou à Chypre puis rétrocédés ou investis dans les pays d'opérations de la Banque.

En millions d'euros	Portefeuille en millions d'euros	Actifs d'exploitation en millions d'euros	Non utilisés		Total des actifs d'exploitation de la zone euro (en %)
			en millions d'euros	Non utilisés (en %)	
Espagne	531	433	98	18 %	6 %
Grèce	615	608	7	1 %	9 %
Italie	1 153	1 016	137	12 %	15 %
Malte	16	-	16	100 %	-
Portugal	149	142	7	5 %	2 %
<b>Sous-groupe 1</b>	<b>2 464</b>	<b>2 199</b>	<b>265</b>	<b>11 %</b>	<b>32 %</b>
Allemagne	990	921	69	7 %	14 %
Autriche	1 572	1 422	150	10 %	21 %
Belgique	235	188	47	20 %	3 %
Estonie	73	64	9	12 %	1 %
Finlande	148	118	30	20 %	2 %
France	2 054	1 567	487	24 %	22 %
République slovaque	268	242	26	10 %	4 %
Slovénie	153	88	65	42 %	1 %
<b>Sous-groupe 2</b>	<b>5 493</b>	<b>4 610</b>	<b>883</b>	<b>16 %</b>	<b>68 %</b>
<b>Total de la zone euro</b>	<b>7 957</b>	<b>6 809</b>	<b>1 148</b>	<b>14 %</b>	<b>100 %</b>

<sup>14</sup> Le chiffre cité dans le Rapport financier 2010 était 4,1 milliards d'euros, mais compte tenu de la modification en 2011 de la méthodologie servant à déterminer les notes de risque, le chiffre de l'année antérieure a été recalculé pour permettre une comparaison avec 2011.

<sup>15</sup> Les pays figurent dans le sous-groupe 1 lorsque la prime du contrat d'échange sur risque de défaillance (CDS) souverain est supérieure à 300 points de base.

### Prêts sur la base du coût amorti

Les tableaux ci-après analysent les prêts réalisés par la Banque et les provisions pour dépréciation correspondantes constituées pour chacune de ses notes de risque internes.

Notation du risque	Ni exigibles ni dépréciés En millions d'euros	Exigibles mais non dépréciés En millions d'euros	Dépréciés En millions d'euros	Total En millions d'euros	Total %	Provisions globales pour dépréciation non identifiée En millions d'euros	Provisions individualisées pour dépréciation identifiée En millions d'euros	Total net de dépréciation En millions d'euros	Provisions pour dépréciation %
2 : Solide	69	-	-	69	0,4	-	-	69	-
3 : Très bon	502	-	-	502	2,8	(1)	-	501	0,2
4 : Bon	2 285	-	-	2 285	12,6	(6)	-	2 279	0,3
5 : Satisfaisant	5 739	-	2	5 741	31,6	(24)	(2)	5 715	0,5
6 : Acceptable	4 957	-	-	4 957	27,4	(73)	-	4 884	1,5
6W : À surveiller	2 036	-	-	2 036	11,3	(79)	-	1 957	3,9
7 : Attention particulière	1 999	17	3	2 019	11,2	(239)	(3)	1 777	12,0
8 : Insatisfaisant	-	-	400	400	2,2	-	(169)	231	42,3
9 : Douteux	-	-	48	48	0,3	-	(45)	3	93,8
10 : Pertes attendues	-	-	31	31	0,2	-	(31)	-	100,0
<b>Au 31 décembre 2011</b>	<b>17 587</b>	<b>17</b>	<b>484</b>	<b>18 088</b>	<b>100,0</b>	<b>(422)</b>	<b>(250)</b>	<b>17 416</b>	<b>-</b>

Notation du risque	Ni exigibles ni dépréciés En millions d'euros	Exigibles mais non dépréciés En millions d'euros	Dépréciés En millions d'euros	Total En millions d'euros	Total %	Provisions globales pour dépréciation non identifiée En millions d'euros	Provisions individualisées pour dépréciation identifiée En millions d'euros	Total net de dépréciation En millions d'euros	Provisions pour dépréciation %
2 : Solide	25	-	-	25	0,2	-	-	25	0,0
3 : Très bon	133	-	-	133	0,9	(1)	-	132	0,8
4 : Bon	949	-	-	949	6,2	(11)	-	938	1,2
5 : Satisfaisant	4 560	-	-	4 560	29,9	(38)	-	4 522	0,8
6 : Acceptable	5 249	-	-	5 249	34,4	(86)	-	5 163	1,6
6W : À surveiller	1 856	-	-	1 856	12,2	(75)	-	1 781	4,0
7 : Attention particulière	1 987	19	-	2 006	13,1	(179)	-	1 827	8,9
8 : Insatisfaisant	-	-	375	375	2,5	-	(152)	223	40,5
9 : Douteux	-	-	18	18	0,1	-	(16)	2	88,9
10 : Pertes attendues	-	-	72	72	0,5	-	(72)	-	100,0
<b>Au 31 décembre 2010</b>	<b>14 759</b>	<b>19</b>	<b>465</b>	<b>15 243</b>	<b>100,0</b>	<b>(390)</b>	<b>(240)</b>	<b>14 613</b>	<b>-</b>

Sur les prêts exigibles, 2 millions d'euros l'ont été pendant moins de 30 jours (2010 : aucun), 8 millions d'euros pendant plus de 30 jours mais moins de 90 jours (2010 : 12 millions d'euros) et 7 millions d'euros pendant plus de 90 jours (2010 : 7 millions d'euros).

Au 31 décembre 2011, les garanties détenues pour les prêts dépréciés et exigibles étaient estimées à 248 millions d'euros (2010 : 224 millions d'euros). La plupart de ces garanties sont illiquides et par conséquent difficiles à évaluer. Comme il n'existe généralement pas de valorisations indépendantes récentes, ce montant représente la meilleure estimation de la Banque. La couverture qu'apportent les garanties au regard de l'encours de chaque prêt déprécié peut varier, comme le montrent les degrés respectifs de dépréciation. En général, la Banque exige des sûretés pour accorder des prêts au secteur des entreprises. Elle bénéficie également des garanties et du partage de risques que procurent les Fonds spéciaux (voir note annexe 30 : Parties liées), ce qui a permis un rehaussement du crédit d'environ 108 millions d'euros à la fin de l'année.

### Prêts désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Le tableau ci-après analyse les prêts de la Banque désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat pour chacune de ses notes de risque internes.

Notation du risque	Juste valeur 2011 En millions d'euros	Juste valeur 2010 En millions d'euros
5 : Satisfaisant	17	15
6 : Acceptable	36	12
6W : À surveiller	157	123
7 : Attention particulière	29	71
<b>Au 31 décembre</b>	<b>239</b>	<b>221</b>

### Engagements non utilisés et garanties

Le tableau ci-après analyse les engagements non utilisés et les garanties de la Banque pour chacune de ses notes de risque internes.

Notation du risque	Engagements non utilisés 2011 En millions d'euros	Garanties 2011 En millions d'euros	Engagements non utilisés 2010 En millions d'euros	Garanties 2010 En millions d'euros
2 : Solide	4	-	4	-
3 : Très bon	139	2	42	-
4 : Bon	223	-	378	-
5 : Satisfaisant	1 973	27	1 335	63
6 : Acceptable	4 181	211	4 101	109
6W : À surveiller	1 862	249	1 674	153
7 : Attention particulière	1 012	64	1 387	140
8 : Insatisfaisant	86	-	6	-
9 : Douteux	-	-	2	-
10 : Pertes attendues	1	-	-	-
<b>Au 31 décembre</b>	<b>9 481</b>	<b>553</b>	<b>8 929</b>	<b>465</b>

Pour les projets notés 8 ou plus, il est peu probable que les engagements soient versés sans assurances supplémentaires d'une future amélioration de la qualité du crédit. En outre, la Banque pose généralement des conditions qui doivent être satisfaites avant de procéder à d'autres décaissements de prêts.

### Capital libéré à recevoir

Le tableau ci-après analyse le capital libéré à recevoir par la Banque au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010, aucun de ces montants n'étant considérés comme dépréciés.

	2011 En millions d'euros	2010 En millions d'euros
Espèces et billets à ordre échus mais non reçus	15	16
<b>Capital libéré à recevoir au 31 décembre</b>	<b>15</b>	<b>16</b>

## Risque de crédit des Opérations bancaires : concentration

Le tableau ci-après présente les principaux risques de crédit des Opérations bancaires à leur valeur comptable par région géographique.

	Engagements non utilisés et garanties			Engagements non utilisés et garanties		
	Prêts 2011 En millions d'euros	2011 En millions d'euros	Total 2011 En millions d'euros	Prêts 2010 En millions d'euros	2010 En millions d'euros	Total 2010 En millions d'euros
Albanie	277	131	408	211	132	343
Arménie	209	41	250	169	30	199
Azerbaïdjan	392	236	628	407	107	514
Bélarus	60	185	245	83	31	114
Bosnie-Herzégovine	403	467	870	392	485	877
Bulgarie	860	141	1 001	728	398	1 126
Croatie	688	261	949	752	163	915
Estonie	-	-	-	-	2	2
ERY de Macédoine	120	288	408	123	99	222
Géorgie	409	165	574	304	306	610
Hongrie	480	72	552	495	185	680
Kazakhstan	962	567	1 529	766	751	1 517
Lettonie	13	85	98	20	97	117
Lituanie	146	-	146	143	16	159
Moldova	154	129	283	135	116	251
Mongolie	175	35	210	162	14	176
Monténégro	93	147	240	60	146	206
Ouzbékistan	69	2	71	86	16	102
Pologne	994	478	1 472	832	319	1 151
République kirghize	74	48	122	39	36	75
République slovaque	295	38	333	193	120	313
République tchèque	34	6	40	43	4	47
Roumanie	1 707	437	2 144	1 510	576	2 086
Russie	4 634	1 681	6 315	4 173	1 461	5 634
Serbie	1 045	896	1 941	791	763	1 554
Slovénie	83	61	144	21	2	23
Tadjikistan	42	35	77	39	29	68
Turkménistan	28	3	31	10	3	13
Turquie	1 211	151	1 362	460	139	599
Ukraine	2 154	1 457	3 611	1 937	1 215	3 152
Régional	516	1 791	2 307	380	1 633	2 013
<b>Au 31 décembre</b>	<b>18 327</b>	<b>10 034</b>	<b>28 361</b>	<b>15 464</b>	<b>9 394</b>	<b>24 858</b>

Le tableau ci-après présente les principaux risques de crédit des Opérations bancaires à leur valeur comptable par secteur de la contrepartie.

	Prêts 2011 En millions d'euros	Engagements non utilisés et garanties 2011 En millions d'euros	Total 2011 En millions d'euros	Prêts 2010 En millions d'euros	Engagements non utilisés et garanties 2010 En millions d'euros	Total 2010 En millions d'euros
Agro-industries	1 866	482	2 348	1 507	465	1 972
Assurances et services financiers	4 888	895	5 783	4 064	1 206	5 270
Electricité et énergie	-	1 014	1 014	-	828	828
Financement de petites entreprises	866	168	1 034	522	291	813
Fonds de placement	1 974	825	2 799	1 867	622	2 489
Immobilier et tourisme	1 259	1 125	2 384	1 063	1 049	2 112
Industrie manufacturière et services	1 299	677	1 976	1 283	374	1 657
Infrastructures municipales et environnementales	2 116	1 660	3 776	1 708	1 350	3 058
Opérations bancaires	409	459	868	388	494	882
Ressources naturelles	640	159	799	616	63	679
Télécommunications, informatique et média	191	81	272	159	65	224
Transport	2 819	2 489	5 308	2 287	2 587	4 874
<b>Au 31 décembre</b>	<b>18 327</b>	<b>10 034</b>	<b>28 361</b>	<b>15 464</b>	<b>9 394</b>	<b>24 858</b>

### Risque de crédit du portefeuille de la Trésorerie : gestion

Pour les risques de la Trésorerie, le Conseil d'administration approuve, en matière de trésorerie et de gestion des risques associés, un document qui définit les limites de risque acceptables dans les activités de financement, de gestion des avoirs en espèces, de gestion de bilan et d'investissement de la Banque. Ce document est mis à jour tous les ans par les vice-présidences chargées des finances ainsi que des risques et des ressources et il est approuvé par le Conseil d'administration. Il traite de tous les aspects des opérations de trésorerie qui comportent des risques financiers et des activités que mène le Département de la gestion des risques pour identifier, mesurer, gérer et atténuer les risques financiers encourus par la Trésorerie. En outre, des directives de trésorerie et de gestion des risques associés ont été émises sur les procédures de prise de risque et de gestion du risque à suivre par la Trésorerie.

C'est en application du document de trésorerie et de gestion des risques associés que le Conseil d'administration délègue d'une part au Vice-Président Finance, Directeur financier, le pouvoir de gérer, et d'autre part au Vice-Président Risque le pouvoir d'identifier, de mesurer, de suivre et d'atténuer, les risques financiers encourus par la Trésorerie. Les deux Vice-Présidents interprètent conjointement le document et signalent au Conseil d'administration tout problème majeur d'interprétation. Le Comité de la politique financière et des opérations examine chaque année le document et soumet ses conclusions au Conseil d'administration pour approbation.

Les risques de trésorerie sont étudiés par le Comité des risques de trésorerie. Ce comité est présidé par le Vice-Président Finance et réunit les principaux responsables de la Banque. Il est chargé d'examiner et de suivre la mise en œuvre du document de trésorerie et de gestion des risques associés ainsi que les directives y afférentes. Il évalue les propositions stratégiques relatives à la trésorerie et à la gestion des risques qui sont soumises à l'approbation du Conseil, suit et examine le profil en termes d'actif et de passif et le rendement de la trésorerie par rapport à son exposition globale. Il étudie en outre les nouvelles propositions de produits pour la trésorerie. La dépréciation des actifs de trésorerie est déterminée par le Département de la gestion des risques, évaluée par le Comité des risques de trésorerie et soumise à l'approbation du Vice-Président Finance et du Vice-Président Risque.

Pour les contreparties de la Trésorerie, les plafonds de crédit sont fonction des notes de crédit internes attribuées par le Département de la gestion des risques. Ces notes se fondent sur une analyse interne de la solvabilité des contreparties approuvées qui fait la synthèse d'études externes et de données de marché, en tenant compte notamment des notes accordées par les agences de notation externes approuvées. L'échelle de notation interne attribue des notes allant de 1 (risque le plus faible) à 10 (risque le plus élevé), les mêmes que celles utilisées pour les expositions des Opérations bancaires (on trouvera, sous « Risque de crédit » dans le chapitre « Gestion des risques » du présent rapport, un tableau montrant les correspondances entre l'échelle de notation interne de la Banque et les notations externes de Standard & Poor's). Les notes attribuées en interne sont des classements relatifs du risque de défaillance. Lorsqu'elle analyse le risque de crédit de ses activités de trésorerie, la Banque met en correspondance ses notes internes et les notes de référence externes pour appliquer les statistiques des agences de notation relatives aux changements de notes et aux défaillances.

Les risques de trésorerie éligibles sont normalement notés 1 à 3 (ce qui équivaut approximativement aux notes de AAA à A- de Standard & Poor's), à l'exception des contreparties qui, dans les pays d'opérations, sont approuvées pour les activités en monnaie locale. De telles opérations aident la Banque à accorder des financements en monnaie locale à des clients du Département des opérations bancaires et à développer les marchés financiers locaux. Ces notes internes déterminent l'exposition maximale autorisée telle qu'énoncée par note et par contrepartie dans les directives de la Banque relatives aux opérations de trésorerie.

Le document de trésorerie et de gestion des risques associés approuvé par le Conseil d'administration précise la note minimale et l'échéance maximale par type de contrepartie autorisée. Les directives opérationnelles approuvées et émises par le Vice-Président Risque indiquent le risque maximal admissible par catégorie de note et par type de contrepartie. Pour chaque contrepartie, le degré de risque autorisé peut être inférieur et/ou l'échéance autorisée peut être réduite, en fonction de l'évolution attendue de sa note de crédit à moyen terme, de ses perspectives intrinsèques ou de considérations sectorielles. Toutes les lignes des contreparties pour les banques, les sociétés et les compagnies d'assurance sont mesurées, suivies et revues chaque année par le Département de la gestion des risques de trésorerie, une surveillance étroite étant exercée, notamment au moyen de rapports trimestriels sur les contreparties qui ont les notes de risque les plus élevées ou qui présentent les plus grandes expositions nominales.

Pour mesurer les risques de crédit du portefeuille de la Trésorerie, la Banque utilise une technique de simulation de Monte-Carlo qui fournit, avec un indice de confiance élevé et pour chaque contrepartie, les risques maximaux (en pratique, eVaR à 95 %)<sup>16</sup> et leur évolution dans le temps. Cette mesure concerne tous les types de transactions et se fonde sur l'échéance de la transaction effectuée avec cette contrepartie qui présente l'échéance la plus éloignée. Les risques sont calculés et contrôlés chaque jour par rapport à des limites approuvées, les exceptions étant soumises à l'approbation du Directeur de la gestion des risques. En 2011, les dépréciations nettes du portefeuille de crédit de la Trésorerie se sont établies à 27 millions d'euros (2010 : reprise de 9 millions d'euros).

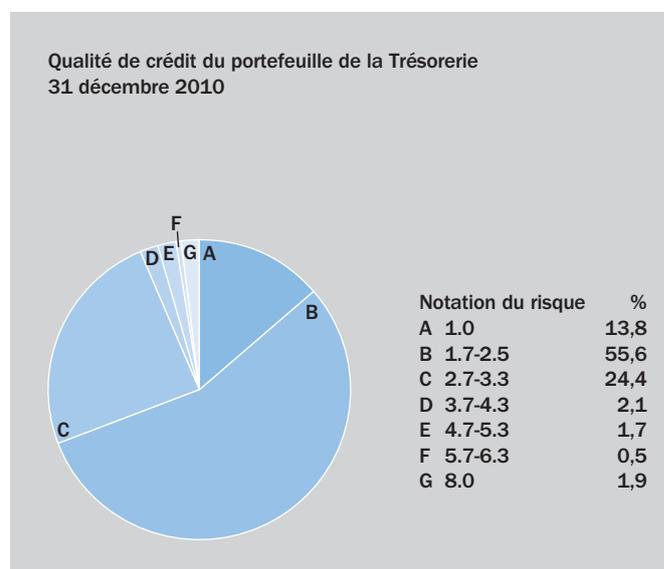
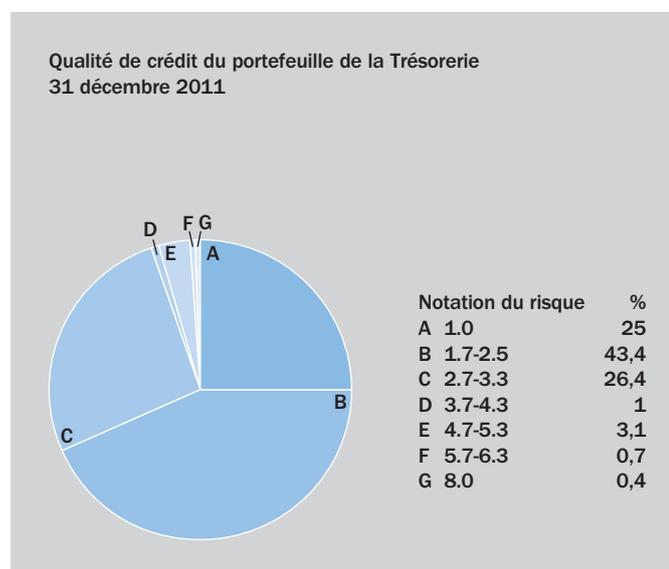
Les techniques d'atténuation des risques et les instruments de transfert des risques réduisent le risque de crédit calculé. Par exemple, les annexes de soutien au crédit pour les transactions sur instruments dérivés de gré à gré ramènent les futurs risques dans la limite des garanties escomptées. De même, le fait d'acheter une protection au moyen d'un contrat d'échange sur défaillance (CDS) réduit généralement le risque mesuré qui pèse sur l'entité de référence. Au 31 décembre 2011, une protection à hauteur de 315 millions d'euros était détenue par le biais de contrats d'échange sur défaillance (CDS).

### Risque de crédit du portefeuille de la Trésorerie : résultats 2011

Le risque de crédit maximal de la Trésorerie a été de 14,9 milliards d'euros au 31 décembre 2011 contre 11,2 milliards d'euros au 31 décembre 2010.

La qualité de crédit du portefeuille de la Trésorerie s'est légèrement améliorée en 2011, avec une note de crédit moyenne pondérée par le risque maximal des contreparties de 2,21 au 31 décembre 2011 (2010 : 2,43)<sup>17</sup>.

Le pourcentage des opérations de première qualité<sup>18</sup> est resté stable, à 96 % au 31 décembre 2011 (2010 : 95 %). L'exposition de la Trésorerie à des émetteurs de qualité inférieure se limite aux contreparties des pays d'opérations, à quelques titres adossés à des créances mobilières (ABS) notés AAA initialement par d'importantes agences de notation externes, ainsi qu'à des obligations dépréciées du secteur financier.



Au 31 décembre 2011, il n'y a aucune créance garantie, aucun titre de participation ou autre actif financier de la Trésorerie qui soit exigible ou déprécié (2010 : néant). Toutes les opérations de ces catégories ont obtenu, sur l'échelle de notation interne du risque de la Banque, une note de risque allant de 1 (excellent) à 3 (très bon) pour 2011 et pour 2010.

<sup>16</sup> La valeur exposée au risque (VaR) est une estimation statistique de la perte maximale probable encourue, par suite de variations défavorables des principaux paramètres de risque en fonction d'un horizon de négociation à un jour et d'un niveau de confiance donné. L'eVaR est la perte moyenne escomptée au-delà de la valeur exposée au risque et donne une mesure plus précise de pertes potentielles importantes.

<sup>17</sup> On se reportera à la section « Risque de crédit des Opérations bancaires » pour l'échelle de notation interne.

<sup>18</sup> Soit celles de niveau BBB-/Baa3/BBB- ou supérieur.

### Créances sur les institutions de crédit

Le tableau ci-après analyse les créances que possède la Banque sur les institutions de crédit pour chacune de ses notes de risque internes.

Notation du risque	2011	2010
	En millions d'euros	En millions d'euros
1-3 : Excellent à très bon	4 894	2 802
4 : Bon	260	77
5-6 : Satisfaisant à acceptable	18	95
<b>Au 31 décembre</b>	<b>5 172</b>	<b>2 974</b>

Au 31 décembre 2011, il n'existe aucune créance sur les institutions de crédit qui soit exigible ou dépréciée (2010 : néant).

### Titres de créances

Le Département de la gestion des risques détermine l'acceptabilité des risques de crédit en fonction des notes de risque internes appliquées et des paramètres énoncés dans le document de trésorerie et de gestion des risques associés et dans d'autres stratégies et directives. Lorsque la solvabilité d'émetteurs de titres se détériore au point de passer sous la norme d'acceptabilité des nouveaux risques, les Département de la gestion des risques et de la Trésorerie recommandent conjointement des mesures qu'ils soumettent à l'approbation du Vice-Président Risque et du Vice-Président Finance. Toute décision de conserver des risques non acceptables est signalée au Comité des risques de trésorerie et au Comité d'audit.

Lorsque la Banque considère que la valeur de l'exposition a définitivement diminué, la dépréciation des actifs financiers est portée au compte de résultat sur la base du coût amorti. La question de la dépréciation est développée dans le chapitre « Principes comptables » du présent rapport.

### Titres de créance désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Le tableau ci-après analyse les titres de créance de la Banque désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat pour chacune de ses notes de risque internes. Aucune garantie n'est détenue sur des titres de créance dépréciés.

Notation du risque	2011	2010
	En millions d'euros	En millions d'euros
1-3 : Excellent à très bon	336	647
4 : Bon	23	65
5-6 : Satisfaisant à acceptable	45	7
7-8 : Attention particulière à insatisfaisant	7	18
<b>Au 31 décembre</b>	<b>411</b>	<b>737</b>

Aucun titre de créance désigné à la juste valeur n'a été exigible en 2011 ou en 2010.

### Titres de créance sur la base du coût amorti

Le tableau ci-après analyse les titres de créance de la Banque sur la base du coût amorti pour chacune de ses notes de risque internes.

Notation du risque	Ni exigibles, ni dépréciés En millions d'euros	Dépréciés (montant brut) En millions d'euros	Total En millions d'euros	Pertes par dépréciation (montant cumulé)	Total, net des dépréciations En millions d'euros
				En millions d'euros	
1-3 : Excellent à très bon	10 866	-	10 866	-	10 866
4 : Bon	162	-	162	-	162
5-6 : Satisfaisant à acceptable	27	-	27	-	27
7-8 : Attention particulière à insatisfaisant	-	106	106	(34)	72
<b>Au 31 décembre 2011</b>	<b>11 055</b>	<b>106</b>	<b>11 161</b>	<b>(34)</b>	<b>11 127</b>

Notation du risque	Ni exigibles, ni dépréciés En millions d'euros	Dépréciés (montant brut) En millions d'euros	Total En millions d'euros	Pertes par dépréciation (montant cumulé)	Total, net des dépréciations En millions d'euros
				En millions d'euros	
1-3 : Excellent à très bon	8 706	-	8 706	-	8 706
4 : Bon	142	-	142	-	142
5-6 : Satisfaisant à acceptable	30	-	30	-	30
7-8 : Attention particulière à insatisfaisant	-	187	187	(110)	77
<b>Au 31 décembre 2010</b>	<b>8 878</b>	<b>187</b>	<b>9 065</b>	<b>(110)</b>	<b>8 955</b>

## Actifs financiers dérivés

Le tableau ci-après analyse les actifs dérivés de la Banque pour chacune de ses notes de risque internes.

	2011 En millions d'euros	2010 En millions d'euros
<b>Notation du risque</b>		
1-3 : Excellent à très bon	4 764	3 628
4 : Bon	87	52
5-6 : Satisfaisant à acceptable	182	445
7-8 : Attention particulière à insatisfaisant	78	40
9 : Douteux	-	3
<b>Au 31 décembre</b>	<b>5 111</b>	<b>4 168</b>

Aucun actif financier dérivé n'était exigible en 2011 ou 2010.

### Instruments dérivés

La Banque se sert d'instruments dérivés à différentes fins au sein du portefeuille des Opérations bancaires et au sein du portefeuille de la Trésorerie. Dans le portefeuille des Opérations bancaires, les contrats d'option sont négociés à titre privé avec des promoteurs tiers pour offrir à la Banque des possibilités de désengagement concernant bon nombre de ses titres de participation non cotés. Ces options ne sont jamais rétrocédées par la Banque. Dans le portefeuille de la Trésorerie, le recours à des instruments dérivés négociés en bourse ou sur le marché de gré à gré a essentiellement pour but de couvrir les risques de taux d'intérêt et de change découlant de l'ensemble des activités de la Banque. Les tendances du marché, dont les instruments dérivés sont l'expression, sont également prises en compte dans les opérations de trésorerie, tandis que les transactions par lesquelles la Banque se refinance sur les marchés financiers font généralement l'objet de swaps à taux variable avec des dérivés. Le Département de la Trésorerie utilise aussi des dérivés de crédit au lieu de recourir à des placements dans certains titres ou pour couvrir certains risques.

Les risques sur dérivés sont rapprochés de ceux qui découlent de tous les autres instruments dont la valeur dépend des mêmes facteurs de risques sous-jacents, le tout étant soumis à des limites globales en termes de risques de marché et de crédit ainsi qu'à des tests de résistance. En outre, la Banque se soucie tout particulièrement des risques propres à l'utilisation des dérivés, par exemple en surveillant la volatilité des options, le risque de différentiel de taux concernant les swaps et le risque de base pour les contrats à terme.

Le tableau ci-après indique la juste valeur des actifs et passifs financiers dérivés que la Banque détenait au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010.

	Actifs 2011 En millions d'euros	Passifs 2011 En millions d'euros	Total 2011 En millions d'euros	Actifs 2010 En millions d'euros	Passifs 2010 En millions d'euros	Total 2010 En millions d'euros
<b>Instruments dérivés de transaction</b>						
<b>Devises de gré à gré</b>						
Swaps de devises	150	(30)	120	117	(91)	26
Opérations en devises au comptant et à terme	195	(76)	119	37	(63)	(26)
	345	(106)	239	154	(154)	-
<b>Taux d'intérêt de gré à gré</b>						
Swaps de taux d'intérêt	96	(151)	(55)	87	(101)	(14)
<b>Opérations en devises au comptant et à terme</b>						
Contrats d'échange sur défaillance (CDS)	14	(7)	7	9	(16)	(7)
<b>Instruments dérivés des Opérations bancaires</b>						
Juste valeur des dérivés sur actions détenus au titre du portefeuille des Opérations bancaires	433	(81)	352	573	(30)	543
<b>Total instruments dérivés de transaction et instruments dérivés des Opérations bancaires</b>	<b>888</b>	<b>(345)</b>	<b>543</b>	<b>823</b>	<b>(301)</b>	<b>522</b>
<b>Instruments dérivés de couverture</b>						
<b>Dérivés désignés comme couverture en juste valeur</b>						
Swaps de taux d'intérêt	1 681	(346)	1 335	948	(301)	647
Swaps sur devises	2 509	(863)	1 646	2 397	(466)	1 931
Dérivés intégrés	19	(89)	(70)	-	-	-
	4 209	(1 298)	2 911	3 345	(767)	2 578
<b>Dérivés désignés comme couvertures de flux</b>						
Contrats de change à terme sur devises	14	-	14	-	(2)	(2)
<b>Total dérivés détenus pour couverture</b>	<b>4 223</b>	<b>(1 298)</b>	<b>2 925</b>	<b>3 345</b>	<b>(769)</b>	<b>2 576</b>
<b>Total dérivés au 31 décembre</b>	<b>5 111</b>	<b>(1 643)</b>	<b>3 468</b>	<b>4 168</b>	<b>(1 070)</b>	<b>3 098</b>

Afin de minimiser les risques de crédit liés aux opérations de gré à gré sur instruments dérivés<sup>19</sup>, la Banque a pour principe d'approuver individuellement, à l'avance, chaque contrepartie et de vérifier régulièrement si elle remplit les conditions requises en termes de solvabilité et d'éligibilité. Des limites générales sont attribuées à chaque contrepartie qui remplit ces conditions conformément aux directives déterminant l'ampleur et l'échéance maximales de l'exposition en fonction de la note de crédit interne et des perspectives de la contrepartie. Les limites appliquées, qu'il s'agisse de celle de chaque contrepartie ou de celles liées aux opérations de change et aux opérations de gré à gré, sont calculées à l'aide de la méthode du risque potentiel à venir. Cette méthode est fondée sur une technique de simulation de type Monte-Carlo et fait l'objet – pour toutes les contreparties – d'une évaluation et d'un suivi quotidiens assurés par le Département de la gestion des risques.

Les transactions sur instruments dérivés de gré à gré ne s'effectuent généralement qu'avec les contreparties les plus solvables, qui bénéficient au minimum de l'équivalent en interne de la note « A ». En outre, la BERD s'attache tout particulièrement à atténuer les risques de crédit des instruments dérivés de gré à gré en négociant les documents juridiques appropriés avec les contreparties. Les transactions sur instruments dérivés de gré à gré font systématiquement l'objet d'un accord-cadre et d'une annexe de soutien au crédit. Ces accords prévoient une compensation lors de la liquidation des positions et la fourniture d'une sûreté par la contrepartie lorsque le niveau de risque encouru par la Banque franchit un certain seuil. Cette sûreté est fonction de la note de risque estimée de la contrepartie.

La Banque a également élargi le champ d'application des techniques d'atténuation des risques en documentant un nombre aussi grand que possible d'instruments traités avec une contrepartie donnée en vertu d'un seul accord-cadre et d'une seule annexe de soutien au crédit, notamment concernant les opérations de change. Elle recourt également systématiquement à des clauses de désengagement en cas de dégradation de la note de crédit et, pour les opérations anciennes, à des clauses de rupture unilatérales. De même, elle met, par le biais d'accords-cadres, l'accent sur l'atténuation des risques concernant les opérations de mise et de prise en pension et les opérations similaires.

Au 31 décembre 2011, 100 % (2010 : 93 %) des risques bruts de contrepartie sur instruments dérivés encourus par la Banque faisaient l'objet d'accords-cadres et d'annexes de soutien au crédit, afin d'autoriser le versement d'une caution en espèces ou sous forme d'obligations d'État liquides notées AAA et AA+.

### Garanties

La Banque atténue le risque de crédit en demandant des garanties contre les risques de contrepartie sur instruments dérivés.

Le risque de contrepartie, pour ce qui est de garantir le risque de crédit, ne concerne que les contreparties vis-à-vis desquelles la Banque est confrontée à un risque positif net global. Au 31 décembre 2011, ce risque s'élevait à 3,5 milliards d'euros (2010 : 2,8 milliards d'euros). Dans ce contexte, la Banque a pris des garanties pour un montant de 3,3 milliards d'euros (2010 : 2,6 milliards d'euros), ramenant le risque de crédit net à 0,2 milliard d'euros (2010 : 0,2 milliard d'euros).

Lorsque la Banque emprunte ou achète des titres à condition de s'engager à les revendre (opération de prise en pension) mais n'acquiert pas le risque et les rendements associés à la propriété, les opérations sont considérées comme des prêts garantis. Les titres ne sont pas inscrits dans l'état de situation financière et sont détenus comme garanties.

Le tableau ci-après montre la juste valeur des garanties détenues qu'il est permis de vendre ou de renantir en l'absence de défaillance. Parmi les garanties vendues ou renanties figurent les garanties rétrocédées par le biais d'emprunts obligataires. Dans tous les cas, la Banque a l'obligation de restituer des titres équivalents.

	Garanties détenues 2011 En millions d'euros	Vendues/ renanties 2011 En millions d'euros	Garanties détenues 2010 En millions d'euros	Vendues/ renanties 2010 En millions d'euros
Garanties par dépôt de titres				
Instruments financiers dérivés				
Titres d'emprunt d'État notés AAA	1 808	–	1 900	–
Monétaires	1 445	1 445	723	723
Opérations de prise et de mise en pension	2 800	–	1 587	–
<b>Au 31 décembre</b>	<b>6 052</b>	<b>1 445</b>	<b>4 210</b>	<b>723</b>

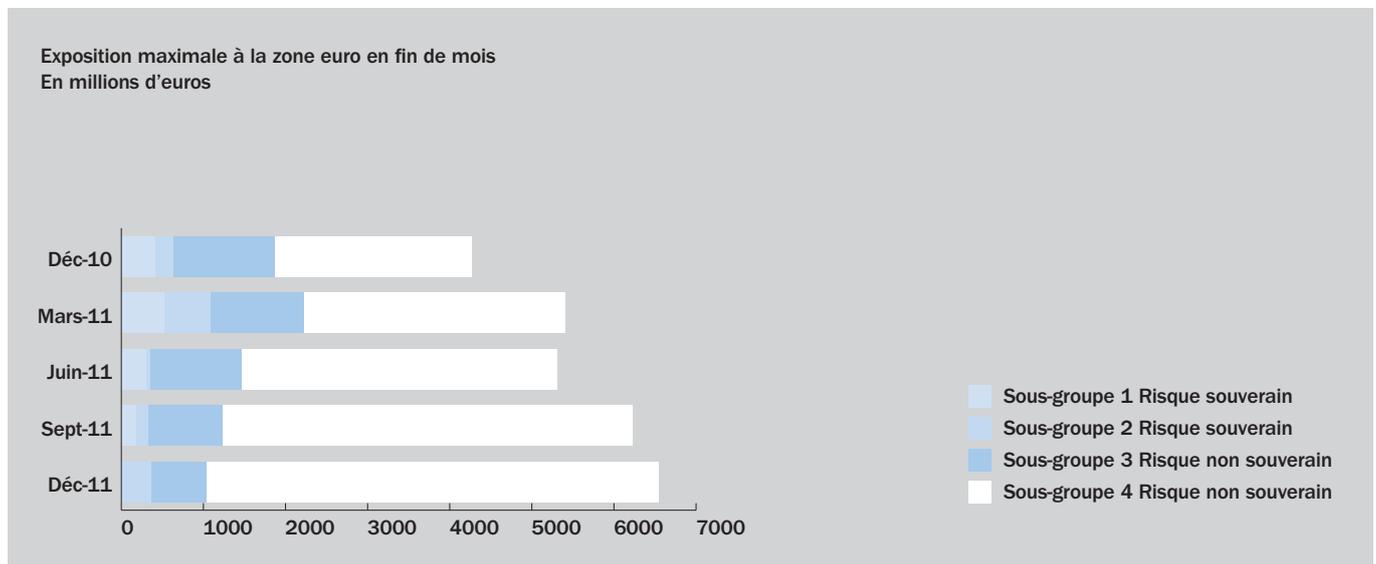
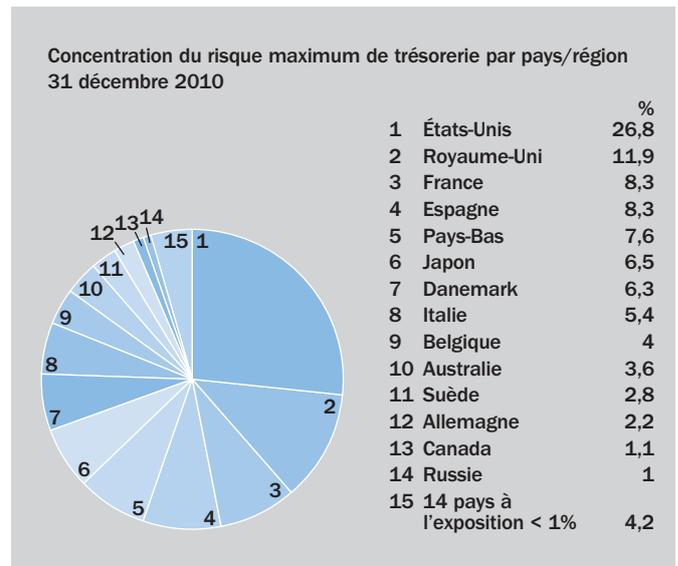
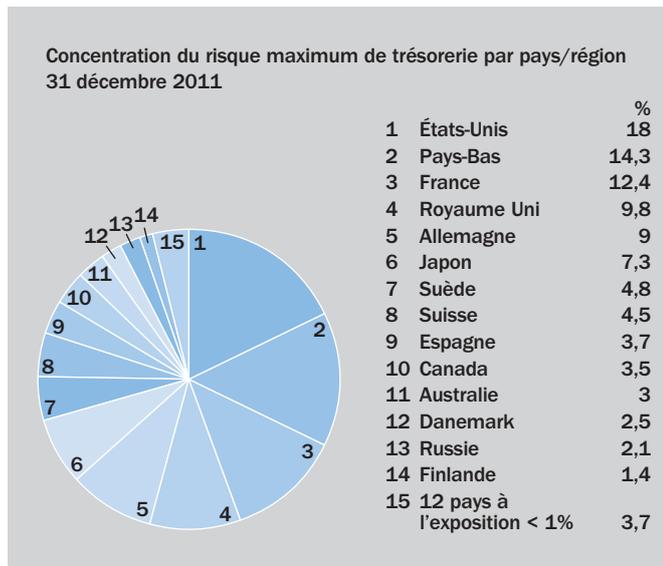
Le terme « créances garanties » qui figure dans l'état de situation financière de la Banque est utilisé pour décrire la substance économique des opérations qui forment cette catégorie. Ces opérations consistent à acheter un actif financier tout en concluant un swap de rendement total par lequel les risques et les rendements associés à la propriété de l'actif sont retransférés vers l'entité qui vend l'actif. À des fins de comptabilité, par conséquent, la substance économique de ces opérations est une forme de prêt garanti. Cependant, comme les actifs sont légalement détenus par la Banque, ils ne représentent pas une garantie aux fins de l'information ci-dessus. Au 31 décembre 2011, la Banque détenait 0,9 milliard d'euros (2010 : 1,2 milliard d'euros) de créances garanties.

<sup>19</sup> Cela n'inclut pas les options négociées qui sont associées à des titres de participation.

## Risque de crédit du portefeuille de la Trésorerie : concentration

### Concentration par pays et par région<sup>20</sup>

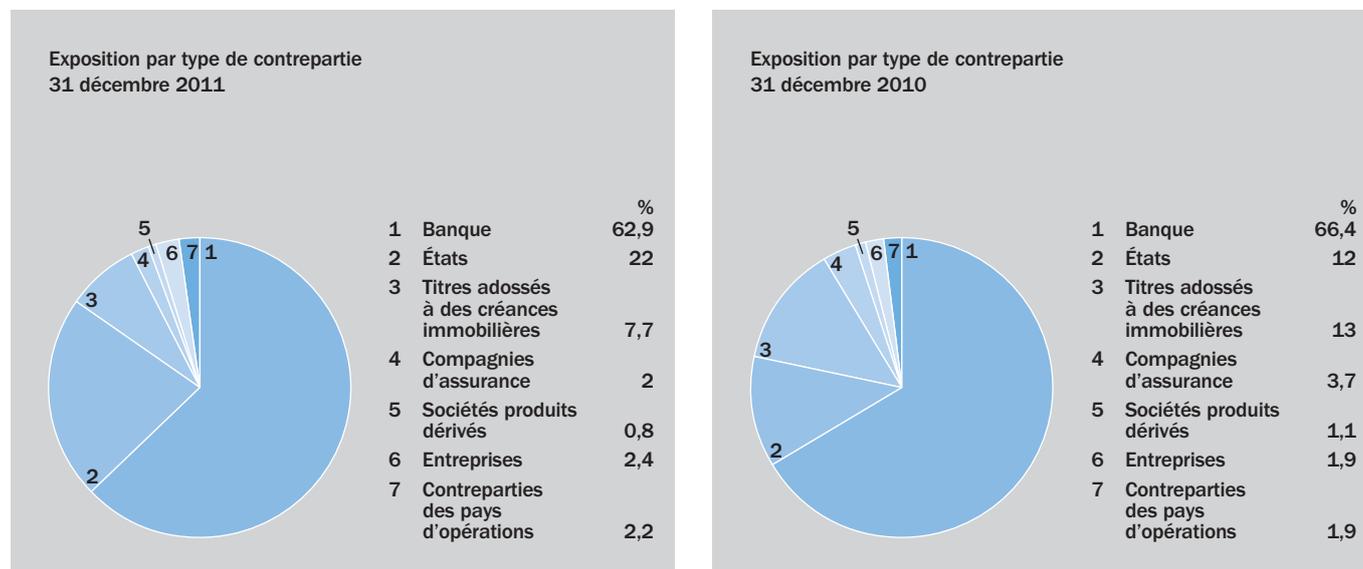
À la fin de 2011, le risque de crédit du portefeuille de la Trésorerie était réparti entre 26 pays. Les cinq principaux pays (en pourcentage de l'exposition totale) étaient les États-Unis (18 %), les Pays-Bas (14 %), la France (12 %), le Royaume-Uni (10 %) et l'Allemagne (9 %). En 2010, les cinq principaux pays (en pourcentage de l'exposition totale) étaient les États-Unis (27 %), le Royaume-Uni (12 %), la France (8 %), l'Espagne (8 %) et les Pays-Bas (8 %).



<sup>20</sup> Les pays figurent dans le sous-groupe 1 lorsque la prime du contrat d'échange sur risque de défaillance (CDS) souverain est supérieure à 300 points de base; il s'agit de l'Espagne, de l'Irlande et de l'Italie. Le sous-groupe 2 se compose de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, de la Finlande, de la France, du Luxembourg et des Pays-Bas.

### Concentration par type de contrepartie

Par type de contrepartie, les banques ont représenté l'essentiel du risque maximal du portefeuille (63 % au 31 décembre 2011, contre 66 % en 2010). L'exposition aux contreparties dans les pays d'opérations s'est légèrement accrue. L'exposition directe<sup>21</sup> au risque souverain a augmenté, atteignant 22 % (2010 : 12 %).



## B. Risque de marché

Le risque de marché est la perte potentielle qui peut résulter de mouvements défavorables des marchés. Les éléments constitutifs de ce risque sont : (i) le risque de taux d'intérêt, ii) le risque de change, iii) le risque sur actions et iv) le risque sur matières premières. Le risque de taux d'intérêt se subdivise en un risque de courbe, qui mesure l'impact des changements de la position et du profil de la courbe de rendement pour une certaine devise, et un risque de volatilité spécifique aux options de taux. Le risque de courbe se subdivise quant à lui en variations du niveau d'ensemble des taux d'intérêt (mouvement parallèle sur la totalité de la courbe) et en changements de pente ou de profil de la courbe.

De même, on distingue, dans le risque de change, le risque lié aux variations des taux de change et le risque de volatilité inhérent aux options sur devises. En termes de risque de marché, on a pu observer en 2011 un regain d'inquiétudes face à la crise des dettes souveraines en Europe. Cela a accentué l'instabilité des mouvements de change, le risque de change de base et les pressions à la baisse sur les taux d'intérêt. Les marchés d'actions se sont fortement contractés au troisième trimestre, puis redressés durant les deux derniers mois de l'année. Le risque de marché le plus significatif réside dans les actions cotées (Opérations bancaires) et le risque de change associé, tandis que le risque de taux d'intérêt est maintenu à un minimum.

### Risque de marché du portefeuille des Opérations bancaires

Le portefeuille de prêts du Département des opérations bancaires est financé de manière symétrique par la Trésorerie en termes de devises afin que pour les prêts accordés dans des devises autres que l'euro, le risque de change soit couvert via le portefeuille de trésorerie. De même, le risque de taux d'intérêt auquel le portefeuille des prêts bancaires serait normalement exposé est pris en charge par l'intermédiaire du portefeuille de trésorerie. Il ne subsiste donc, dans le portefeuille des prêts bancaires, qu'un risque résiduel minime de change ou de taux d'intérêt. La principale exposition du portefeuille des Opérations bancaires au risque de marché tient à l'exposition des participations au risque de change et au risque sur actions, dont aucun n'est pris en compte dans les VaR traitées dans la section « Risque de marché du portefeuille de la Trésorerie ». Des informations supplémentaires concernant la sensibilité des participations de la Banque à certains facteurs figurent dans la section « Hiérarchie applicable à la juste valeur » plus loin dans le présent rapport.

<sup>21</sup> L'exposition indirecte – autrement dit lorsque la Banque détient sous forme de nantissements des titres d'emprunt d'État – n'est pas prise en compte.

### Risque de change

Les tableaux ci-après résument l'impact que pourrait avoir sur le résultat net de la Banque une hausse ou une baisse des taux de change par rapport à l'euro.

#### Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat

	Variation du taux de change (moyenne mobile sur 5 ans) %	Juste valeur En millions d'euros	Impact sur le résultat net En millions d'euros
Dollar des États-Unis	0,1	1 007	1
Euro	-	1 804	-
Kuna croate	0,5	556	3
Leu roumain	5,1	263	13
Rouble russe	4,0	1 336	53
Tenge kazakh	3,5	178	6
Zloty polonais	3,4	214	7
Autres non euro	2,4	679	16
<b>Au 31 décembre 2011</b>	-	6 037	99

	Variation du taux de change (moyenne mobile sur 5 ans) %	Juste valeur En millions d'euros	Impact sur le résultat net En millions d'euros
Dollar des États-Unis	6,4	693	44
Euro	-	1 486	-
Forint hongrois	2,2	174	4
Kuna croate	0,1	450	-
Leu roumain	6,4	375	24
Rouble russe	4,0	1 348	54
Tenge kazakh	0,5	248	1
Zloty polonais	3,7	264	10
Autres non euro	3,9	760	28
<b>Au 31 décembre 2010</b>	-	5 798	165

### Risque sur actions

En ce qui concerne le risque sur actions, la Banque s'attend à ce que l'effet sur le résultat net évolue parallèlement au cours des actions. Le tableau ci-après résume l'impact que pourrait avoir, sur le résultat net de la Banque, une augmentation ou une diminution des indices de référence.

## Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat

		Variation de l'indice de référence (moyenne mobile sur 5 ans) %	Juste valeur En millions d'euros	Impact sur le résultat net En millions d'euros
Croatie	Indice CROBEX	-	556	-
Hongrie	Indice CHTX	3,1	121	4
Kazakhstan	Indice KASE	2,4	186	4
Pologne	Indice WIG	0,8	451	3
République slovaque	Indice SAX	11,7	205	24
Roumanie	Indice BET	2,2	263	6
Russie	Indice RTS	15,2	2006	305
Serbie	Indice BELEX15	9	142	13
Ukraine	Indice PFTS	35,2	203	71
Régional et autre	Moyenne pondérée	10,5	1 904	201
<b>Au 31 décembre 2011</b>		-	6 037	631

		Variation de l'indice de référence (moyenne mobile sur 5 ans) %	Juste valeur En millions d'euros	Impact sur le résultat net En millions d'euros
Croatie	Indice CROBEX	42,5	450	191
Hongrie	Indice CHTX	36,0	183	66
Kazakhstan	Indice KASE	85,7	252	216
Pologne	Indice WIG	33,7	308	104
République slovaque	Indice SAX	13,4	190	25
Roumanie	Indice BET	38,4	375	144
Russie	Indice RTS	62,7	1 739	1 090
Serbie	BELEX15	63,8	170	108
Ukraine	Indice PFTS	82,3	137	112
Régional et autre	Moyenne pondérée	54,1	1 994	1 065
<b>Au 31 décembre 2010</b>		-	5 798	3 121

### Risque de marché du portefeuille de la Trésorerie

L'exposition de la BERD au risque de marché tient au fait que les fluctuations des taux d'intérêt et de change sont susceptibles d'affecter ses positions de trésorerie.

La Banque suit l'évolution des risques de marché de son portefeuille en utilisant un ensemble de limites fondées essentiellement sur un calcul de l'eVaR (perte moyenne escomptée au-delà de la valeur exposée au risque), qui fait intervenir un modèle de simulation de type Monte-Carlo, et diverses autres mesures de risque. La limite globale de l'eVaR de la Banque est définie dans le document de trésorerie et de gestion des risques associés. Les risques de change sont en outre soumis à une sous-limite de l'eVaR particulière.

D'autres mesures de l'eVaR sont également suivies, en particulier pour extraire de ses mesures globales les facteurs propres à certains marchés (eVaR marginale et sensibilité de la VaR). Pour le portefeuille d'options, des calculs particuliers de l'eVaR concernant les options sont également effectués afin de prendre en compte le comportement non linéaire de ces instruments.

À des fins de contrôle interne, l'eVaR est définie comme la perte moyenne (au-delà d'un certain seuil) qui pourrait être encourue à la suite de variations défavorables des taux d'intérêt et des taux de change à un horizon de négociation d'un jour et compte tenu d'un niveau de confiance de 95 %. Par ailleurs, afin d'améliorer la comparabilité entre les institutions, les chiffres présentés dans les présents états financiers sont fondés sur la VaR et ont été relevés pour correspondre à un niveau de confiance de 99 % à un horizon de négociation de dix jours.

Bien que l'eVaR constitue un indicateur plus fiable du risque de marché que la VaR et soit utilisée pour mesurer l'exposition du portefeuille de la Trésorerie, elle est limitée par son approche rétrospective dans la mesure où les événements passés du marché ne sont pas nécessairement un parfait moyen de prédire des scénarios à venir. De ce fait, un certain nombre d'autres mesures de risque sont utilisées afin de compléter les données relatives à la VaR et à l'eVaR par des chiffres obtenus à partir d'autres hypothèses et fondés sur un ensemble de sensibilités aux facteurs de risque. L'objectif est également de ne pas négliger des risques importants en se concentrant sur une catégorie particulière d'indicateurs de risque. Le risque de change et les divers types de risques liés aux taux d'intérêt, qu'il s'agisse de risques simples ou d'options, sont contrôlés par des mesures de sensibilité appliquées séparément à chaque monnaie et à chaque type d'option. En outre, divers tests de résistance sont réalisés quotidiennement. Ils comportent principalement les opérations suivantes :

- test de résistance appliqué au portefeuille d'options en cas de fluctuations globales importantes du prix de la valeur sous-jacente et de la volatilité ;
- analyse distincte, pour chaque monnaie, de l'impact qu'ont, sur le compte de résultat, des variations marquées du niveau ou de la forme de la courbe de rendement ;
- tests de résistance effectués, pour l'ensemble du portefeuille de la Trésorerie, à partir de scénarios rétrospectifs.

Cette approche, qui traduit la nécessité d'assurer un suivi complémentaire du risque, comme le montre la récente crise financière, sera renforcée et améliorée en tenant compte des enseignements de la crise économique.

La Banque s'efforce de limiter et de gérer, autant que possible, les risques de marché grâce à une gestion dynamique de son actif et de son passif. Le risque lié aux taux d'intérêt est géré en adossant de manière synthétique le profil des taux de l'actif et du passif, principalement par le biais d'instruments dérivés de gré à gré et cotés en bourse utilisés à des fins de couverture. Le risque lié aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt est mesuré et suivi quotidiennement par le Département de la gestion des risques afin de garantir le respect des limites autorisées. Ces limites elles-mêmes sont basses en comparaison du capital de la Banque et elles ont été relativement peu utilisées (généralement à moins de 50 %). Les mouvements de profits et pertes correspondants ont également été très réduits en 2011, validant les faibles niveaux d'exposition au risque de marché indiqués plus haut.

#### **Risque de taux d'intérêt et de change**

Par risque de taux d'intérêt, on entend le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue du fait des variations des taux d'intérêt du marché. La durée pour laquelle on fixe le taux d'intérêt d'un instrument financier indique dans quelle mesure cet instrument est sensible au risque de taux d'intérêt.

La mesure du risque de taux d'intérêt de la Banque est complétée par des techniques d'analyse du marché reconnues, dont la VaR, le risque lié à la marge (hors crédit) et le risque de volatilité, qui font fréquemment l'objet de rapports de la Direction.

Au 31 décembre 2011, la valeur exposée au risque (VaR) globale du portefeuille de trésorerie de la Banque, calculée pour un intervalle de confiance de 99 % à un horizon de dix jours de négociation, était de 2,2 millions d'euros (2010 : 1,5 million d'euros). En raison d'effets de corrélation dans le portefeuille, la VaR globale est inférieure à la somme de chacune des différentes valeurs qui la composent.

La VaR de fin de mois a atteint son niveau maximal de 3,5 millions d'euros à la fin du mois de novembre, largement dans les limites de la VaR totale de 27 millions d'euros pour tous les fonds de la Trésorerie. La VaR moyenne au cours de l'exercice s'est établie à 2,1 millions d'euros (2010 : 1,8 million d'euros), tandis que les valeurs minimales et maximales ont été de 1,3 million d'euros et de 3,5 millions respectivement (2010 : 1,1 million d'euros et 2,7 millions d'euros).

Le risque de marché auquel la Trésorerie est exposée tient à des positions gérées en interne par la Trésorerie<sup>22</sup>. Dans le cadre de l'exposition globale au risque de marché, la VaR des portefeuilles en gestion interne s'est établie à 2,2 millions d'euros fin 2011 (2010 : 1,5 million d'euros). Au cours de l'exercice, la fourchette s'est située entre 1,1 million d'euros et 4 millions d'euros (2010 : entre 0,7 million d'euros et 3,1 millions d'euros). La taille du portefeuille en gestion interne auquel correspondent ces chiffres était de 14,9 milliards d'euros au 31 décembre 2011 (2010 : 11,2 milliards d'euros).

La contribution du risque de change à la VaR globale atteignait 0,1 million d'euros en fin d'exercice (2010 : 0,1 million d'euros). Comme lors des exercices précédents, cette contribution a été faible tout au long de l'exercice 2011 et n'a jamais dépassé 1,6 million d'euros (2010 : 2,4 millions d'euros). Les taux d'intérêt ont continué de représenter l'essentiel des risques de marché de la Banque. L'exposition liée aux options de taux est restée limitée tout au long de l'année, la VaR sur les options s'élevant à seulement 0,03 million d'euros en fin d'exercice (2010 : 0,2 million d'euros), avec un niveau maximal de 1,4 million d'euros en août (2010 : 1,2 million d'euros en avril).

Outre les éléments ci-dessus, la VaR, calculée de façon autonome, des couvertures du budget en livre sterling, dépendantes des fluctuations de la parité euro/livre sterling, était de 18,5 millions d'euros en fin d'exercice. Dans la mesure où ces positions ne sont pas gérées de manière active (ni fondées sur des limites), il ne serait pas approprié d'associer la VaR à d'autres mesures de risque pour le portefeuille de la Trésorerie.

#### **Risques sur actions**

La Banque est directement exposée au risque sur actions du fait d'une participation de trésorerie pour laquelle le risque de marché est évalué de façon autonome dans un cadre VaR/eVaR et ajouté au risque de trésorerie global. L'exposition indirecte au risque sur actions se produit sous la forme de structures liées qui sont négociées en back-to-back et ne présentent donc pas de risque direct.

<sup>22</sup> La VaR prend en compte le portefeuille de la Trésorerie géré à l'extérieur, qui se compose uniquement d'instruments monétaires et de titres à échéance rapprochée soumis à des opérations de mise en pension, sa contribution au total de la VaR étant par conséquent minime. Le portefeuille géré à l'extérieur a été fermé au troisième trimestre.

### Risque sur matières premières

Au 31 décembre 2011, le portefeuille de la Trésorerie n'était exposé à aucun risque sur matières premières, car toutes ces opérations avaient été négociées en back-to-back.

## C. Risque de liquidité

### Gestion du risque de liquidité

La politique de la Banque en matière de liquidités est énoncée dans le document intitulé Liquidity Policy Review. Ce document est actualisé chaque année et approuvé par le Conseil d'administration. La politique de liquidités fixe le cadre qui permet à la Banque d'honorer à moyen terme tous les engagements qu'elle a pris en la matière, des précisions étant données dans les directives de gestion des liquidités incluses dans les directives relatives à la Trésorerie. Dans le cadre de cet examen annuel, il est procédé à une projection des liquidités de la Banque sur la base des flux de trésorerie attendus des activités d'exploitation et de placement, d'une part, et du programme d'emprunt proposé pour l'exercice suivant, d'autre part. La position des liquidités de la Banque est également suivie chaque mois par le Vice-Président Risque et le Vice-Président Finance.

La Banque est résolue à maintenir une position solide en termes de liquidités. Pour y parvenir, elle exige que le ratio de liquidité minimum sur plusieurs années soit égal à 45 % des besoins nets de trésorerie à prévoir au cours des trois exercices à venir, le financement engagé mais non décaissé des projets ainsi qu'une année de service de la dette devant être couverts à 75 %. Cette politique est appliquée en maintenant le ratio de liquidité à l'intérieur d'une fourchette qui représente 90 % des besoins nets de trésorerie à prévoir pour les trois exercices à venir et 100 % des financements de projets qui ont fait l'objet d'un engagement mais non d'un décaissement, plus une année de service de la dette – soit plus que le minimum requis.

Aux fins des politiques de liquidité de la Banque, tous les actifs gérés au sein du portefeuille de la Trésorerie sont réputés représenter la liquidité de la Banque. Sur cette base, la Banque a dépassé les exigences minimales relatives à chacune de ses deux politiques de liquidité fondamentales, tant au 31 décembre 2011 que de manière constante tout au long de l'exercice. La moyenne pondérée des échéances des actifs gérés par le Département de la Trésorerie au 31 décembre 2011 était de 1,3 an (2010 : 1,5 an).

La norme « IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir » impose de présenter une analyse des échéances des flux de trésorerie non actualisés résultant des passifs financiers de la Banque. Les flux de trésorerie sont présentés suivant la tranche d'échéance la plus précoce à laquelle ils peuvent être exigibles. À cette fin, la Banque paramètre ses dettes exigibles en tenant compte des options conférant à ses contreparties de dérivés un droit de résiliation des instruments de couverture associés avant leur échéance légale. Cela traduit la manière dont la BERD gère concrètement sa dette malgré le fait que son exigibilité dépende du choix de la Banque, qui n'est donc pas contrainte de la rembourser avant son échéance légale.

Les instruments dérivés sur taux d'intérêt à règlement net comprennent généralement des swaps et des contrats à terme de taux d'intérêt. Les instruments à règlement brut comprennent des swaps sur devises. Alors que seuls les volets « règlement » de ces instruments doivent être communiqués, les entrées ont également été présentées, à des fins d'information, dans le tableau joint. Les instruments dérivés sur devises comprennent des contrats à terme et des swaps de devises. Les instruments cotés (contrats à terme et options) faisant l'objet d'un règlement au comptant quotidien, leurs flux de trésorerie futurs non actualisés portés à l'état de situation financière sont négligeables.

Les chiffres représentant des flux de trésorerie non actualisés, ils ne concordent pas avec l'état de situation financière.

	Jusqu'à un mois En millions d'euros	De un à trois mois En millions d'euros	De trois mois à un an En millions d'euros	De un à trois ans En millions d'euros	Plus de trois ans En millions d'euros	Total En millions d'euros
<b>Passif financier au 31 décembre 2011</b>						
<b>Flux de trésorerie non dérivés</b>						
Dettes envers les établissements de crédit	(2 614)	-	-	-	-	(2 614)
Dettes représentées par un titre	(676)	(2 069)	(5 593)	(8 217)	(17 517)	(34 072)
Autres éléments de passif financier	(2)	(4)	(59)	(81)	-	(146)
<b>Au 31 décembre 2011</b>	<b>(3 292)</b>	<b>(2 073)</b>	<b>(5 652)</b>	<b>(8 298)</b>	<b>(17 517)</b>	<b>(36 832)</b>
<b>Flux de trésorerie dérivés de transaction</b>						
Dérivés sur taux à règlement net	(2)	(5)	(26)	(76)	(55)	(164)
Dérivés sur taux à règlement brut – sortie	(4)	(123)	(479)	(1 140)	(505)	(2 251)
Dérivés sur taux à règlement brut – entrée	2	126	483	1 122	480	2 213
Dérivés sur devises – sortie	(898)	(1 461)	(348)	-	-	(2 707)
Dérivés sur devises – entrée	888	1 418	326	-	-	2 632
Instruments de crédit dérivés	-	-	-	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2011</b>	<b>(14)</b>	<b>(45)</b>	<b>(44)</b>	<b>(94)</b>	<b>(80)</b>	<b>(277)</b>
<b>Flux de trésorerie dérivés de couverture</b>						
Dérivés sur taux à règlement net	1	(15)	(30)	(121)	(55)	(220)
Dérivés sur taux à règlement brut – sortie	(97)	(214)	(2 539)	(2 874)	(2 545)	(8 269)
Dérivés sur taux à règlement brut – entrée	115	162	2 635	2 989	2 273	8 174
<b>Au 31 décembre 2011</b>	<b>19</b>	<b>(67)</b>	<b>66</b>	<b>(6)</b>	<b>(327)</b>	<b>(315)</b>
<b>Total passif financier au 31 décembre 2011</b>	<b>(3 287)</b>	<b>(2 185)</b>	<b>(5 630)</b>	<b>(8 398)</b>	<b>(17 924)</b>	<b>(37 424)</b>
<b>Engagements non utilisés</b>						
Engagements non utilisés						
Institutions financières	(2 236)	-	-	-	-	(2 236)
Institutions non financières	(7 798)	-	-	-	-	(7 798)
<b>Au 31 décembre 2011</b>	<b>(10 034)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(10 034)</b>

	Jusqu'à un mois En millions d'euros	De un à trois mois En millions d'euros	De trois mois à un an En millions d'euros	De un à trois ans En millions d'euros	Plus de trois ans En millions d'euros	Total En millions d'euros
<b>Passif financier au 31 décembre 2010</b>						
<b>Flux de trésorerie non dérivés</b>						
Dettes envers les établissements de crédit	(1 914)	-	-	-	-	(1 914)
Dettes représentées par un titre	(443)	(902)	(4 020)	(7 122)	(14 696)	(27 183)
Autres éléments de passif financier	-	-	(6)	-	(64)	(70)
<b>Au 31 décembre 2010</b>	<b>(2 357)</b>	<b>(902)</b>	<b>(4 026)</b>	<b>(7 122)</b>	<b>(14 760)</b>	<b>(29 167)</b>
<b>Flux de trésorerie dérivés de transaction</b>						
Dérivés sur taux à règlement net	(2)	(8)	(27)	(41)	(40)	(118)
Dérivés sur taux à règlement brut – sortie	(5)	(31)	(799)	(1 721)	(266)	(2 822)
Dérivés sur taux à règlement brut – entrée	3	30	763	1 618	288	2 702
Dérivés sur devises – sortie	(1 301)	(951)	(974)	-	-	(3 226)
Dérivés sur devises – entrée	1 274	920	962	-	-	3 156
Instruments de crédit dérivés	-	-	(1)	(2)	-	(3)
<b>Au 31 décembre 2010</b>	<b>(31)</b>	<b>(40)</b>	<b>(76)</b>	<b>(146)</b>	<b>(18)</b>	<b>(311)</b>
<b>Flux de trésorerie dérivés de couverture</b>						
Dérivés sur taux à règlement net	(4)	(6)	4	(49)	(136)	(191)
Dérivés sur taux à règlement brut – sortie	(16)	(223)	(454)	(794)	(1 465)	(2 952)
Dérivés sur taux à règlement brut – entrée	23	183	492	904	1 212	2 814
<b>Au 31 décembre 2010</b>	<b>3</b>	<b>(46)</b>	<b>42</b>	<b>61</b>	<b>(389)</b>	<b>(329)</b>
<b>Total passif financier au 31 décembre 2010</b>						
	<b>(2 385)</b>	<b>(988)</b>	<b>(4 060)</b>	<b>(7 207)</b>	<b>(15 167)</b>	<b>(29 807)</b>
<b>Autres instruments financiers</b>						
<b>Engagements non utilisés</b>						
Institutions financières	(2 796)	-	-	-	-	(2 796)
Institutions non financières	(6 598)	-	-	-	-	(6 598)
<b>Au 31 décembre 2010</b>	<b>(9 394)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(9 394)</b>

En pratique, la Banque gère ses risques de liquidité en utilisant des politiques exigeant de la Trésorerie à la fois qu'elle conserve une forte composante d'actifs à échéance courte et qu'elle dispose d'un volant suffisant d'actifs liquides pour satisfaire au moins 75 % de l'ensemble des obligations exigibles à un horizon d'un an. Ce faisant, la Banque pose l'hypothèse d'un remboursement le plus avancé possible des passifs et de l'utilisation de 100 % des engagements de financement donnés<sup>23</sup>. La Banque a une longue expérience du financement sur les marchés financiers à travers son programme d'émission de billets de trésorerie ou de titres de créance à moyen terme en euro. La note AAA de la Banque a été confirmée par les trois principales agences de notations en 2011, deux de ces avis ayant été publiés en décembre 2011.

<sup>23</sup> Voir sous « Principaux indicateurs financiers » page XX les données suivies.

---

## D. Gestion du capital

---

Le capital social autorisé de la Banque se situait initialement à 10 milliards d'euros. Par sa résolution n° 59, adoptée le 15 avril 1996, le Conseil des gouverneurs a décidé de doubler ce capital, le portant à 20 milliards d'euros.

En application de l'article 5.3 de l'Accord portant création de la Banque, le Conseil des gouverneurs examine au maximum tous les cinq ans le capital social de la Banque. Lors de l'Assemblée annuelle de mai 2010, le Conseil des gouverneurs de la Banque a approuvé le quatrième Examen des ressources en capital (ERC4) qui définit la stratégie de la Banque pour la période allant de 2011 à 2015. Il comporte une analyse de l'impact sur la transition et des activités opérationnelles de la Banque ; une évaluation des perspectives économiques et des défis de la transition dans la région ; l'élaboration de la stratégie de développement et la détermination des objectifs à moyen terme ; et une analyse détaillée des résultats financiers escomptés et de l'adéquation des fonds propres. Il ressort de cet examen que la Banque s'appuie sur une solide assise financière et qu'il est nécessaire de mener une politique financière prudente axée sur un provisionnement adéquat, des liquidités abondantes et une rentabilité à long terme.

En mai 2010, à l'issue de l'évaluation des exigences en termes de fonds propres dans le cadre de l'ERC4, le Conseil des gouverneurs a approuvé une augmentation en deux étapes du capital social autorisé de la Banque : une hausse immédiate des actions libérées autorisées de 1 milliard d'euros (résolution n° 126), et un relèvement des actions sujettes à appel autorisées de 9 milliards d'euros (résolution n° 128), soit une augmentation cumulée du capital social autorisé de 10 milliards d'euros (le terme « deuxième augmentation de capital » y faisant référence collectivement). Cette augmentation du capital exigible est devenue effective le 20 avril 2011 quand les souscriptions ont été reçues pour au moins 50 % du capital exigible nouvellement autorisé. Les souscriptions devaient initialement avoir toutes été reçues au plus tard le 30 avril 2011, mais le Conseil d'administration a reporté cette date au plus tard au 30 juin 2012. Les actions sujettes à appel peuvent faire l'objet d'un rachat conformément aux dispositions de la résolution n° 128. Au 31 décembre 2011, une augmentation du capital exigible de 7,6 milliards d'euros avait été souscrite.

La Banque n'a pas d'autres catégories de fonds propres.

La Banque utilise son capital conformément à ses statuts et à ses normes de politique financière. L'article 12 de l'Accord prévoit un ratio de financement de 1:1 et limite le montant total de l'encours des prêts, des participations et des garanties réalisés par la Banque dans ses pays d'opérations au montant total du capital social net d'obligations, des réserves et des excédents. Ce capital est défini dans la politique de la Banque relative aux réserves, à la mesure des fonds propres et aux plafonds prudentiels et se compose du capital social net d'obligations, des réserves générales non soumises à restrictions, de la réserve pour pertes sur prêts, de la réserve spéciale et des ajustements pour provisions générales et individualisées cumulées pour dépréciation de prêts et pertes sur les prises de participation. Ce capital s'élevait à 35,5 milliards d'euros au 31 décembre 2011 (2010 : 27,3 milliards d'euros).

L'article 12 prévoit également que l'encours des prises de participation décaissées par la Banque ne doit à aucun moment dépasser le montant de son capital souscrit à libérer net d'obligations, augmenté des excédents et de la réserve générale. La Banque tient compte, pour le ratio de financement, du « montant décaissé » ou des « actifs d'exploitation ». Au 31 décembre 2011, le ratio de financement de la Banque s'établissait à 70 % (2010 : 78 %). Aucune limite d'utilisation du capital n'a été dépassée au cours de l'exercice (2010 : aucune). La réduction de financement de la Banque par rapport à la fin de 2010 reflète l'augmentation à ce jour du capital souscrit sujet à appel. À titre d'illustration, si l'augmentation de 9 milliards d'euros de capital exigible aux termes de la résolution n° 128 avait été aussitôt effective et entièrement souscrite, le ratio de financement de la Banque se serait établi à 67 % au 31 décembre 2011 et à 59 % au 31 décembre 2010.

La mesure de la marge réglementaire d'adéquation du capital de la Banque conformément au ratio de financement est complétée par une limite prudentielle de l'adéquation des fonds propres fondée sur les risques dans le cadre de sa politique relative au capital économique.

La Banque définit le capital économique requis comme les pertes éventuelles – attendues et inattendues – qu'elle peut encourir en tenant compte des probabilités correspondant à sa note de crédit AAA. Les principales catégories de risques évaluées dans le cadre du capital économique sont le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. Le risque total est géré dans les limites du capital économique disponible, qui exclut le capital sujet à appel, tout en maintenant un capital faisant office de coussin de sécurité prudentiel.

L'un des objectifs principaux de la mise en œuvre de la politique relative au capital économique est de gérer le capital de la Banque dans le cadre d'une planification à moyen terme procurant une mesure cohérente de la marge d'adéquation du capital au fil du temps. La Banque entend ainsi pouvoir se dispenser d'appeler le capital souscrit sujet à appel et utiliser seulement le capital disponible pour absorber le risque, y compris le capital libéré, les réserves et les provisions. Le capital économique disponible géré par la Banque se compose du capital libéré, des réserves générales non soumises à restrictions, de la réserve pour pertes sur prêts, de la réserve spéciale, ainsi que des ajustements pour provisions générales cumulées pour dépréciation de prêts et pertes sur les prises de participations, évalués en fin d'exercice. Ce capital s'établissait à 13,1 milliards d'euros au 31 décembre 2011 (2010 : 12,5 milliards d'euros).

Au 31 décembre 2011, le ratio entre le capital économique requis et le capital économique disponible était de 75 %, à comparer avec le seuil de 90 % défini pour ce ratio par la politique de la Banque (2010 : 69 %). En vertu de cette politique, le capital de la Banque requis en fonction de l'évaluation du risque est géré conformément aux obligations de la BERD en matière de capital réglementaire.

L'approche prudente de la Banque concernant la gestion du capital se reflète dans les principaux indicateurs financiers présentés page 7. Au 31 décembre 2011, le ratio des fonds propres au total des actifs s'établissait à 28 % (2010 : 33 %) et le ratio des fonds propres aux actifs des Opérations bancaires était de 54 % (2010 : 61 %).

## E. Juste valeur des actifs et passifs financiers

### Classification et juste valeur des actifs et des passifs

	Valeur comptable En millions d'euros	Juste valeur En millions d'euros
<b>Actifs financiers au 31 décembre 2011</b>		
<b>Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat ou à la juste valeur par le biais du résultat global :</b>		
- Titres de créance	411	411
- Instruments financiers dérivés	5 111	5 111
- Prêts des Opérations bancaires désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	239	239
- Portefeuille des Opérations bancaires : Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	6 037	6 037
- Portefeuille de la Trésorerie : Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais du résultat global	58	58
	<b>11 856</b>	<b>11 856</b>
<b>Actifs financiers sur la base du coût amorti :</b>		
- Créances sur les établissements de crédit	5 172	5 172
- Titres de créance	11 127	10 569
- Créances garanties	851	891
- Autres actifs financiers	517	517
- Prêts des Opérations bancaires sur la base du coût amorti	17 416	17 621
- Capital libéré à recevoir	15	15
	<b>35 098</b>	<b>34 766</b>
<b>Total</b>	<b>46 954</b>	<b>46 622</b>
<b>Actifs financiers au 31 décembre 2010</b>		
<b>Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat ou à la juste valeur par le biais du résultat global :</b>		
- Titres de créance	737	737
- Instruments financiers dérivés	4 168	4 168
- Prêts des Opérations bancaires désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	221	221
- Portefeuille des Opérations bancaires : Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	5 798	5 798
- Portefeuille de la Trésorerie : Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais du résultat global	56	56
	<b>10 980</b>	<b>10 980</b>
<b>Actifs financiers sur la base du coût amorti :</b>		
- Créances sur les établissements de crédit	2 974	2 974
- Titres de créance	8 955	8 647
- Créances garanties	1 179	1 118
- Autres actifs financiers	525	525
- Prêts des Opérations bancaires sur la base du coût amorti	14 613	14 306
- Capital libéré à recevoir	16	16
	<b>28 262</b>	<b>27 586</b>
<b>Total</b>	<b>39 242</b>	<b>38 566</b>

	Détenus à des fins de transaction En millions d'euros	Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat En millions d'euros	Dérivés détenus pour couverture En millions d'euros	Passifs financiers au coût amorti En millions d'euros	Valeur comptable En millions d'euros	Juste valeur En millions d'euros
<b>Passifs financiers au 31 décembre 2011</b>						
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	(2 610)	(2 610)	(2 610)
Dettes représentées par un titre	-	-	-	(29 195)	(29 195)	(29 056)
Instruments financiers dérivés	(264)	(81)	(1 298)	-	(1 643)	(1 643)
Autres passifs financiers	-	-	-	(415)	(415)	(415)
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>(264)</b>	<b>(81)</b>	<b>(1 298)</b>	<b>(32 220)</b>	<b>(33 863)</b>	<b>(33 724)</b>

	Détenus à des fins de transaction En millions d'euros	Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat En millions d'euros	Dérivés détenus pour couverture En millions d'euros	Passifs financiers au coût amorti En millions d'euros	Valeur comptable En millions d'euros	Juste valeur En millions d'euros
<b>Passifs financiers au 31 décembre 2010</b>						
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	(1 911)	(1 911)	(1 911)
Dettes représentées par un titre	-	-	-	(23 036)	(23 036)	(22 748)
Instruments financiers dérivés	(271)	(30)	(769)	-	(1 070)	(1 070)
Autres passifs financiers	-	-	-	(333)	(333)	(333)
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>(271)</b>	<b>(30)</b>	<b>(769)</b>	<b>(25 280)</b>	<b>(26 350)</b>	<b>(26 062)</b>

Au 31 décembre 2011, l'état de situation financière de la Banque reflète en juste valeur toutes les catégories d'actifs et de passifs financiers, à l'exception des titres de créance sur la base du coût amorti, des prêts sur la base du coût amorti et des dettes représentées par un titre.

La base de la juste valeur des titres de créance cotés dans un marché actif est le cours du marché à la date de l'état de situation financière.

La base de la juste valeur des titres de créance qui sont non cotés ou cotés dans un marché inactif est déterminée à l'aide de techniques de valorisation adaptées au marché et au secteur correspondant à chaque investissement. Les principaux moyens de valorisation sont les cotations de courtiers et les modèles d'actualisation des flux de trésorerie. Les techniques utilisées pour établir ces valorisations sont notamment les valorisations de référence du secteur et les prix des transactions récentes.

Les prêts des Opérations bancaires, pour lesquels l'objectif opérationnel de la Banque est de conserver ces investissements afin de recueillir les flux de trésorerie contractuels, et dont les échéances contractuelles donnent lieu à des dates spécifiques à des flux de trésorerie correspondant uniquement aux paiements du principal et des intérêts, sont comptabilisés sur la base du coût amorti. Pour évaluer la juste valeur de ces prêts, les flux de trésorerie ont été actualisés au taux d'intérêt en fin d'année applicable à chacun des prêts, et soumis à une nouvelle actualisation en fonction de la mesure interne du risque de crédit.

« Dettes représentées par un titre » s'entend des emprunts que la Banque a effectués en émettant des obligations ou des billets de trésorerie. En raison de l'échéance courte des billets de trésorerie, le coût amorti est proche de la juste valeur.

### Hiérarchie applicable à la juste valeur

Selon la norme IFRS 7, les justes valeurs doivent faire l'objet d'une classification en fonction d'une hiérarchie à trois niveaux des méthodes de valorisation. Cette classification dépend du caractère observable des données utilisées pour évaluer les justes valeurs. Ces données sont classées en fonction de la hiérarchie des justes valeurs suivante :

- Niveau 1 – prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Ce niveau comprend les participations cotées en bourse.
- Niveau 2 – données autres que les prix cotés de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (à savoir, les prix), soit indirectement (à savoir, les éléments dérivant de prix). Ce niveau comprend les titres de créance et la plupart des produits dérivés. Font partie des sources de données les prix consultables sur les écrans d'agences d'information financière comme Reuters et Bloomberg, les cotations de courtiers et les données de marché observables comme les taux d'intérêt et les taux de change qui sont utilisées pour calculer les valorisations des produits dérivés.
- Niveau 3 – données relatives à des actifs ou passifs non fondées sur des données de marché observables (données non observables). Ce niveau comprend les participations et les titres de créance ou produits dérivés pour lesquels toutes les données de marché ne sont pas observables.

Le tableau ci-dessous présente les informations, au 31 décembre 2011, relatives aux actifs et passifs financiers de la Banque mesurés à la juste valeur. Les actifs et passifs financiers sont classés, dans leur intégralité, en se fondant sur le niveau de données le plus faible qui est significatif pour le calcul de la juste valeur.

	Au 31 décembre 2011			
	Niveau 1 En millions d'euros	Niveau 2 En millions d'euros	Niveau 3 En millions d'euros	Total En millions d'euros
Titres de créance	-	209	202	411
Instruments financiers dérivés	-	4 678	433	5 111
Prêts bancaires	-	-	239	239
Titres de participation (portefeuille des Opérations bancaires)	952	-	5 085	6 037
Titres de participation (portefeuille de la Trésorerie)	-	58	-	58
<b>Total des actifs financiers à la juste valeur</b>	<b>952</b>	<b>4 945</b>	<b>5 959</b>	<b>11 856</b>
Instruments financiers dérivés	-	(1 560)	(83)	(1 643)
<b>Total des passifs financiers à la juste valeur</b>	<b>-</b>	<b>(1 560)</b>	<b>(83)</b>	<b>(1 643)</b>

	Au 31 décembre 2010			
	Niveau 1 En millions d'euros	Niveau 2 En millions d'euros	Niveau 3 En millions d'euros	Total En millions d'euros
Titres de créance	-	540	197	737
Instruments financiers dérivés	-	3 578	590	4 168
Prêts bancaires	-	-	221	221
Titres de participation (portefeuille des Opérations bancaires)	1 792	-	4 006	5 798
Titres de participation (portefeuille de la Trésorerie)	-	56	-	56
<b>Total des actifs financiers à la juste valeur</b>	<b>1 792</b>	<b>4 174</b>	<b>5 014</b>	<b>10 980</b>
Instruments financiers dérivés	-	(1 029)	(41)	(1 070)
<b>Total des passifs financiers à la juste valeur</b>	<b>-</b>	<b>(1 029)</b>	<b>(41)</b>	<b>(1 070)</b>

Il n'y a eu aucun transfert entre le Niveau 1 et le Niveau 2 en cours d'exercice.

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement des justes valeurs des actifs et des passifs financiers de Niveau 3 pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 :

	Actifs et passifs financiers de Niveau 3 – Exercice clos le 31 décembre 2011						
	Titres de créance En millions d'euros	Instruments financiers dérivés En millions d'euros	Prêts bancaires En millions d'euros	Participations bancaires En millions d'euros	Total des actifs En millions d'euros	Instruments financiers dérivés En millions d'euros	Total des passifs En millions d'euros
Solde au 31 décembre 2010	197	590	221	4 006	5 014	(41)	(41)
Total des gains nets/(pertés nettes) de l'exercice clos le 31 décembre 2011 dans :							
(Perte nette)/bénéfice net	6	(142)	21	232	117	(42)	(42)
Achats/émissions	-	-	38	968	1 006		
Ventes/règlements	(14)	(15)	(41)	(422)	(492)		
Inclusions/(exclusions) de niveau 3	13	-	-	301	314		
<b>Solde au 31 décembre 2011</b>	<b>202</b>	<b>433</b>	<b>239</b>	<b>5 085</b>	<b>5 959</b>	<b>(83)</b>	<b>(83)</b>
<b>Total des gains/(pertés) de la période inclus dans le bénéfice net pour les actifs et passifs détenus au 31 décembre 2011</b>	<b>(2)</b>	<b>102</b>	<b>21</b>	<b>242</b>	<b>363</b>	<b>75</b>	<b>75</b>

**Actifs et passifs financiers de Niveau 3 – Exercice clos le 31 décembre 2010**

	Titres de créance En millions d'euros	Instruments financiers dérivés En millions d'euros	Prêts bancaires En millions d'euros	Participations bancaires En millions d'euros	Total des actifs En millions d'euros	Instruments financiers dérivés En millions d'euros	Total des passifs En millions d'euros
Solde au 31 décembre 2009	155	234	-	3 293	3 682	(96)	(96)
Reclassification IFRS 9	-	150	113	302	565	-	-
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2010	155	384	113	3 595	4 247	(96)	(96)
Total des gains nets/(pert nettes) de l'exercice clos le 31 décembre 2010 dans :							
(Perte nette)/bénéfice net	(5)	221	(4)	108	320	57	57
Achats/émissions	-	-	138	801	939	(2)	(2)
Ventes/règlements	(37)	(15)	(26)	(408)	(486)	-	-
Inclusions/(exclusions) de Niveau 3	84	-	-	(90)	(6)	-	-
<b>Solde au 31 décembre 2010</b>	<b>197</b>	<b>590</b>	<b>221</b>	<b>4 006</b>	<b>5 014</b>	<b>(41)</b>	<b>(41)</b>
<b>Total des gains/(pertes) de la période inclus dans le bénéfice net pour les actifs et passifs détenus au 31 décembre 2010</b>	<b>10</b>	<b>216</b>	<b>(4)</b>	<b>367</b>	<b>589</b>	<b>57</b>	<b>57</b>

**Niveau 3 – analyse de sensibilité**

Le tableau ci-dessous présente les instruments financiers de Niveau 3 comptabilisés à la juste valeur au 31 décembre 2011, les principaux modèles/techniques<sup>24</sup> de valorisation utilisés pour évaluer ces instruments et les augmentations ou diminutions raisonnablement possibles de la juste valeur en se fondant sur des hypothèses alternatives raisonnablement possibles :

Actifs	Principaux modèles/techniques de valorisation	Impact sur le résultat net en 2011		
		Valeur comptable En millions d'euros	Évolution favorable En millions d'euros	Évolution défavorable En millions d'euros
Titres de créance	Modèles d'actualisation des flux de trésorerie, cotations de courtiers et données de marché observables	202	34	(1)
Instruments financiers dérivés	Modèles d'actualisation des flux de trésorerie	-	-	-
Dérivés bancaires	Multiples de VAN et d'EBITDA, modèles d'actualisation des flux de trésorerie, intérêt composé et modèles de valorisation des options	433	88	(46)
Prêts bancaires	Modèles d'actualisation des flux de trésorerie et de valorisation des options	239	6	(21)
Participations bancaires	Multiples de VAN et d'EBITDA, modèles d'actualisation des flux de trésorerie	5 085	496	(863)
<b>Au 31 décembre</b>		<b>5 959</b>	<b>624</b>	<b>(931)</b>

Passifs	Principaux modèles/techniques de valorisation	Impact sur le résultat net en 2011		
		Valeur comptable En millions d'euros	Évolution favorable En millions d'euros	Évolution défavorable En millions d'euros
Instruments financiers dérivés	Modèles d'actualisation des flux de trésorerie	(2)	-	(1)
Dérivés bancaires	Multiples de VAN, multiples d'EBITDA, modèles d'actualisation des flux de trésorerie, intérêt composé	(81)	16	(8)
<b>Au 31 décembre</b>		<b>(83)</b>	<b>16</b>	<b>(9)</b>

<sup>24</sup> VAN = valeur d'actif net ; EBITDA = earnings before interest, tax, depreciation and amortisation (résultat avant intérêts, impôts et amortissements).

## Impact sur le résultat net en 2010

Actifs	Principaux modèles/techniques de valorisation	Impact sur le résultat net en 2010		
		Valeur comptable En millions d'euros	Évolution favorable En millions d'euros	Évolution défavorable En millions d'euros
Titres de créance	Cotations de courtiers et données de marché observables	197	10	(2)
Instruments financiers dérivés	Modèles d'actualisation des flux de trésorerie	17	-	(3)
Dérivés bancaires	Multiplés de VAN et d'EBITDA, modèles d'actualisation des flux de trésorerie, intérêt composé	573	37	(98)
Prêts bancaires	Modèles d'actualisation des flux de trésorerie et de valorisation des options	221	14	(49)
Participations bancaires	Multiplés de VAN et d'EBITDA, modèles d'actualisation des flux de trésorerie	4 006	256	(688)
<b>Au 31 décembre</b>		<b>5 014</b>	<b>317</b>	<b>(840)</b>

## Impact sur le résultat net en 2010

Passifs	Principaux modèles/techniques de valorisation	Impact sur le résultat net en 2010		
		Valeur comptable En millions d'euros	Évolution favorable En millions d'euros	Évolution défavorable En millions d'euros
Instruments financiers dérivés	Modèles d'actualisation des flux de trésorerie	(11)	-	(2)
Dérivés bancaires	Multiplés de VAN et d'EBITDA, modèles d'actualisation des flux de trésorerie, intérêt composé	(30)	2	(5)
<b>Au 31 décembre</b>		<b>(41)</b>	<b>2</b>	<b>(7)</b>

### Titres de créance et instruments financiers dérivés de la Trésorerie

Les instruments dérivés de la Banque détenus dans le portefeuille de la Trésorerie sont valorisés au moyen de modèles d'actualisation des flux de trésorerie. Ces valorisations sont rapprochées, chaque mois, des déclarations des contreparties. Les valorisations alternatives raisonnablement possibles ont donc été déterminées en se fondant sur la fourchette des divergences entre les valorisations de la Banque et celles des contreparties.

Les prix de la majorité des titres de créance de la Banque sont calculés en utilisant les données fournies par des tiers proposant des services d'information financière, les écrans des agences d'information financière comme Reuters et Bloomberg ou au moyen des cotations des courtiers. Pour le petit nombre de titres de créance pour lesquels il n'existe pas de marché actif, les valorisations alternatives raisonnables ont été déterminées à partir des modèles d'actualisation des flux de trésorerie ou d'ajustements raisonnables appliqués à des actifs de prix similaires.

### Prêts bancaires

Les prêts bancaires désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat se composent essentiellement de prêts convertibles ou de prêts comportant un élément de rendement fondé sur la performance. Les modèles/techniques utilisés pour déterminer la juste valeur de ces instruments sont des modèles d'actualisation des flux de trésorerie et des modèles de valorisation des options. Les données prises en compte dans les modèles sont entre autres les taux d'intérêt, les marges de crédit de l'emprunteur et les cours des actions sous-jacentes. Des valorisations alternatives raisonnables ont été déterminées en fonction de la probabilité de défaillance de l'emprunteur.

### Titres de participation et instruments dérivés des Opérations bancaires

Le portefeuille de participations non cotées de la Banque comporte des participations directes, des dérivés actions et des fonds d'actions. Les principaux modèles/techniques de valorisation pour calculer la juste valeur de ces instruments financiers sont les multiples de la valeur de l'actif net (VAN), les multiples du résultat avant intérêts, impôts et amortissements (EBITDA) et les modèles d'actualisation des flux de trésorerie.

Les multiples de VAN sont le plus souvent appliqués aux participations bancaires et aux fonds d'actions. Les valorisations alternatives raisonnablement possibles ont été déterminées en se fondant sur les fourchettes des multiples de VAN des valorisations obtenues pour les participations bancaires et en tenant compte de l'impact de l'ajustement de la décote appliquée aux fonds d'actions. Concernant les investissements évalués au moyen des multiples d'EBITDA et des modèles d'actualisation des flux de trésorerie, des analyses de sensibilité ont été effectuées pour les plus importants, en utilisant, pour chaque investissement, les hypothèses alternatives raisonnablement possibles (augmentation ou diminution du taux d'actualisation, par exemple).

# Notes annexes aux états financiers

## 1. Création de la Banque

### i Accord portant création de la Banque

La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (« la Banque »), qui a son siège à Londres, est une organisation internationale constituée aux termes de l'Accord portant création de la Banque en date du 29 mai 1990 (« l'Accord »). Au 31 décembre 2011, 63 pays ainsi que l'Union européenne (UE) et la Banque européenne d'investissement en étaient actionnaires.

### ii Accord de siège

Le statut, les privilèges et les immunités de la Banque et de ses employés au Royaume-Uni sont confirmés et complétés dans l'Accord de siège conclu entre le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord et la Banque (« l'Accord de siège »). L'Accord de siège a été signé à Londres au début des activités de la Banque le 15 avril 1991.

## 2. Information sectorielle

Les activités de la Banque sont principalement les opérations bancaires et les opérations de trésorerie. Les premières sont des investissements réalisés dans des projets qui, conformément à l'Accord, visent à aider les pays d'opérations à faire la transition vers une économie de marché tout en appliquant les principes d'une bonne gestion bancaire : ce sont principalement des prêts, des prises de participations et des garanties. Les secondes consistent notamment à obtenir des capitaux de financement, à investir l'excédent de liquidités, à gérer les réserves en devises de la Banque et les risques de change et, enfin, à aider les clients à gérer leur actif et leur passif.

Les informations relatives aux résultats financiers des opérations bancaires et de trésorerie sont préparées régulièrement et communiquées au principal décideur. À ce titre, les opérations bancaires et les opérations de trésorerie ont été répertoriées en tant que secteurs opérationnels.

Les informations relatives aux secteurs opérationnels sont conformes aux normes régissant les informations internes qui doivent être communiquées au principal décideur. Le Président est le décideur principal chargé de l'allocation des ressources et de l'évaluation des résultats des secteurs opérationnels.

### Résultats des secteurs opérationnels

Le Président évalue les résultats des secteurs opérationnels fondés sur le bénéfice net de l'exercice, dont le mode de calcul est conforme à celui utilisé pour les états financiers. L'information sectorielle fournie au Président concernant les secteurs opérationnels pour les exercices clos le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2010 s'analyse comme suit :

	Opérations bancaires 2011 En millions d'euros	Opérations de trésorerie 2011 En millions d'euros	Total 2011 En millions d'euros	Opérations bancaires 2010 En millions d'euros	Opérations de trésorerie 2010 En millions d'euros	Total 2010 En millions d'euros
Intérêts perçus	859	187	1 046	645	131	776
Autres (coûts)/produits	(282)	27	(255)	928	50	978
<b>Total des produits sectoriels</b>	<b>577</b>	<b>214</b>	<b>791</b>	<b>1 573</b>	<b>181</b>	<b>1 754</b>
Moins intérêts et charges assimilées <sup>25</sup>	(321)	(101)	(422)	(199)	(57)	(256)
Affectation du rendement du capital	143	16	159	87	10	97
Moins frais administratifs	(234)	(15)	(249)	(214)	(14)	(228)
Moins dotation aux amortissements	(20)	(1)	(21)	(21)	(1)	(22)
<b>Résultats sectoriels avant provisions et couvertures</b>	<b>145</b>	<b>113</b>	<b>258</b>	<b>1 226</b>	<b>119</b>	<b>1 345</b>
Variation en juste valeur des couvertures ne répondant pas aux critères et des couvertures inefficaces	-	(39)	(39)	6	(68)	(62)
Provisions pour dépréciation de prêts	(46)	-	(46)	94	-	94
<b>Résultat net pour l'exercice</b>	<b>99</b>	<b>74</b>	<b>173</b>	<b>1 326</b>	<b>51</b>	<b>1 377</b>
Transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs			-			(150)
<b>Résultat net après transferts approuvés par le Conseil des gouverneurs</b>			<b>173</b>			<b>1 227</b>
<b>Actif sectoriel</b>						
<b>Total de l'actif</b>	<b>24 617</b>	<b>22 419</b>	<b>47 036</b>	<b>21 573</b>	<b>17 754</b>	<b>39 327</b>
<b>Passif sectoriel</b>						
<b>Total du passif</b>	<b>238</b>	<b>33 625</b>	<b>33 863</b>	<b>168</b>	<b>26 182</b>	<b>26 350</b>

<sup>25</sup> Les charges d'intérêts internes de la Banque sont déterminées par les taux auxquels la Trésorerie peut emprunter des fonds sur le marché extérieur. Elles sont imputées sur les Opérations bancaires soit au taux de rendement de référence des titres de participation, soit au taux de base approprié des prêts.

## Produit sectoriel – répartition géographique

À des fins de gestion interne, les activités de la Banque sont réparties entre cinq régions.

Notation du risque	Produit sectoriel 2011 En millions d'euros	Produit sectoriel 2010 En millions d'euros
Pays aux stades avancés de la transition <sup>26</sup>	(24)	267
Pays aux premiers stades/stades intermédiaires de la transition <sup>27</sup>	435	460
Russie	136	830
Turquie	30	16
OCDE (opérations de trésorerie)	214	181
<b>Total</b>	<b>791</b>	<b>1 754</b>

Le produit est affecté aux différents pays en fonction du lieu d'implantation des projets.

## 3. Produit net des intérêts

	2011 En millions d'euros	2010 En millions d'euros
<b>Intérêts et revenus assimilés</b>		
Prêts des opérations bancaires	859	645
Titres de créance	134	95
Placements garantis	9	-
Opérations de prise en pension	9	8
Disponibilités et fonds à court terme	32	16
Autres	3	12
<b>Intérêts et revenus assimilés</b>	<b>1 046</b>	<b>776</b>
<b>Charges d'intérêts et assimilées</b>		
Dettes représentées par un titre	(177)	(91)
Autres	(86)	(68)
<b>Charges d'intérêts et assimilées</b>	<b>(263)</b>	<b>(159)</b>
<b>Produit net des intérêts</b>	<b>783</b>	<b>617</b>

Le produit des intérêts obtenus sur les actifs financiers dépréciés était de 11 millions d'euros au 31 décembre 2011 (2010 : 7 millions).

<sup>26</sup> Pays aux stades avancés de la transition : Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République slovaque, République tchèque et Slovénie.

<sup>27</sup> Pays aux premiers stades/stades intermédiaires : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, ERY de Macédoine, Géorgie, Kazakhstan, Moldova, Mongolie, Monténégro, Ouzbékistan, République kirghize, Roumanie, Serbie, Tadjikistan, Turkménistan.

## 4. Commissions nettes perçues

Les principaux éléments des commissions nettes perçues sont les suivants :

	2011 En millions d'euros	2010 En millions d'euros
Commissions sur crédits commerciaux	10	9
Commissions d'administration	5	2
Commissions de syndication	3	5
Autres	3	2
Commissions pour remboursement anticipé	1	3
Frais de gestion des fonds de donateurs	(2)	(2)
<b>Commissions nettes perçues</b>	<b>20</b>	<b>19</b>

Les commissions d'ouverture et d'engagement reçues en 2011, soit 109 millions d'euros (2010 : 112 millions), ainsi qu'un montant de 5 millions d'euros (2010 : 7 millions), ont été différés dans l'état de situation financière. Ils seront comptabilisés en intérêts perçus pour la période comprise entre le décaissement et le remboursement du prêt concerné, conformément à l'IAS 18. En 2011, 70 millions d'euros (2010 : 39 millions) de commissions préalablement différées et coûts directs ont été comptabilisés en intérêts perçus.

## 5. (Pertes)/plus-values nettes de participations désignées à la juste valeur par le biais du compte de résultat

	2011 En millions d'euros	2010 En millions d'euros
Plus-values nettes réalisées de participations disponibles à la vente et de dérivés d'actions	162	338
(Pertes)/plus-values nettes latentes de participations et de dérivés d'actions	(586)	512
<b>(Pertes)/plus-values nettes de participations désignées à la juste valeur par le biais du compte de résultat</b>	<b>(424)</b>	<b>850</b>

## 6. Plus-values/(pertes) nettes des prêts désignées à la juste valeur par le biais du compte de résultat

	2011 En millions d'euros	2010 En millions d'euros
Plus-values/(pertes) nettes latentes dues à des variations en juste valeur	5	(7)
<b>Plus-values/(pertes) nettes des prêts désignées à la juste valeur par le biais du compte de résultat</b>	<b>5</b>	<b>(7)</b>

## 7. Pertes/plus-values nettes d'actifs de trésorerie détenus sur la base du coût amorti

	2011 En millions d'euros	2010 En millions d'euros
(Pertes)/plus-values nettes réalisées de titres de créance	(7)	1
Recouvrements de pertes par dépréciation précédemment comptabilisée sur titres de créance	2	10
Pertes par dépréciation de titres de créances	(29)	(1)
<b>(Pertes)/plus-values nettes d'actifs de trésorerie détenus sur la base du coût amorti</b>	<b>(34)</b>	<b>10</b>

En 2011, la Banque a cédé 349 millions d'euros de titres de créance détenus sur la base du coût amorti (2010 : 237 millions d'euros). Ces cessions ont été conformes à la politique d'investissement de la Trésorerie, visant à rééquilibrer la durée du portefeuille en investissant dans des titres à échéances plus éloignées ou à réduire les expositions au risque de crédit vis-à-vis des contreparties.

## 8. Plus-values nettes d'activités de courtage à la juste valeur par le biais du compte de résultat

	2011 En millions d'euros	2010 En millions d'euros
Rachats de dette et résiliation de dérivés connexes	21	24
Portefeuille en gestion interne de titres provenant d'activités de courtage détenus à des fins de transaction	36	25
Titres de créance en gestion interne ne provenant pas d'activités de courtage désignés à la juste valeur	-	(11)
Portefeuille en gestion externe de titres provenant d'activités de courtage désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	2
<b>Plus-values nettes d'activités de courtage à la juste valeur par le biais du compte de résultat</b>	<b>57</b>	<b>40</b>

Les plus-values nettes sur le portefeuille de titres provenant d'activités de courtage comprennent à la fois les pertes ou gains réalisés et latents, ainsi que les produits et charges d'intérêts associés.

## 9. Autres (pertes)

Les autres (pertes)/plus-values comprennent la variation en juste valeur des couvertures ne répondant pas aux critères et des couvertures inefficaces ainsi que les gains et pertes liés à des opérations de change. En 2011, la Banque a enregistré une plus-value de change de 4 millions d'euros (2010 : perte de 1 million).

Les pratiques en matière de couverture et le traitement comptable correspondant sont présentés dans la section « Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture » du chapitre Principes comptables dans le présent rapport.

### Variation en juste valeur des couvertures inefficaces et ne répondant pas aux critères

La variation en juste valeur des couvertures inefficaces et ne répondant pas aux critères est un ajustement comptable portant sur les relations de couverture de la Banque qui ne sont pas intégralement compensées lorsqu'elles sont mesurées selon les normes IFRS ou ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture. Cet ajustement latent ne traduit pas la réalité économique, dans la mesure où les pertes signalées ne se réaliseraient pas en termes de flux de trésorerie si la relation de couverture prenait fin. L'ajustement s'inversera dans le temps, à mesure que les transactions concernées arriveront à échéance.

La Banque applique la comptabilité de couverture lorsqu'il existe une relation individuelle identifiable entre un instrument dérivé de couverture et un instrument financier couvert. Ces relations s'observent essentiellement dans le contexte des activités d'emprunt de la Banque dans lesquelles les obligations émises par la Banque sont associées à des swaps pour obtenir des prêts à taux flottant dans la monnaie souhaitée. Tandis que l'adéquation de ces couvertures est assurée par des liquidités, les règles comptables peuvent exiger que s'appliquent à ces liquidités d'autres méthodes d'évaluation. Un élément de valorisation des swaps de devises (appelé « écart de taux de référence sur devises »), notamment, n'est pas appliqué au titre couvert. Cet élément entre dans le cadre des critères d'offre et de demande applicables aux autres monnaies par rapport au dollar ou à l'euro. Des différences de ce type peuvent entraîner une inefficacité ou des échecs de la couverture au titre des normes IFRS. Leur incidence combinée est portée au compte de résultat dans cette rubrique. Pour l'exercice, cela a entraîné une perte de 13 millions d'euros (2010 : perte de 55 millions) constituée d'un gain de 792 millions d'euros (2010 : gain de 1,1 milliard) sur les instruments de couverture dérivés et d'une perte de 805 millions d'euros (2010 : perte de 1,2 milliard) sur les éléments couverts.

Outre les relations de couverture individuelles auxquelles elle applique la comptabilité de couverture, la Banque couvre également le risque de taux d'intérêt de l'ensemble de l'actif et du passif sur la base du portefeuille auquel la comptabilité de couverture ne s'applique pas. Cela se traduit par la comptabilisation des gains ou pertes sur les dérivés de couverture dans la période où ils se produisent tandis que l'impact compensatoire lié aux instruments financiers couverts va s'exercer selon un calendrier différent en fonction des taux d'intérêt applicables aux périodes propres à ces instruments. Pour l'exercice, cela a entraîné une perte de 26 millions d'euros (2010 : perte de 13 millions).

L'effet combiné de toutes les activités de couverture décrites plus haut est une perte de 39 millions d'euros pour l'exercice (2010 : perte de 61 millions)<sup>28</sup>. En tenant compte des gains de change de 4 millions d'euros, le total des « Autres pertes » pour l'exercice ressort à 35 millions d'euros (2010 : 62 millions).

### Couvertures de flux

La Banque constitue, chaque année, des couvertures pour réduire le risque de change lié à ses futurs frais administratifs encourus en livres sterling. En 2011 et 2010, aucune inefficacité de la couverture liée aux couvertures de flux n'a été comptabilisée dans le compte de résultat.

<sup>28</sup> Le chiffre de 2010 comportait un gain de 7 millions d'euros dû à l'arrivée à échéance d'une opération de couverture initiée en 2008 pour verrouiller le taux d'intérêt rémunérant l'investissement du capital de la Banque. Cette opération était destinée à anticiper une baisse des taux d'intérêt en zone euro.

## 10. Provisions pour dépréciation de prêts des Opérations bancaires sur la base du coût amorti

	2011 En millions d'euros	2010 En millions d'euros
<b>(Charge)/reprise pour l'exercice</b>		
Provisions de portefeuille pour dépréciation non identifiée de prêts :		
Investissements sous forme de prêts non souverains	(25)	118
Investissements sous forme de prêts souverains	(1)	-
Provisions individualisées pour dépréciation identifiée de prêts <sup>29</sup>	(20)	(24)
<b>Provisions pour dépréciation de prêts des opérations bancaires sur la base du coût amorti</b>	<b>(46)</b>	<b>94</b>

	2011 En millions d'euros	2010 En millions d'euros
<b>Variations des provisions</b>		
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	(630)	(719)
(Charge)/reprise pour l'exercice portée au compte de résultat	(46)	94
Reprise sur provisions de l'exercice précédent pour portages d'actions et prêts désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, conformément à la norme IFRS 9	-	20
Suppression de la décote pour dépréciation identifiée d'actifs	11	7
Ajustements de change	(12)	(39)
Reprise pour prêts passés en pertes et profits	5	7
<b>Au 31 décembre</b>	<b>(672)</b>	<b>(630)</b>
<b>Répartition</b>		
Provisions de portefeuille pour dépréciation non identifiée de prêts :		
Investissements sous forme de prêts non souverains	(409)	(378)
Investissements sous forme de prêts souverains	(13)	(12)
Provisions individualisées pour dépréciation identifiée de prêts	(250)	(240)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>(672)</b>	<b>(630)</b>

## 11. Frais administratifs

	2011 En millions d'euros	2010 En millions d'euros
Dépenses de personnel	(173)	(160)
Frais généraux	(81)	(75)
Frais administratifs	(254)	(235)
Reprise des coûts directs différés liés à la constitution des prêts et au maintien des engagements	5	7
<b>Frais administratifs nets</b>	<b>(249)</b>	<b>(228)</b>

Les frais administratifs se sont élevés au total à 213 millions de livres sterling (2010 : 200 millions)<sup>30</sup>.

Les coûts directs de 5 millions d'euros (2010 : 7 millions) liés à la constitution des prêts en 2011, ainsi que les commissions d'ouverture et d'engagement reçues, soit 109 millions d'euros (2010 : 112 millions), ont été différés dans l'état de situation financière conformément à l'IAS 18. Ils seront comptabilisés en intérêts perçus pour la période séparant le décaissement du remboursement des prêts concernés.

Les frais administratifs comprennent les commissions suivantes relatives aux prestations des auditeurs externes de la Banque. Les chiffres de 2010 concernent l'auditeur précédent.

	2011 En milliers d'euros	2010 En milliers d'euros
<b>Services d'audit et de certification</b>		
Services d'auditeur de la Banque	(231)	(262)
Procédures de contrôle interne	(121)	(135)
Services de fonds de coopération	(136)	-
Audit des plans de retraite	(21)	(23)
Audit de recouvrement fiscal	(7)	(8)
<b>Services d'audit et de certification</b>	<b>(516)</b>	<b>(428)</b>

<sup>29</sup> Se composent de 42 millions d'euros de nouvelles provisions individualisées et de 22 millions d'euros de provisions libérées (2010 : respectivement 112 millions d'euros et 88 millions d'euros).

<sup>30</sup> Hors dépréciation.

## 12. Créances sur institutions de crédit

	2011 En millions d'euros	2010 En millions d'euros
<b>Répartition</b>		
Disponibilités	4 450	2 814
Autres créances à court terme	722	160
<b>Au 31 décembre</b>	<b>5 172</b>	<b>2 974</b>

Les disponibilités sont les créances qui ont une échéance égale ou inférieure à 3 mois. « À court terme » s'applique aux actifs détenus ou aux passifs exigibles au cours des 12 prochains mois. Tous les autres actifs ou passifs sont « à long terme ».

## 13. Titres de créance

	2011 En millions d'euros	2010 En millions d'euros
<b>Portefeuille de titres de transaction à la juste valeur par le biais du compte de résultat</b>		
Portefeuille en gestion interne	411	439
Portefeuille en gestion externe	-	298
<b>Au 31 décembre</b>	<b>411</b>	<b>737</b>

### Titres de créance sur la base du coût amorti

Titres de créance	11 127	8 955
<b>Au 31 décembre</b>	<b>11 127</b>	<b>8 955</b>

### Titres de créance au 31 décembre

	11 538	9 692
<b>Répartition</b>		
À court terme	5 900	8 047
À long terme	5 638	1 645
<b>Titres de créance au 31 décembre</b>	<b>11 538</b>	<b>9 692</b>

	2011 En millions d'euros	2010 En millions d'euros
<b>Pertes pour dépréciation cumulées</b>		
Solde reporté des années précédentes	110	-
Pertes pour dépréciation reclassées sur la base du coût amorti conformément à la norme IFRS 9	-	118
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>110</b>	<b>118</b>
Charge/(reprise) pour l'exercice	27	(9)
Montants passés en pertes et profits pour l'exercice	(102)	-
Variations de change	(1)	1
<b>Au 31 décembre</b>	<b>34</b>	<b>110</b>

## 14. Créances garanties

	2011 En millions d'euros	2010 En millions d'euros
<b>Répartition</b>		
À court terme	226	343
À long terme	625	836
<b>Au 31 décembre</b>	<b>851</b>	<b>1 179</b>

## 15. Autres actifs financiers

	2011 En millions d'euros	2010 En millions d'euros
Juste valeur de dérivés désignés comme couvertures de juste valeur	4 209	3 345
Juste valeur de dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	14	-
Juste valeur de dérivés détenus à des fins de transaction	455	250
Juste valeur de dérivés détenus au titre du portefeuille des Opérations bancaires	433	573
Intérêts à recevoir	253	192
Autres	264	333
<b>Au 31 décembre</b>	<b>5 628</b>	<b>4 693</b>

Répartition	2011 En millions d'euros	2010 En millions d'euros
À court terme	1 210	769
À long terme	4 418	3 924
<b>Au 31 décembre</b>	<b>5 628</b>	<b>4 693</b>

## 16. Prêts des Opérations bancaires sur la base du coût amorti

	2011 Prêts souverains En millions d'euros	2011 Prêts non souverains En millions d'euros	2011 Total des prêts En millions d'euros	2010 Prêts souverains En millions d'euros	2010 Prêts non souverains En millions d'euros	2010 Total des prêts En millions d'euros
<b>Actifs d'exploitation</b>						
Au 31 décembre 2009	-	-	-	2 264	10 861	13 125
Reclassement conformément à la norme IFRS 9	-	-	-	-	(571)	(571)
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>2 341</b>	<b>12 902</b>	<b>15 243</b>	<b>2 264</b>	<b>10 290</b>	<b>12 554</b>
Ajustement pour réévaluation à la juste valeur <sup>31</sup>	-	23	23	-	19	19
Décassements	435	6 773	7 208	358	6 067	6 425
Remboursements et remboursements anticipés	(362)	(4 140)	(4 502)	(337)	(3 813)	(4 150)
Fluctuations de change	31	131	162	68	398	466
Variation pour report net des commissions d'ouverture et des coûts directs associés	(5)	(35)	(40)	(12)	(52)	(64)
Passage en pertes et profits	-	(6)	(6)	-	(7)	(7)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>2 440</b>	<b>15 648</b>	<b>18 088</b>	<b>2 341</b>	<b>12 902</b>	<b>15 243</b>
Dépréciation au 31 décembre	(13)	(659)	(672)	(12)	(618)	(630)
<b>Total des actifs d'exploitation net de dépréciation au 31 décembre</b>	<b>2 427</b>	<b>14 989</b>	<b>17 416</b>	<b>2 329</b>	<b>12 284</b>	<b>14 613</b>
<b>Répartition</b>						
À court terme			3 145			2 602
À long terme			14 271			12 011
<b>Total des actifs d'exploitation net de dépréciation</b>			<b>17 416</b>			<b>14 613</b>

Au 31 décembre 2011, la Banque avait classé 58 prêts comme dépréciés, le total d'actifs d'exploitation s'élevant à 484 millions d'euros (2010 : 46 prêts représentant au total 465 millions d'euros).

<sup>31</sup> L'ajustement pour réévaluation à la juste valeur est lié à une correction de couverture apportée à des prêts à taux fixe qui répondent aux critères de la comptabilité de couverture concernant le risque de taux d'intérêt.

## 17. Prêts des Opérations bancaires à la juste valeur par le biais du compte de résultat

	2011 En millions d'euros	2010 En millions d'euros
<b>Prêts non souverains</b>		
Au 1 <sup>er</sup> janvier	221	113
Décassements	38	138
Remboursements et remboursements anticipés	(41)	(26)
Ajustement pour réévaluation à la juste valeur	6	(7)
Fluctuations de change	9	6
Variation pour report net des commissions d'ouverture et des coûts directs associés	6	(3)
<b>Juste valeur au 31 décembre</b>	<b>239</b>	<b>221</b>
<b>Répartition</b>		
À court terme	83	16
À long terme	156	205
<b>Au 31 décembre</b>	<b>239</b>	<b>221</b>

## 18. Titres de participation à la juste valeur par le biais du compte de résultat

	2011 Juste valeur Non cotés En millions d'euros	2011 Juste valeur Cotés En millions d'euros	2011 Juste valeur Total En millions d'euros	2010 Juste valeur Non cotés En millions d'euros	2010 Juste valeur Cotés En millions d'euros	2010 Juste valeur Total En millions d'euros
<b>Encours des décaissements</b>						
Au 1 <sup>er</sup> janvier	3 908	1 529	5 437	3 660	1 270	4 930
Transfert de non cotés à cotés	-	-	-	(147)	147	-
Décaissements	945	143	1 088	800	128	928
Cessions	(409)	(45)	(454)	(380)	(14)	(394)
Passage en pertes et profits	-	-	-	(25)	(2)	(27)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>4 444</b>	<b>1 627</b>	<b>6 071</b>	<b>3 908</b>	<b>1 529</b>	<b>5 437</b>
<b>Ajustement en juste valeur</b>						
Au 1 <sup>er</sup> janvier	12	349	361	(134)	240	106
Transfert de non cotés à cotés	-	-	-	60	(60)	-
Ajustement pour réévaluation à la juste valeur	129	(524)	(395)	86	169	255
<b>Au 31 décembre</b>	<b>141</b>	<b>(175)</b>	<b>(34)</b>	<b>12</b>	<b>349</b>	<b>361</b>
<b>Juste valeur au 31 décembre</b>	<b>4 585</b>	<b>1 452</b>	<b>6 037</b>	<b>3 920</b>	<b>1 878</b>	<b>5 798</b>

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, lors de l'adoption de la norme IFRS 9 : Instruments financiers, les titres de participation auparavant classés dans la catégorie « portage » ou « disponibles à la vente » sont désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Un résumé des informations financières sur les participations de la Banque, au 31 décembre 2011, correspondant à au moins 20 % du capital social des sociétés bénéficiaires de l'investissement est présenté à la note annexe 30, « Parties liées ».

## 19. Participations de la Trésorerie désignées à la juste valeur par le biais du résultat global

La Trésorerie détient une participation stratégique dans le fonds de change « The Currency Exchange Fund N.V. ». La Banque peut avoir ainsi accès aux produits de couverture de change proposés par ce fonds. De ce fait, il a été jugé approprié de désigner cet investissement à la juste valeur par le biais du résultat global.

	2011 En millions d'euros	2010 En millions d'euros
<b>Participation désignée à la juste valeur par le biais du résultat global</b>		
The Currency Exchange Fund N.V.	58	56

La Banque n'a perçu aucun dividende au titre de cette participation en 2011 (2010 : aucun).

## 20. Actifs incorporels

	Frais de développement de programmes informatiques 2011 En millions d'euros	Frais de développement de programmes informatiques 2010 En millions d'euros
<b>Coût</b>		
Au 1 <sup>er</sup> janvier	149	138
Acquisitions	14	11
<b>Au 31 décembre</b>	<b>163</b>	<b>149</b>
<b>Amortissement</b>		
Au 1 <sup>er</sup> janvier	(102)	(85)
Dotation	(17)	(17)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>(119)</b>	<b>(102)</b>
<b>Valeur comptable nette au 31 décembre</b>	<b>44</b>	<b>47</b>

## 21. Biens immobiliers, technologie et matériel de bureau

	Biens immobiliers 2011 En millions d'euros	Biens immobiliers en construction 2011 En millions d'euros	Technologie et matériel de bureau 2011 En millions d'euros	Total 2011 En millions d'euros	Biens immobiliers 2010 En millions d'euros	Biens immobiliers en construction 2010 En millions d'euros	Technologie et matériel de bureau 2010 En millions d'euros	Total 2010 En millions d'euros
<b>Coût</b>								
Au 1 <sup>er</sup> janvier	43	3	27	73	40	3	27	70
Acquisitions	1	2	1	4	2	1	1	4
Transferts	-	-	-	-	1	(1)	-	-
Cessions	(1)	-	(3)	(4)	-	-	(1)	(1)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>43</b>	<b>5</b>	<b>25</b>	<b>73</b>	<b>43</b>	<b>3</b>	<b>27</b>	<b>73</b>
<b>Dépréciation</b>								
Au 1 <sup>er</sup> janvier	(15)	-	(20)	(35)	(12)	-	(19)	(31)
Dotation	(3)	-	(1)	(4)	(3)	-	(2)	(5)
Cession	1	-	3	4	-	-	1	1
<b>Au 31 décembre</b>	<b>(17)</b>	<b>-</b>	<b>(18)</b>	<b>(35)</b>	<b>(15)</b>	<b>-</b>	<b>(20)</b>	<b>(35)</b>
<b>Valeur comptable nette au 31 décembre</b>	<b>26</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>38</b>	<b>28</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>38</b>

## 22. Emprunts

	2011 En millions d'euros	2010 En millions d'euros
<b>Sommes dues à des institutions de crédit</b>		
À court terme	(2 610)	(1 911)

## 23. Dettes représentées par un titre

L'encours des dettes de la Banque sous forme de titres et des swaps de couverture en juste valeur y afférents est récapitulé ci-après, à la fois dans la devise dans laquelle est libellée l'obligation et dans la devise obtenue une fois pris en compte le swap de couverture correspondant.

	Valeur corrigée du principal En millions d'euros	Obligations nettes en devises 2011 En millions d'euros	Obligations nettes en devises 2010 En millions d'euros
Couronne norvégienne	(472)	-	-
Couronne suédoise	(1 109)	-	-
Dollar australien	(2 156)	-	-
Dollar canadien	(217)	-	-
Dollar de Nouvelle-Zélande	(473)	-	-
Dollar des États-Unis	(11 992)	(19 133)	(14 286)
Euro	(2 053)	(7 037)	(5 725)
Franc suisse	(66)	-	-
Leu roumain	(39)	(4)	(4)
Livre sterling	(4 037)	(2 246)	(1 919)
Nouvelle lire turque	(1 040)	-	-
Peso mexicain	(53)	-	-
Rand sud-africain	(875)	-	-
Rouble russe	(1 194)	(767)	(1 094)
Yen japonais	(3 419)	(8)	(8)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>(29 195)</b>	<b>(29 195)</b>	<b>(23 036)</b>

Lorsque la contrepartie du swap exerce son droit de mettre fin au swap de couverture avant l'échéance contractuelle, la Banque doit exercer le même droit avec l'obligation émise.

	2011 En millions d'euros	2010 En millions d'euros
<b>Répartition</b>		
À court terme	(6 267)	(5 674)
À long terme	(22 928)	(17 362)
<b>Dettes représentées par un titre au 31 décembre</b>	<b>(29 195)</b>	<b>(23 036)</b>

Pendant l'exercice, la Banque a procédé au remboursement avant maturité d'obligations et de titres de créance à moyen terme d'une contre-valeur de 1,06 milliard d'euros (2010 : 565 millions), d'où un gain net de 21 millions d'euros (2010 : 24 millions).

## 24. Autres passifs financiers

	2011 En millions d'euros	2010 En millions d'euros
Juste valeur de dérivés désignés comme couvertures de juste valeur	(1 298)	(768)
Juste valeur de dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	-	(3)
Juste valeur des dérivés détenus à des fins de transaction	(264)	(271)
Juste valeur d'autres dérivés détenus au titre du portefeuille des Opérations bancaires	(81)	(30)
Intérêts à payer	(227)	(188)
Autres	(188)	(143)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>(2 058)</b>	<b>(1 403)</b>

	2011 En millions d'euros	2010 En millions d'euros
<b>Répartition</b>		
À court terme	(728)	(340)
À long terme	(1 330)	(1 063)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>(2 058)</b>	<b>(1 403)</b>

## 25. Capital souscrit

	2011 Nombre d'actions	2011 Total En millions d'euros	2010 Nombre d'actions	2010 Total En millions d'euros
Capital autorisé	3 000 000	30 000	2 100 000	21 000
<b>dont</b>				
Souscription par les membres – capital initial	992 615	9 926	992 175	9 922
Souscription par les membres – première augmentation de capital	987 515	9 875	987 175	9 872
Souscription par les membres – deuxième augmentation de capital	857 828	8 579	99 978	999
Capital souscrit	2 837 958	28 380	2 079 328	20 793
Capital non souscrit	162 042	1 620	20 672	207
<b>Au 31 décembre</b>	<b>3 000 000</b>	<b>30 000</b>	<b>2 100 000</b>	<b>21 000</b>

Le capital social de la Banque se divise en actions libérées et en actions sujettes à appel. Chaque action a une valeur nominale de 10 000 euros. En mai 2010, lors de l'Assemblée annuelle de la Banque, le Conseil des gouverneurs a approuvé une augmentation en deux étapes du capital autorisé de la Banque : une augmentation du capital libéré à hauteur de 1 milliard d'euros et une augmentation du capital sujet à appel à hauteur de 9 milliards d'euros, soit une augmentation cumulée de 10 milliards d'euros du capital autorisé de la Banque (le terme « deuxième augmentation de capital » y faisant référence collectivement). Conformément à la résolution n° 126, la Banque a pu augmenter le capital autorisé à hauteur de 100 000 actions libérées, d'une valeur nominale de 10 000 euros chacune, le portant ainsi à 21 milliards d'euros. Aux termes de la résolution n° 128, elle a pu augmenter le capital autorisé à hauteur de 900 000 actions sujettes à appel, d'une valeur nominale de 10 000 euros chacune, qui peuvent faire l'objet d'un rachat conformément à cette résolution. L'augmentation du capital sujet à appel est devenue effective en avril 2011.

Le règlement des actions libérées, émises au titre du capital autorisé initial et de la première augmentation de capital et souscrites par les membres, se fait sur une période de plusieurs années déterminée à l'avance. Le règlement des actions libérées émises au titre de la deuxième augmentation de capital s'est effectué par réallocation à d'autres fins du résultat net précédemment affecté aux excédents – conformément à l'article 36.1 de l'Accord – notamment aux fins du règlement desdites actions libérées. Il a été approuvé en vertu de la résolution n° 126 du Conseil des gouverneurs datée du 14 mai 2010. Aux termes de l'article 6.4 de l'Accord portant création de la BERD, les montants du capital souscrit en actions sujettes à appel ne font l'objet d'un appel par la Banque, conformément aux articles 17 et 42 de l'Accord, qu'aux dates et conditions fixées par la Banque pour faire face à ses engagements. L'article 42.1 stipule qu'en cas d'arrêt définitif des opérations de la Banque, la responsabilité de tous les membres résultant de leurs souscriptions non appelées au capital social subsiste jusqu'à ce que toutes les créances, y compris toutes les créances conditionnelles, aient été liquidées.

Aux termes de l'Accord, tout membre peut se retirer de la Banque. Dans ce cas, cette dernière est tenue de racheter les actions de l'ancien membre. À ce jour, aucun membre ne s'est retiré. Cette stabilité tient au fait que la Banque a pour membres 63 États<sup>32</sup> et deux institutions intergouvernementales, et a pour objet de faciliter, de l'Europe centrale à l'Asie centrale, le processus de transition dans les pays qui respectent certains critères politiques

En outre, se retirer de la Banque a des conséquences financières dissuasives. La valeur maximale du prix de rachat des actions de l'ancien membre de la Banque est égale au montant du capital qu'il a versé et il reste redevable du règlement de ses obligations directes et de ses passifs éventuels envers la Banque tant qu'une part quelconque des prêts, prises de participations ou garanties contractées avant son retrait reste impayée. Si un membre venait à se retirer de la Banque, celle-ci pourrait imposer les conditions et dates de paiement des parts qu'elle rachèterait. Si, par exemple, ces rachats portaient préjudice à sa situation financière, la Banque pourrait reporter ses paiements jusqu'au moment où le risque aurait disparu et cela, au besoin, indéfiniment. Lorsque la Banque aurait réglé un ancien membre celui-ci serait tenu de rembourser sur demande le montant dont le prix de rachat aurait été diminué s'il avait été tenu compte des pertes dont il était redevable au moment du paiement.

Conformément à l'Accord, le paiement des actions libérées du capital initial souscrit par les membres s'est effectué en cinq versements annuels égaux. Chaque versement pouvait, à concurrence de 50 %, être réglé au moyen de billets à ordre non négociables et non porteurs d'intérêt ou de tout autre instrument émis par le souscripteur payables à leur valeur nominale à la demande de la Banque. En vertu de la Résolution n° 59, le paiement des actions libérées souscrites par les membres au titre de la première augmentation du capital s'est effectué

<sup>32</sup> La Jordanie et la Tunisie sont devenues membres en 2011.

en huit versements égaux annuels. En vertu de la résolution n° 126, le règlement des actions libérées émises pour les membres au titre de la deuxième augmentation du capital s'est effectué en un seul versement, immédiatement après le vote de cette résolution.

Un état des souscriptions au capital indiquant le montant du capital libéré et non appelé souscrit par chaque membre, ainsi que le montant des actions non allouées et des droits de vote est présenté dans le tableau ci-après. Conformément à l'article 29 de l'Accord, les membres qui n'ont pas acquitté une quelconque partie du montant exigible au titre de leur souscription au capital subissent une réduction proportionnelle de leurs droits de vote aussi longtemps que ce montant demeure impayé.

## État des souscriptions au capital

Au 31 décembre 2011	Total Actions (nombre)	Voix pouvant être prises en compte <sup>33</sup> (nombre)	Capital total En millions d'euros	Fraction non appelée En millions d'euros	Capital libéré En millions d'euros
<b>Membres</b>					
Albanie	3 001	2 511	30	24	6
Allemagne	255 651	255 651	2 557	2 024	533
Arménie	1 050	1 050	11	8	3
Australie	30 014	30 014	300	237	63
Autriche	68 432	68 432	684	541	143
Azerbaïdjan	2 101	2 101	21	15	6
Banque européenne d'investissement	90 044	90 044	900	712	188
Bélarus	6 002	6 002	60	47	13
Belgique	68 432	68 432	684	541	143
Bosnie-Herzégovine	5 071	5 071	51	40	11
Bulgarie	16 598	16 598	166	117	49
Canada	102 049	102 049	1 020	807	213
Chypre	3 001	3 001	30	24	6
Corée, République de	30 014	30 014	300	237	63
Croatie	10 942	10 942	109	86	23
Danemark	36 017	36 017	360	285	75
Égypte	2 101	2 101	21	15	6
Espagne	102 049	102 049	1 020	807	213
Estonie	3 001	3 001	30	24	6
États-Unis d'Amérique	210 104	210 104	2 101	1 475	626
Ex-République yougoslave de Macédoine	1 762	1 762	18	14	4
Fédération de Russie	120 058	120 058	1 201	951	250
Finlande	37 518	37 518	375	297	78
France	255 651	255 651	2 557	2 024	533
Géorgie	3 001	1 012	30	24	6
Grèce	13 656	13 656	137	96	41
Hongrie	23 711	23 711	237	188	49
Irlande	6 303	6 303	63	44	19
Islande	3 001	3 001	30	24	6
Israël	13 656	13 656	137	96	41
Italie	255 651	255 651	2 557	2 024	533
Japon	255 651	255 651	2 557	2 024	533
Jordanie	100	100	1	1	-
Kazakhstan	4 832	4 832	49	34	15
Lettonie	3 001	3 001	30	24	6
Liechtenstein	599	599	6	5	1
Lituanie	3 001	3 001	30	24	6
Luxembourg	6 002	6 002	60	47	13

## État des souscriptions au capital

Au 31 décembre 2011	Total Actions (nombre)	Voix pouvant être prises en compte <sup>33</sup> (nombre)	Capital total En millions d'euros	Fraction non appelée En millions d'euros	Capital libéré En millions d'euros
Malte	210	210	2	1	1
Maroc	1 050	1 050	11	7	4
Mexique	3 151	3 151	32	21	11
Moldova	3 001	2 308	30	24	6
Mongolie	210	210	2	1	1
Monténégro	420	420	4	3	1
Norvège	37 518	37 518	375	297	78
Nouvelle-Zélande	1 050	1 050	11	7	4
Ouzbékistan	4 412	4 134	44	31	13
Pays-Bas	74 435	74 435	744	589	155
Pologne	38 418	38 418	384	304	80
Portugal	8 824	8 824	88	62	26
République kirghize	2 101	1 010	21	15	6
République slovaque	12 807	12 807	128	101	27
République tchèque	25 611	25 611	256	203	53
Roumanie	14 407	14 407	144	114	30
Royaume-Uni	255 651	255 651	2 557	2 024	533
Serbie	14 031	14 031	140	111	29
Slovénie	6 295	6 295	63	50	13
Suède	68 432	68 432	684	541	143
Suisse	68 432	68 432	684	541	143
Tadjikistan	2 101	602	21	15	6
Tunisie	986	986	10	8	2
Turkménistan	210	164	2	1	1
Turquie	34 515	34 515	345	273	72
Ukraine	16 808	16 808	168	118	50
Union européenne	90 044	90 044	900	712	188
<b>Capital souscrit par les membres</b>	<b>2 837 958</b>	<b>2 831 872</b>	<b>28 380</b>	<b>22 181</b>	<b>6 199</b>

<sup>33</sup> Les droits de vote sont réduits en cas de non-paiement des montants dus par les membres au titre du capital libéré. Le nombre total de voix, y compris celles faisant l'objet de restrictions, est de 2 837 958 (2010 : 2 079 328)

## 26. Réserves et bénéfices non distribués

	2011 En millions d'euros	2010 En millions d'euros
<b>Réserve stratégique</b>		
Au 1 <sup>er</sup> janvier	-	800
Transfert au capital libéré	-	(800)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Réserve spéciale</b>		
Au 1 <sup>er</sup> janvier	306	273
Commissions désignées	-	33
<b>Au 31 décembre</b>	<b>306</b>	<b>306</b>
<b>Réserve pour pertes sur prêts</b>		
Au 1 <sup>er</sup> janvier	753	778
Transfert des bénéfices non distribués	(77)	(25)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>676</b>	<b>753</b>
<b>Affectation du revenu net</b>		
Au 1 <sup>er</sup> janvier	-	-
Transfert des bénéfices non distribués	210	-
<b>Au 31 décembre</b>	<b>210</b>	<b>-</b>
<b>Réserve générale – autre réserve. Réserve de réévaluation</b>		
Au 1 <sup>er</sup> janvier	8	1 130
Reclassement des actifs financiers conformément à la norme IFRS 9	-	(1 121)
Gains nets dus à la réévaluation de participations à la juste valeur par le biais du résultat global	2	(1)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>10</b>	<b>8</b>
<b>Réserve de couverture – couvertures de flux de trésorerie</b>		
Au 1 <sup>er</sup> janvier	-	(15)
Gains dus aux variations de la juste valeur et comptabilisés dans les fonds propres	15	16
Pertes transférées dans le compte de résultat	-	(1)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>15</b>	<b>-</b>
<b>Autre</b>		
Au 1 <sup>er</sup> janvier	189	184
Impôt interne pour l'année	4	5
<b>Au 31 décembre</b>	<b>193</b>	<b>189</b>
<b>Réserve générale – autre réserve au 31 décembre</b>	<b>218</b>	<b>197</b>
<b>Réserve générale – bénéfices non distribués</b>		
Au 1 <sup>er</sup> janvier	5 524	4 504
Commissions désignées	-	(33)
Transfert au capital libéré	-	(199)
Transfert de la réserve pour pertes sur prêts	77	25
Transfert à l'affectation du revenu net	(210)	-
Gains nets après transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs	173	1 227
<b>Réserve générale – bénéfices non distribués au 31 décembre</b>	<b>5 564</b>	<b>5 524</b>
<b>Total des réserves et des bénéfices non distribués au 31 décembre</b>	<b>6 974</b>	<b>6 780</b>

En 2008, la Banque a créé, dans ses fonds propres, une **réserve stratégique** destinée à permettre, en préservant une part du revenu net, de faire face aux futurs besoins en capital et à d'autres affectations et à absorber tout impact négatif susceptibles de provenir d'événements opérationnels ou financiers défavorables. Cette réserve a été supprimée en 2010, suite à l'approbation par le Conseil des gouverneurs du quatrième Examen des ressources en capital (ERC4).

Aux termes de l'article 16 de l'Accord, la Banque s'est dotée d'une **réserve spéciale** qui doit lui permettre de faire face à certaines pertes déterminées. Cette réserve a été constituée, conformément à la politique financière de la Banque, en y affectant 100 % des commissions désignées à cet effet que la Banque a reçues au titre de prêts, de garanties et de souscription de titres. En 2011, le Conseil d'administration a décidé que le volume de la réserve spéciale était suffisant et aucune commission supplémentaire n'a été affectée à la réserve (2010 : 33 millions d'euros).

En 2005, la Banque a créé, dans les capitaux propres, une **réserve pour pertes sur prêts** à laquelle est affectée une partie des bénéfices non distribués, égale à la différence qui existe entre les pertes pour dépréciation attendues sur la durée de vie du portefeuille de prêts et le montant comptabilisé dans le compte de résultat de la Banque sur la base de la perte subie.

La **réserve générale**, qui représente toutes les réserves à l'exception des montants affectés à la réserve stratégique, à la réserve spéciale et à la réserve pour pertes sur prêts, comprend essentiellement les bénéfices non distribués. Elle comporte aussi l'impôt interne payé conformément à l'article 53 de l'Accord portant création de la BERD qui énonce que les administrateurs, administrateurs suppléants, cadres et employés de la Banque sont soumis à un impôt interne que la Banque prélève sur les traitements et émoluments versés et qu'elle conserve. En fin d'exercice, l'impôt interne était de 84 millions d'euros (2010 : 79 millions).

La **réserve de couverture** inclut des contrats à terme de change conclus par la Banque pour couvrir une partie de ses estimations des futures dépenses d'exploitation en livres sterling. Au 31 décembre, les gains latents au cours du marché sur ces contrats étaient de 15 millions d'euros (2010 : aucun). Ils seront comptabilisés dans les réserves jusqu'au moment où la dépense de couverture concernée sera engagée.

	2011 En millions d'euros	2010 En millions d'euros
<b>Réserves et bénéfices non distribués</b>		
Réserve spéciale	306	306
Réserve pour pertes sur prêts	676	753
Allocation du revenu net	210	-
Plus-values latentes	1 672	1 953
<b>Total des réserves soumises à restrictions</b>	<b>2 864</b>	<b>3 012</b>
Réserves générales non soumises à restrictions	4 110	3 768
<b>Au 31 décembre</b>	<b>6 974</b>	<b>6 780</b>

Les réserves de la Banque sont utilisées pour déterminer, conformément à l'Accord, les parts du revenu net de la Banque qui seront affectées aux excédents ou à d'autres fins et celles qui seront le cas échéant distribuées aux actionnaires. À cette fin, la Banque utilise les réserves générales non soumises à restrictions.

L'article 36 de l'Accord portant création de la Banque traite de la distribution et de l'affectation du revenu net de la Banque. Il énonce : « Aucune distribution ni aucune affectation n'est faite avant que la réserve générale n'atteigne 10 % au moins du capital social autorisé ». Ce seuil est actuellement de 3 milliards d'euros (2010 : 2,1 milliards d'euros).

Lors de l'Assemblée annuelle de 2011, le Conseil des gouverneurs a approuvé l'affectation de 120 millions d'euros du revenu net aux projets concernant Tchernobyl et, en septembre, un montant supplémentaire de 70 millions d'euros. Ce montant est actuellement affecté aux réserves soumises à restrictions de la Banque et sera comptabilisé dans le compte de résultat, sous le résultat net, lorsque l'accord concernant ce don sera signé.

En plus de ce qui précède, le Conseil des gouverneurs a approuvé l'affectation de 20 millions d'euros à la Banque européenne d'investissement et à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, chacune bénéficiant de 10 millions d'euros, ces montants étant destinés aux contributions de ces institutions aux fonds de coopération pour financer l'assistance technique dans la partie orientale et méridionale du bassin méditerranéen (région SEMED). Ces sommes sont pour l'instant inscrites dans les réserves soumises à restrictions de la Banque et réduites à mesure que les dépenses sont engagées. Le transfert de ces fonds ne nécessite pas une décomptabilisation de l'état de situation financière de la Banque, qui conserve les risques et les avantages associés aux dépenses envisagées. Concernant cette affectation, les sommes non dépensées continuent donc de faire partie des disponibilités de la Banque, les dépenses étant quant à elles comptabilisées comme des dépenses encourues par la Banque. Au 31 décembre, la Banque a engagé 0,4 million d'euros de dépenses brutes dans le cadre de ces activités, dont 0,2 million remboursable par le Fonds de coopération, les dépenses nettes s'établissant par conséquent à 0,2 million d'euros.

## 27. Engagements non utilisés et garanties

	2011 En millions d'euros	2010 En millions d'euros
<b>Analyse par instrument</b>		
<b>Engagements non utilisés</b>		
Prêts	7 678	7 217
Prises de participations	1 803	1 712
<b>Au 31 décembre</b>	<b>9 481</b>	<b>8 929</b>
<b>Garanties</b>		
Garanties de financement des échanges <sup>34</sup>	465	369
Autres garanties <sup>35</sup>	88	96
<b>Au 31 décembre</b>	<b>553</b>	<b>465</b>
<b>Engagements non utilisés et garanties au 31 décembre</b>	<b>10 034</b>	<b>9 394</b>

## 28. Engagements découlant de baux

La Banque loue l'immeuble londonien où se trouve son siège ainsi que des locaux qui abritent certains de ses bureaux locaux dans les pays d'opérations. Ces locaux sont loués sur la base de baux standard qui comprennent des options de renouvellement et des clauses de révision périodique des loyers. La Banque ne peut généralement pas les résilier sans encourir des pénalités substantielles. Le bail le plus important est celui relatif au bâtiment du siège de la BERD. Le montant du loyer qui est fondé sur les cours en vigueur sur le marché est révisé tous les cinq ans. La dernière révision a été effectuée en janvier 2007.

Le montant minimum des engagements à régler en vertu des baux non résiliables de longue durée et les règlements effectués à ce titre pendant l'exercice sont indiqués ci-dessous.

	2011 En millions d'euros	2010 En millions d'euros
<b>Montants payables</b>		
Dans un délai d'un an	28	27
Dans un délai de un à cinq ans	101	98
Dans un délai supérieur à cinq ans	131	153
<b>Au 31 décembre</b>	<b>260</b>	<b>278</b>
Dépenses encourues pendant l'exercice	23	23

La Banque a conclu des accords de sous-location pour deux étages du bâtiment qui abrite son siège et pour l'immeuble auparavant occupé par son bureau local de Kiev. Le montant minimal des paiements à recevoir au titre de ces sous-locations et des revenus perçus pendant l'exercice est indiqué ci-dessous :

	2011 En millions d'euros	2010 En millions d'euros
<b>Montants à recevoir</b>		
Dans un délai d'un an	6	5
Dans un délai de un à cinq ans	10	16
Dans un délai supérieur à cinq ans	-	-
<b>Au 31 décembre</b>	<b>16</b>	<b>21</b>
Revenus reçus pendant l'exercice	5	5

<sup>34</sup> Les garanties de financement des échanges sont des lettres de crédit stand-by émises en faveur des banques confirmatrices qui assument le risque des banques émettrices dans les pays d'opérations de la Banque.

<sup>35</sup> Les autres garanties comprennent des participations au risque entières ou partielles sans financement.

## 29. Régime de retraite du personnel

### Régime de retraite à prestations définies

Un actuaire qualifié procède au moins tous les trois ans à une évaluation actuarielle complète du régime de retraite à prestations définies en utilisant la méthode des unités projetées. En application de l'IAS 19 : Avantages du personnel, cette évaluation est reconduite chaque année au 31 décembre. La plus récente de ces évaluations a été effectuée le 30 juin 2011. La valeur actuelle des cotisations au régime de retraite à prestations définies et le coût actuel des prestations ont été calculés en appliquant la méthode des unités de crédit projetées.

Les montants comptabilisés dans l'état de situation financière sont les suivants :

	2011 En millions d'euros	2010 En millions d'euros
Juste valeur de l'actif du plan	220	199
Valeur actuelle de la cotisation au régime de retraite à prestations définies	(206)	(162)
	14	37
Pertes actuarielles non comptabilisées <sup>36</sup>	56	28
<b>Charges constatées d'avance au 31 décembre</b>	<b>70</b>	<b>65</b>
Mouvement des charges constatées d'avance (inscrites à la rubrique « Autres actifs ») :		
Au 1 <sup>er</sup> janvier	65	60
Variations de change	2	2
Cotisations versées <sup>37</sup>	17	17
Total des dépenses indiquées ci-après	(14)	(14)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>70</b>	<b>65</b>
Les montants portés au compte de résultat sont les suivants :		
Coût actuel des prestations	(17)	(16)
Coûts des intérêts	(9)	(8)
Rendement attendu de l'actif <sup>38</sup>	13	11
Amortissement des pertes actuarielles	(1)	(1)
<b>Total imputé aux dépenses de personnel</b>	<b>(14)</b>	<b>(14)</b>

Principales hypothèses actuarielles utilisées :

	2011	2010
Taux d'actualisation	4,50 %	5,30 %
Rendement attendu des actifs du plan	5,00 %	6,25 %
Future majoration des traitements	4,25 %	4,75 %
Moyenne de vie active restante des employés	15 ans	15 ans

Les gains et pertes actuariels qui sortent d'un certain corridor (10 % du principal actif ou passif) sont amortis sur le reste du temps d'activité des salariés.

	2011 En millions d'euros	Rendement attendu par an	2010 En millions d'euros	Rendement attendu par an
<b>Affectation réelle de l'actif</b>				
Actions	118	7,10 %	118	8,20 %
Obligations indexées	82	2,50 %	69	3,70 %
Produits	10	3,10 %	11	4,20 %
Instruments dérivés	10	3,10 %	-	s.o.
Monétaires	-	0,50 %	1	0,50 %
<b>Total</b>	<b>220</b>		<b>199</b>	

<sup>36</sup> Ces pertes actuarielles non comptabilisées représentent la somme des écarts historiques relevés entre les hypothèses actuarielles utilisées pour produire ces informations et les résultats du plan. Les principales causes des pertes ont été un rendement des actifs du régime globalement inférieur aux prévisions et une baisse historique du taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs du régime.

<sup>37</sup> Les cotisations devraient s'élever en 2012 à 16 millions d'euros.

<sup>38</sup> En 2011, le rendement de l'actif s'est établi à 8 millions d'euros (2010 : 20 millions).

L'approche utilisée pour déterminer le rendement attendu consiste à définir une hypothèse de rendement pour chacune des principales catégories d'actifs puis à pondérer ces rendements linéairement en fonction de l'affectation des actifs par le régime. Pour ce calcul, on part du principe que les rendements obligataires sont identiques à leurs rendements initiaux. Au 31 décembre 2011, ils s'établissaient à 3,1 % par an pour les obligations d'État et à 2,5 % par an pour les obligations d'État indexées. Le rendement attendu des actions est supposé être supérieur de 4 % au rendement des obligations d'État. On a posé l'hypothèse que les produits et les fonds d'arbitrage ont le même rendement attendu à long terme que les obligations d'État.

	2011 En millions d'euros	2010 En millions d'euros
<b>Variations de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies</b>		
Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies au 1 <sup>er</sup> janvier	162	137
Coût des prestations	18	16
Coût des intérêts	9	8
Incidence des variations de change	4	6
Perte actuarielle due à des variations des hypothèses	23	6
Prestations versées	(10)	(11)
<b>Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies au 31 décembre</b>	<b>206</b>	<b>162</b>

	2011 En millions d'euros	2010 En millions d'euros
<b>Variations de la juste valeur des actifs du régime :</b>		
<b>Juste valeur d'ouverture des actifs du régime</b>	<b>199</b>	<b>166</b>
Rendement attendu	13	11
(Pertes)/gains sur les actifs en cours d'exercice	(4)	9
Incidence des variations de taux de change	4	7
Cotisations versées	18	17
Prestations versées	(10)	(11)
<b>Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies au 31 décembre</b>	<b>220</b>	<b>199</b>

	2011 En millions d'euros	2010 En millions d'euros	2009 En millions d'euros	2008 En millions d'euros	2007 En millions d'euros
<b>Historique des écarts positifs/négatifs entre résultats et prévisions</b>					
Obligation au titre des prestations définies	206	162	137	108	126
Actifs du régime	220	199	166	100	154
Excédent/(déficit)	14	37	29	(8)	28
Écarts positifs/(négatifs) entre résultats et prévisions sur les passifs du régime :					
Montant	(16)	2	1	4	(4)
Pourcentage de la valeur actualisée des passifs du régime	(7,6 %)	1,2 %	1,1 %	3,9 %	(3,6 %)
Rendement réel moins rendement attendu sur les actifs du régime :					
Montant	(4)	9	18	(29)	6
Pourcentage de la valeur actualisée des actifs du régime	(1,9 %)	4,5 %	11,0 %	(29,5 %)	3,9 %

### Régime de retraite à cotisations définies

L'imputation calculée au titre du régime de retraite à cotisations définies s'est établie à 10 millions d'euros (2010 : 9 millions) et a été incluse dans les « Frais administratifs ».

### Autres prestations pour le personnel

Le 1<sup>er</sup> juin 2008, la Banque a mis en place un plan de couverture médicale qui offre aux employés de plus de 50 ans quittant la Banque après plus de sept années de service une somme forfaitaire qui doit les aider à se doter d'une assurance médicale. La charge totale pour l'exercice calculée selon l'IAS 19 est de 1 million d'euros (2010 : 1 million).

---

## 30. Parties liées

---

Les parties liées de la Banque sont présentées ci-après :

### Personnel de direction

Le personnel de direction comprend le Président et les Vice-Présidents, les membres du Comité exécutif de la Banque, le Directeur du bureau du Président, les directeurs généraux, les directeurs principaux, le Trésorier, le Contrôleur, le Directeur des ressources humaines, le Directeur de la communication, le Responsable de l'audit interne et le Responsable de la déontologie.

En 2011, les traitements et autres prestations à court terme versés au personnel de direction se sont élevés à 9 millions de livres sterling (2010 : 8 millions). Ce montant correspond aux prestations des salariés, soit 7 millions de livres sterling (2010 : 7 millions) et aux prestations accordées après la cessation de l'emploi, soit 2 millions de livres sterling (2010 : 1 million).

En 2010, deux contrats de conseil qui avaient été accordés à des proches parents d'un membre du personnel de direction et qui présentaient un solde impayé de 48 490 euros, se sont terminés et ont été réglés en 2011. Au 31 décembre 2011, il n'y a eu aucun nouveau contrat attribué et il ne restait plus de solde impayé.

### Entreprises associées de capital-risque

La Banque possède plusieurs entreprises associées de capital-risque qu'elle désigne à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Au 31 décembre 2011, selon des informations de gestion non auditées ou les états financiers audités les plus récents des entreprises dans lesquelles la Banque détient une participation, ces entreprises associées de capital-risque disposaient d'un total d'actifs d'environ 74,3 milliards d'euros (2010 : 66 milliards) et le total de leurs passifs s'élevait à environ 49,3 milliards d'euros (2010 : 44,6 milliards). Au 31 décembre 2011, ces entreprises associées avaient enregistré des recettes de 23,1 milliards d'euros (2010 : 19,9 milliards) et réalisé un bénéfice net d'environ 1,9 milliard d'euros (2010 : 2,1 milliards d'euros).

En outre, la Banque a fourni à ces entreprises 115 millions d'euros (2010 : 128 millions) de financements sur lesquels elle a reçu, pendant l'exercice, 3 millions d'euros (2010 : 4 millions) d'intérêts.

### Fonds spéciaux

Des fonds spéciaux sont constitués en application de l'article 18 de l'Accord portant création de la Banque et administrés en vertu des règles et règlements propres à chacun d'entre eux. Au 31 décembre 2011, la Banque gérait dix-sept fonds spéciaux : quinze fonds spéciaux d'investissement, dont huit comportaient un volet de coopération technique, et deux fonds spéciaux de coopération technique.

La Banque intervient en tant que gérant et administrateur de ces fonds spéciaux. Elle perçoit, à ce titre, des commissions de gestion et de recouvrement des coûts, qui se sont élevées à 0,3 million d'euros en 2011 (2010 : 2 millions).

La Banque paye pour les garanties émises par certains fonds spéciaux destinées à couvrir les expositions spécifiques dues à ses portefeuilles de prêts et de financement des échanges. En 2011, elle a versé 0,3 million d'euros (2010 : 0,3 million) de commissions de garantie. Au 31 décembre 2011, elle a comptabilisée une créance de 4 millions d'euros (2010 : 4 millions) pour tenir compte d'un recouvrement éventuel, lié à un projet de financement des échanges ayant fait l'objet d'une dépréciation.

### Synthèse relative aux fonds spéciaux

Le Conseil des gouverneurs approuve séparément les états financiers de chaque fonds spécial. On trouvera ci-après un résumé des annonces de contributions de chaque donateur, ainsi qu'un court descriptif de chacun de ces fonds spéciaux.

Les honoraires payables aux auditeurs de la Banque pour l'audit de 2011 des 17 fonds spéciaux se sont élevés à 84 000 euros (2010 : 98 000 euros).

# Synthèse relative aux Fonds Spéciaux

## Banque européenne pour la reconstruction et le développement

### Synthèse relative aux fonds spéciaux

#### Annonces de contribution aux fonds spéciaux, par donateur

	Fonds spécial pour la région des Balkans En milliers d'euros	Fonds spécial d'investis- sement pour la Baltique En milliers d'euros	Fonds spécial pour le partage des risques en Asie centrale En milliers d'euros	Fonds spécial d'investis- sement climatique En milliers d'euros	Fonds spécial de la BERD pour l'énergie verte En milliers d'euros	Fonds spécial des action- naires de la BERD En milliers d'euros
Actionnaires de la BERD	-	-	-	-	-	295 000
Allemagne	-	-	2 389	-	-	-
Autriche	276	-	-	-	-	-
British Petroleum	-	-	-	-	-	-
Canada	1 472	-	-	-	-	-
Corée, République de	-	-	-	-	-	-
Danemark	750	571	-	-	-	-
Espagne	-	-	-	-	-	-
États-Unis d'Amérique	-	-	-	-	-	-
Finlande	-	551	-	-	-	-
Fonds pour les technologies propres	-	-	-	116 522	-	-
Fonds spécial des actionnaires de la BERD	-	-	-	-	-	-
Fonds spécial d'investissement pour les petites entreprises de Russie	-	-	-	-	-	-
Fonds stratégique pour le climat	-	-	-	810	-	-
France	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-
Islande	-	27	-	-	-	-
Italie	-	-	-	-	-	-
Japon	-	-	-	-	-	-
Luxembourg	-	-	-	-	-	-
Norvège	1 568	494	-	-	-	-
Pays-Bas	-	-	-	-	-	-
Roumanie/UE	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-
Suède	-	1 007	-	-	-	-
Suisse	4 218	-	6 199	-	-	-
Taipei chinois	1 495	-	-	-	59 466	-
Union européenne (UE)	-	-	-	-	-	-
<b>Total au 31 décembre</b>	<b>9 779</b>	<b>2 650</b>	<b>8 588</b>	<b>117 332</b>	<b>59 466</b>	<b>295 000</b>

## Banque européenne pour la reconstruction et le développement

### Synthèse relative aux fonds spéciaux

#### Annonces de contribution aux fonds spéciaux, par donateur (suite)

	Fonds spécial de la BERD pour les PME En milliers d'euros	Fonds spécial de partage des risques pour le crédit en monnaie locale dans les pays ETC En milliers d'euros	Fonds spécial d'investis- sement pour les intermé- diaires financiers En milliers d'euros	Fonds spécial d'investis- sement de l'Italie En milliers d'euros	Fonds spécial pour le finance- ment municipal En milliers d'euros	Fonds spécial pour l'Initiative de déve- loppement régional En milliers d'euros
Actionnaires de la BERD	-	-	-	-	-	-
Allemagne	-	78	-	-	-	-
Autriche	-	-	-	-	-	-
British Petroleum	-	-	-	-	-	3 874
Canada	-	-	-	-	-	-
Corée, République de	-	117	-	-	-	-
Danemark	-	-	-	-	-	-
Espagne	-	310	-	-	-	-
États-Unis d'Amérique	33 393	3 747	847	-	-	-
Finlande	-	155	-	-	-	-
Fonds pour les technologies propres	-	-	-	-	-	-
Fonds spécial des actionnaires de la BERD	-	10 100	-	-	-	-
Fonds spécial d'investisse-ment pour les petites entreprises de Russie	-	-	-	-	-	-
Fonds stratégique pour le climat	-	-	-	-	-	-
France	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	71	-	-	-	-
Islande	-	-	-	-	-	-
Italie	-	-	-	21 024	-	-
Japon	-	568	-	-	-	-
Luxembourg	-	62	-	-	-	-
Norvège	-	312	-	-	-	-
Pays-Bas	-	1 168	9 500	-	-	-
Roumanie/UE	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	-	605	-	-	-	-
Suède	-	210	-	-	-	-
Suisse	-	236	-	-	-	-
Taïpei chinois	-	108	34 571	-	-	-
Union européenne (UE)	-	-	-	-	33 000	-
<b>Total au 31 décembre</b>	<b>33 393</b>	<b>17 847</b>	<b>44 918</b>	<b>21 024</b>	<b>33 000</b>	<b>3 874</b>

**Banque européenne pour la reconstruction et le développement**  
**Synthèse relative aux fonds spéciaux**  
**Annonces de contribution aux fonds spéciaux, par donateur (suite)**

	Fonds spécial pour le mécanisme de micro-crédit en Roumanie En milliers d'euros	Fonds spécial d'investissement pour les petites entreprises de Russie En milliers d'euros	Mécanisme spécial de financement des PME En milliers d'euros	Fonds spécial de coopération pour les petites entreprises de Russie En milliers d'euros	Fonds spécial de coopération technique de la BERD En milliers d'euros	Total des fonds spéciaux d'investissements En 2011 En milliers d'euros	Total des fonds spéciaux d'investissements En 2010 En milliers d'euros
Actionnaires de la BERD	-	-	-	-	-	295 000	295 000
Allemagne	-	9 843	-	3 025	-	15 335	13 890
Autriche	-	-	-	-	-	276	276
British Petroleum	-	-	-	-	-	3 874	3 920
Canada	-	2 706	-	4 309	-	8 487	8 049
Corée, République de	-	-	-	-	-	117	-
Danemark	-	-	-	-	-	1 321	1 321
Espagne	-	-	-	-	-	310	-
États-Unis d'Amérique	-	7 192	-	29 695	-	74 874	73 720
Finlande	-	-	-	-	-	706	551
Fonds pour les technologies propres	-	-	-	-	-	116 522	53 555
Fonds spécial des actionnaires de la BERD	-	-	-	-	-	10 100	-
Fonds spécial d'investissement pour les petites entreprises de Russie	-	-	-	8 848	-	8 848	3 392
Fonds stratégique pour le climat	-	-	-	-	-	810	543
France	-	7 686	-	4 980	-	12 666	11 705
Irlande	-	-	-	-	-	71	-
Islande	-	-	-	-	-	27	27
Italie	-	8 402	-	1 360	-	30 786	30 073
Japon	-	21 162	-	3 295	-	25 025	22 676
Luxembourg	-	-	-	-	-	62	-
Norvège	-	-	-	-	-	2 374	2 062
Pays-Bas	-	-	-	-	-	10 668	9 500
Roumanie/UE	18 020	-	-	-	-	18 020	18 020
Royaume-Uni	-	-	-	12 824	247	13 676	13 071
Suède	-	-	-	-	-	1 217	1 007
Suisse	-	2 360	-	1 244	-	14 257	13 897
Taipei chinois	-	-	-	-	-	95 640	21 240
Union européenne (UE)	-	-	191 390	-	-	224 390	229 673
<b>Total au 31 décembre</b>	<b>18 020</b>	<b>59 351</b>	<b>191 390</b>	<b>69 580</b>	<b>247</b>	<b>985 459</b>	<b>827 168</b>

---

Les objectifs des fonds spéciaux sont les suivants :

**Fonds spécial pour la région des Balkans**

Aider à la reconstruction de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, de la Croatie, de l'ERY de Macédoine, du Monténégro, de la Roumanie et de la Serbie.

**Fonds spécial d'investissement pour la Baltique**

Soutenir le développement du secteur privé en aidant les petites et moyennes entreprises en Estonie, en Lettonie et en Lituanie.

**Fonds spécial pour le partage des risques en Asie centrale**

Offrir un mécanisme de partage des risques pour les lignes de crédit aux PME, les programmes de microfinancement, le Mécanisme d'investissement direct et le Programme d'aide aux échanges commerciaux en Ouzbékistan, en République kirghize, au Tadjikistan et au Turkménistan.

**Fonds spécial d'investissement climatique de la BERD (CIF)**

Le Fonds spécial d'investissement climatique de la BERD (CIF) fournit des ressources afin de soutenir les actions en faveur des technologies à faible production de carbone, avec un fort potentiel en termes de réduction à long terme des émissions de gaz à effet de serre et d'autres activités liées au changement climatique.

**Fonds spécial de la BERD pour l'énergie verte**

Soutenir l'investissement des clients de la Banque dans l'énergie verte.

**Fonds spécial des actionnaires de la BERD**

Aider les pays d'opérations de la Banque en favorisant la transition vers une économie de marché ouverte.

**Fonds spécial de la BERD pour les PME**

Promouvoir le développement des petites et moyennes entreprises en Albanie, en Arménie, en Azerbaïdjan, en Bosnie-Herzégovine, en Bulgarie, en Croatie, dans l'ERY de Macédoine, en Géorgie, au Kazakhstan, en Moldova, au Monténégro, en Ouzbékistan, en République kirghize, en Roumanie, en Serbie, au Tadjikistan, au Turkménistan et en Ukraine.

**Fonds spécial de coopération technique de la BERD**

Assurer le financement de projets de coopération technique dans les pays d'opérations de la Banque.

**Fonds spécial de partage des risques pour le crédit en monnaie locale dans les pays aux premiers stades de la transition**

Offrir un mécanisme de partage des risques pour les prêts effectués en monnaie locale dans les pays aux premiers stades de la transition.

**Fonds spécial d'investissement pour les intermédiaires financiers**

Aider les intermédiaires financiers dans les pays d'opérations de la Banque.

**Fonds spécial d'investissement de l'Italie**

Faciliter la modernisation, la restructuration, l'agrandissement et le développement des petites et moyennes entreprises (PME) dans certains pays d'opérations de la Banque.

**Fonds spécial pour le financement municipal**

Alléger les problèmes financiers des municipalités et de leurs entreprises de services collectifs pour des petits investissements d'infrastructure en Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, République slovaque, République tchèque et Slovaquie.

**Fonds spécial pour l'Initiative de développement régional**

L'Initiative de développement régional favorise sur le long terme le développement socioéconomique durable en Azerbaïdjan et en Géorgie.

**Fonds spécial pour le mécanisme de microcrédit en Roumanie**

Améliorer l'accès au financement pour les micro et petites entreprises de Roumanie.

**Fonds spécial d'investissement pour les petites entreprises de Russie**

Promouvoir le développement des petites entreprises du secteur privé en Russie.

**Fonds spécial de coopération technique pour les petites entreprises de Russie**

Promouvoir le développement des petites entreprises du secteur privé en Russie.

**Fonds spécial du Mécanisme de financement des PME**

Alléger les problèmes financiers des petites et moyennes entreprises en Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République slovaque, République tchèque, Roumanie et Slovaquie.

## 31. Autres accords

Outre ses opérations ordinaires et le programme de fonds spéciaux, la Banque administre de nombreux accords bilatéraux et multilatéraux de contributions pour l'appui technique et l'aide à l'investissement dans ses pays d'opérations et dans les pays membres de la région SEMED. Ces aides portent principalement sur la préparation et l'exécution des projets (y compris les produits et les travaux), la fourniture de services consultatifs et la formation. Les ressources fournies dans le cadre de ces accords de contributions sont distinctes des ressources ordinaires de la Banque et font l'objet d'un audit externe.

Le tableau ci-après présente une synthèse de ces fonds.

	2011 Montant par accord En millions d'euros	2011 Contributions reçues En millions d'euros	2011 Nombre global de fonds	2010 Montant par accord En millions d'euros	2010 Contributions reçues En millions d'euros	2010 Nombre global de fonds
Fonds de coopération technique	1 989	1 769	229	1 692	1 502	205
Fond de coopération pour l'investissement	258	211	30	258	205	30
Fonds carbone	231	153	3	231	150	3
Missions concernant des projets spécifiques	61	57	92	61	57	92
Fonds de préparation pour la préaccession à l'UE	35	35	2	35	35	2
<b>Total</b>	<b>2 574</b>	<b>2 225</b>	<b>356</b>	<b>2 277</b>	<b>1 949</b>	<b>332</b>

À la suite d'une proposition des pays du G7 visant à mettre en place un programme multilatéral d'action pour améliorer la sécurité des centrales nucléaires des pays d'opérations, le Compte pour la sûreté nucléaire (CSN) a été créé par la Banque en mars 1993. Les fonds du CSN prennent la forme de dons et sont utilisés pour financer des mesures d'amélioration de la sécurité.

En juin 1997, lors du Sommet de Denver, les pays du G7 et l'Union européenne ont approuvé la création du Fonds pour le Sarcophage de Tchernobyl (FST). Le FST a été créé le 7 novembre 1997, lorsque son règlement a été approuvé par le Conseil d'administration. Il est devenu opérationnel le 8 décembre 1997, lorsque les huit contributeurs requis ont signé des accords de contribution avec la Banque. L'objectif du FST est d'aider l'Ukraine à transformer l'actuel sarcophage de Tchernobyl en un système sûr et stable du point de vue de l'environnement.

En 1999, dans le cadre de leur politique d'accession à l'Union européenne, la Lituanie, la Bulgarie et la République slovaque ont pris le ferme engagement de fermer et de démanteler avant une certaine date leurs centrales nucléaires dotées de réacteurs RBMK et VVER 440/230. En réponse à cela, la Commission européenne a annoncé son intention de soutenir le déclassement de ces réacteurs par le biais de dons substantiels sur une période de 8 à 10 ans et a invité la Banque à administrer trois fonds internationaux de soutien au déclassement (FISD). Le 12 juin 2000, le Conseil d'administration de la Banque a approuvé le rôle des FISD d'Ignalina, de Kozloduy et de Bohunice ainsi que le rôle de la Banque en tant qu'administrateur de ces fonds. Ceux-ci serviront à financer différents projets en vue de la réalisation de la première phase du déclassement des réacteurs concernés. Ils financeront également des mesures visant à faciliter les nécessaires restructuration, renforcement et modernisation des secteurs de la production, de la transmission et de la distribution de l'énergie ainsi que des améliorations de l'efficacité énergétique rendues nécessaires par les décisions de fermeture.

En 2001, la Banque nordique d'investissement a organisé une réunion avec des participants venus de Belgique, de Finlande, de Suède, de la Commission européenne et d'institutions financières internationales actives dans la région de la Dimension septentrionale. Lors de cette réunion, les participants ont convenu de créer le Partenariat pour l'environnement dans le cadre de la Dimension septentrionale (PEDS) afin de renforcer et de coordonner le financement d'importants projets environnementaux à effets transfrontières dans cette région. Le 11 décembre 2001, le Conseil d'administration de la Banque a approuvé les règles du Fonds de soutien au PEDS et le rôle de la Banque en tant que gestionnaire de ce fonds.

Le tableau ci-dessous présente une synthèse de ces fonds.

	<b>2011</b> Annonces de contributions En millions d'euros	<b>2011</b> Nombre de contributeurs	<b>2010</b> Annonces de contributions En millions d'euros	<b>2010</b> Nombre de contributeurs
Compte pour la sûreté nucléaire	334	17	322	17
Fond pour le sarcophage de Tchernobyl	1 000	25	841	24
FISD d'Ignalina	697	16	697	16
FISD de Kozloduy	733	11	658	11
FISD de Bohunice	497	9	435	9
PEDS	339	12	312	12

Pour tous les fonds ci-dessus, à l'exception du PEDS, les annonces de contributions sont calculées en utilisant le taux de change fixe défini dans le règlement du fonds concerné.

Les honoraires payables aux auditeurs de la Banque pour l'audit de 2011 des fonds de coopération et de sûreté nucléaire se sont élevés à 0,4 million d'euros (2010 : 0,4 million d'euros). Un montant supplémentaire de 0,1 million d'euros a été réglé au titre d'un contrat de consultant arrivant à terme en mai 2012.

## 32. Évènements postérieurs à la date d'arrêt des comptes

Il ne s'est pas produit après la date d'arrêt des comptes d'évènement important nécessitant une communication d'information ou un réajustement des présents états financiers.

# Responsabilité en matière d'information financière externe

## Responsabilité de la direction

### Rapport de la Direction concernant l'efficacité des procédures de contrôle interne de l'information financière.

La Direction de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (« la Banque ») est responsable de l'élaboration et garante de l'intégrité et de la présentation fidèle des états financiers publiés par la Banque et de toutes les autres informations fournies dans le présent Rapport financier. Les états financiers ont été établis selon les normes internationales d'information financière approuvées par le Conseil des normes comptables internationales.

Les états financiers ont été vérifiés par un cabinet d'expertise comptable indépendant qui a bénéficié d'un accès illimité à l'ensemble de la documentation financière et des informations y afférentes, y compris les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil d'administration et de ses comités. La Direction estime que l'ensemble des déclarations faites aux auditeurs externes lors de leur vérification sont correctes et pertinentes. Le rapport des auditeurs externes est présenté avec les états financiers vérifiés.

La Direction est chargée de mettre en place et d'appliquer des procédures de contrôle interne efficaces de l'information financière destinée à la publication, conformément aux normes internationales d'information financière. Le système de contrôle interne intègre des mécanismes de suivi et des mesures sont prises pour corriger les lacunes constatées. La Direction estime que les procédures de contrôle interne de l'information financière, qui sont soumises à un examen approfondi et à des vérifications par la Direction et le Service d'audit interne et sont révisées en cas de nécessité, renforcent l'intégrité et la fiabilité des états financiers.

L'efficacité de tout système de contrôle interne est tributaire de limites intrinsèques, y compris le risque d'erreur humaine et le contournement des mécanismes de contrôle prépondérants. En conséquence, un système de contrôle interne, même efficace, ne peut fournir qu'une assurance raisonnable en matière d'états financiers. En outre, l'efficacité d'un système de contrôle interne peut évoluer en fonction des circonstances.

Le Conseil d'administration de la Banque a nommé un Comité d'audit qui l'aide dans sa mission visant à assurer la bonne qualité des méthodes comptables et la mise en œuvre efficace des procédures de contrôle interne que la Direction applique aux activités financières et comptables. Le Comité d'audit est constitué uniquement de membres du Conseil d'administration. Il se réunit périodiquement avec la Direction pour examiner et contrôler les procédures financières et comptables et le système d'audit de la Banque, ainsi que les rapports financiers y afférents. Les auditeurs externes et internes rencontrent régulièrement le Comité d'audit, en présence ou non de membres de la Direction de la Banque, afin de débattre de l'adéquation des procédures de contrôle interne de l'information financière et de toute autre question qu'ils jugeraient nécessaire de porter à l'attention du Comité d'audit.

La Banque a effectué une évaluation de ses procédures de contrôle interne de l'information financière en 2011. L'évaluation de la Direction concerne les fonds spéciaux et les autres accords mentionnés dans les notes annexes 30 et 31 du *Rapport financier 2011*, ainsi que les plans de retraite. La nature de cette évaluation est toutefois limitée aux procédures de contrôle liées à la publication et à la communication de l'information concernant ces fonds, à l'exclusion des procédures de contrôle opérationnel, comptable et administratif mises en place pour chaque fonds.

L'évaluation de la Banque est fondée sur les critères de contrôle interne de l'information financière décrits dans le document *Internal Control – Integrated Framework* publié par le *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* (COSO). Sur la base de ce jugement, la Direction déclare qu'au 31 décembre 2011, la Banque appliquait des procédures de contrôle interne efficaces sur l'information financière, telle qu'elle est publiée dans le *Rapport financier 2011*.

L'auditeur externe de la Banque a présenté une opinion concernant la fidélité des états financiers publiés dans le *Rapport financier 2011*. En outre, il a fourni un rapport d'attestation, présenté à la page 78, relatif à l'évaluation par la Direction des procédures de contrôle interne de l'information financière.



**Thomas Mirow**  
Président



**Manfred Schepers**  
Vice-Président chargé des finances, Directeur financier

Banque européenne pour la reconstruction et le développement  
Londres  
28 février 2012

---

## Rapport de l'auditeur indépendant

---

### À l'attention des gouverneurs de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement

Nous avons procédé à un examen de la déclaration de la Direction de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement ("la Banque") publiée dans le document intitulé *Rapport financier 2011*, selon laquelle celle-ci a maintenu un système de contrôle interne efficace de l'information financière fondé sur les critères de contrôle décrits dans le document *Internal Control – Integrated Framework* publié par le *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* (COSO). Il incombe à la Direction de la Banque de maintenir un système de contrôle interne effectif sur l'information financière et d'en évaluer l'efficacité. Nous sommes chargés de donner, après examen, notre opinion sur la déclaration de la Direction de la Banque relative à l'efficacité du système de contrôle interne de l'information financière.

Nous avons effectué notre examen conformément à la norme *International Standard on Assurance Engagements (ISAE) 3000*. Dans le cadre de cet examen, nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne de l'information financière, avons évalué la déclaration faite par la Direction de la Banque et avons effectué toute autre vérification jugée nécessaire. Nous estimons que nos travaux nous permettent de fonder raisonnablement notre opinion.

Les procédures de contrôle interne de l'information financière appliquées par une banque sont conçues pour offrir une assurance raisonnable concernant la fiabilité de l'information financière et la publication des états financiers destinés à la publication, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Les procédures de contrôle interne de l'information financière comprennent les principes et les mesures qui (1) s'appliquent à la tenue de comptes reflétant avec précision, justesse et de manière raisonnablement détaillée les transactions et les cessions relatives à des actifs de la banque ; (2) fournissent une assurance raisonnable concernant l'enregistrement des transactions pour permettre la préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus et concernant le fait que les rentrées de fonds et les dépenses de la banque s'effectuent exclusivement avec l'autorisation de la direction ; et (3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection en temps utile de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la banque susceptible d'avoir une incidence notable sur les états financiers.

Compte tenu de leurs limites intrinsèques, les procédures de contrôle interne de l'information financière peuvent ne pas prévenir ou détecter les déclarations erronées. Par ailleurs, les supputations concernant des périodes à venir présentent le risque que les contrôles deviennent inadéquats à la suite d'un changement de circonstances ou de la détérioration du degré d'observation des principes et mesures.

Selon notre opinion, la déclaration de la Direction de la Banque, publiée au chapitre Responsabilité en matière d'information financière externe du *Rapport financier* pour l'exercice clos au 31 décembre 2011, selon laquelle celle-ci a maintenu un système de contrôle interne effectif de l'information financière est juste, à tous égards importants, sur la base des critères de contrôle décrits dans le document *Internal Control – Integrated Framework* publié par le *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* (COSO).

Notre rapport, y compris le paragraphe intitulé "Opinion", a été rédigé à la seule intention du Conseil des gouverneurs en tant qu'instance – compte tenu de l'attestation de la Direction concernant l'efficacité des procédures de contrôle interne de l'information financière – et à aucune autre fin. En donnant notre opinion, nous n'acceptons ou n'assumons aucune responsabilité à d'autres fins ou vis-à-vis d'autres personnes à qui ce rapport serait présenté, ou qui se trouveraient l'avoir en leur possession, à moins que nous n'ayons donné expressément notre consentement préalable par écrit.



**Deloitte LLP**

Experts-comptables

Londres, Royaume-Uni

Le 28 février 2012

# Rapport de l'auditeur indépendant aux gouverneurs de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement

## Rapport sur les états financiers

Nous avons procédé à l'audit des états financiers de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement ("la Banque") pour l'exercice clos au 31 décembre 2011, qui comprennent le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état de situation financière, l'état de variation des capitaux propres, l'état des flux de trésorerie, les principes comptables, les notes annexes 1 à 32 et la présentation de la gestion des risques. Le cadre d'information financière appliqué pour leur préparation est celui des normes internationales d'information financière (IFRS) approuvées par le Conseil des normes comptables internationales (CNCI).

## Responsabilités du Président à l'égard des états financiers

Le Président est chargé d'établir et de présenter fidèlement les états financiers conformément aux normes internationales d'information financière du Conseil des normes comptables internationales et de mettre en œuvre les procédures de contrôle interne qu'il juge nécessaires pour permettre d'établir des états financiers exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient le résultat d'une fraude ou d'une erreur.

## Responsabilité de l'auditeur

Notre tâche consiste à donner, après audit, notre opinion sur les états financiers. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes internationales d'audit. Ces normes exigent que nous respections des principes d'éthique et que nous préparions et réalisons notre audit de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent aucune inexactitude significative.

Un audit consiste notamment à obtenir des éléments probants étayant les montants et informations présentés dans les états financiers. Les procédures choisies le sont à l'appréciation de l'auditeur, y compris pour ce qui est d'évaluer les risques d'inexactitude significative, qu'elle soit le résultat d'une fraude ou d'une erreur. Ce faisant, l'auditeur examine les procédures de contrôle interne que la Banque applique pour établir et présenter ses états financiers afin de concevoir des procédures d'audit adaptées aux circonstances, mais non pour exprimer une opinion sur l'efficacité des procédures de contrôle interne de la Banque. Un audit consiste également à évaluer le bien-fondé des principes comptables appliqués, le caractère raisonnable des estimations produites par la direction et la présentation globale des états financiers.

Nous estimons que les éléments que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit nous permettent, par leur quantité et leur qualité, de donner une opinion.

## Opinion

Selon notre opinion, les états financiers donnent une image fidèle, à tous égards significatifs, de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2011 ainsi que des résultats financiers et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette même date conformément aux normes internationales d'information financière publiées par le Conseil des normes comptables internationales.

## Autres responsabilités en matière d'information

Si, selon notre opinion, la section des résultats financiers du *Rapport financier 2011* n'est pas en accord avec les états financiers, si les livres comptables de la Banque n'ont pas été tenus en bonne et due forme, ou si nous n'avons pas reçu toutes les informations et explications nécessaires à notre audit, ces faits vous sont également signalés.

Nous prenons connaissance des autres éléments d'information publiés dans le *Rapport financier 2011* et examinons leur conformité avec les états financiers. Nous examinons leurs incidences sur notre rapport si nous constatons des inexactitudes apparentes ou des écarts conséquents avec les états financiers.

Nous n'avons rien à vous signaler à cet égard.

## Autres questions

Le présent rapport, y compris le paragraphe intitulé "Opinion", a été rédigé à la seule intention du Conseil des gouverneurs en tant qu'instance, en application de l'article 24 de l'Accord portant création de la Banque, daté du 29 mai 1990, et à aucune autre fin. En donnant notre opinion, nous n'acceptons ou n'assumons aucune responsabilité à d'autres fins ou vis-à-vis d'autres personnes à qui le présent rapport serait présenté, ou qui se trouveraient l'avoir en leur possession, à moins que nous n'ayons donné expressément notre consentement préalable par écrit.

**Deloitte LLP**  
Experts-comptables  
Londres, Royaume-Uni  
Le 28 février 2012

---

# Notes

### **Bureau de contrôle**

Nigel Kerby  
Terry Cullen  
Joyce Hossinger  
Gordon Jones

### **Rédaction**

Lucy Plaskett  
Amanda Railson  
Jane Ross

### **Conception graphique et gestion de l'impression**

Luminous  
Daniel Kelly

### **Traduction**

Philippe Gaillard, Isabelle Rosselin

### **Soutien à la traduction**

Catherine Bellanger, Olga Lioutyi

### **Relecteur d'épreuves**

Eric C. Ortega

### **Banque européenne pour la reconstruction et le développement**

One Exchange Square  
Londres EC2A 2JN  
Royaume-Uni

### **Standard téléphonique**

Téléphone : +44 20 7388 6000  
Télécopie : +44 20 7338 6100  
SWIFT: EBRDGB2L

### **Demandes d'information**

Pour les demandes d'information et les questions générales, veuillez utiliser le formulaire disponible sur [www.ebrd.com/inforequest](http://www.ebrd.com/inforequest)

### **Demandes de renseignements sur les projets**

Téléphone : +44 20 7338 7168  
Télécopie : +44 20 7338 7380  
Courriel : [projectenquiries@ebrd.com](mailto:projectenquiries@ebrd.com)

### **Publications de la BERD**

Téléphone : +44 20 7338 7553  
Télécopie : +44 20 7338 6102  
Courriel : [pubsdesk@ebrd.com](mailto:pubsdesk@ebrd.com)

### **Site internet**

[www.ebrd.com](http://www.ebrd.com)

Imprimé en Angleterre par Fulmar, dans le cadre d'un programmes de recyclage des déchets et du papier. Le Rapport financier 2011 est imprimé sur Edixion Offset, papier sans chlore, certifié FSC, fabriqué sans utilisation d'acide. Les encres utilisées sont sans danger pour l'environnement et biodégradables. La couverture est imprimée sur Edixion Offset. L'imprimerie Fulmar est neutre en carbone.



154 Rapport financier 2011 (F/500)

©Banque européenne pour la reconstruction et le développement

Tous droits réservés. Aucun élément de la présente publication ne peut être reproduit ou transmis sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, y compris par voie de photocopie ou d'enregistrement, sans l'autorisation écrite du détenteur des droits d'auteur. Le stockage de tout élément de la présente publication dans un système de recherche d'information, quel qu'il soit, doit également faire l'objet d'une autorisation écrite. Les demandes d'autorisation sont à adresser à : [permissions@ebrd.com](mailto:permissions@ebrd.com)

